

R A P P O R T D U

vérificateur général du Nouveau-Brunswick

volume III
audit financier

2022

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Publié par:
Le Bureau du vérificateur général
Province du Nouveau-Brunswick

novembre 2022

ISSN 0382-1420



Président de l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Conformément aux paragraphes 15(1) de la *Loi sur le vérificateur général*, j'ai l'honneur de soumettre le volume III du rapport 2022 de mon bureau à l'Assemblée législative.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le vérificateur général,

Paul Martin, FCPA, FCA

Fredericton (N.-B.)
novembre 2022

Table des matières

Chapitre 1 – Audit financier – Messages clés du vérificateur général

Résumé.....	3
Introduction.....	5
Remerciements.....	9
Constatations et observations clés.....	10
Recommandations et réponses	13

Chapitre 2 – Excédent annuel, dette nette et dette consolidée

Cinquième excédent annuel consécutif	29
L'augmentation de 726 millions de dollars de revenus des impôts provinciaux a eu une incidence sur l'excédent.....	31
Augmentation des revenus de la taxe de vente harmonisée, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés en 2022.....	33
La dette nette, la dette consolidée et les frais d'intérêt demeurent préoccupants.....	39
La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent.....	40
De quoi la dette nette de 12,4 milliards de dollars se compose-t-elle?.....	41
Comment la dette nette a-t-elle évolué au cours de la dernière décennie?.....	45
Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick.....	49
Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick.....	52
Le Nouveau-Brunswick a-t-il atteint ses objectifs de réduction de la dette nette?.....	56
La dette consolidée demeure à un sommet historique.....	60

Chapitre 3 – État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

Que nous disent les résultats financiers de 2022 sur la situation financière de la province?.....	71
La province est-elle en mesure de maintenir ses programmes existants?.....	72
La province dispose-t-elle d'une marge de manœuvre en ce qui touche sa capacité de hausser les impôts et les taxes ainsi que sa capacité d'emprunt?.....	73
La province est-elle vulnérable en raison de sa dépendance à l'endroit de sources externes de recettes?.....	74
Résumé des indicateurs financiers.....	75
Détails à l'appui des indicateurs de viabilité	78
Détails à l'appui des indicateurs de flexibilité.....	89
Détails à l'appui des indicateurs de vulnérabilité	94

Chapitre 4 - Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

Introduction.....	101
La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités demeure préoccupante.....	102
L'accès du vérificateur général à Vestcor n'est toujours pas résolu.....	105

Mises à jour nécessaires des politiques/législations et autres questions comptables.....	107
Questions relatives à l'inventaire et à la comptabilité – ministère de la Santé.....	110
Questions relatives à la comptabilité des impôts fonciers – ministère des Finances et Conseil du trésor.....	112
Recouvrement des créances d'aide financière en cas de catastrophe – ministère de la Justice et de la Sécurité publique.....	113
Des améliorations doivent encore être apportées aux processus d'évaluation foncière de SNB	114
Système Oracle Fusion - Constatations d'audit et contrôles par sondage du VGNB.....	117
Systèmes informatique audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province.....	122
Nombreuses lacunes dans le système de TI.....	123
La province dispose encore d'importants systèmes de TI désuets.....	124

Chapitre 5 - Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne

Nos constatations.....	129
Recommandations présentées à Service Nouveau-Brunswick.....	131
Recommandations présentées à Opportunités Nouveau-Brunswick.....	135
Recommandations présentées à Gestion provinciale ltée.....	137
Recommandation présentée à la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick..	139

Annexes au volume

Résumé des préoccupations récentes soulevées par la vérificatrice générale concernant Energie NB.....	143
Perte par suite de fraude, défaut ou d'erreur.....	145

Chapitre 1

Audit financier - Messages clés du vérificateur général

Contenu

Résumé.....	3
Introduction.....	5
Remerciements.....	9
Constatations et observations clés.....	10
Recommandations et réponses	13



Volume sur les audits d'états financiers

Rapport du vérificateur général – Volume III – 2022

Nos constatations

Excédent pour 2022

- L'excédent annuel de 2022 s'est élevé à 777 millions de dollars, soit 1 milliard de dollars de plus que prévu, et a constitué le cinquième excédent annuel consécutif
- Les revenus ont augmenté de 1 milliard de dollars par rapport à 2021, principalement en raison de l'augmentation des revenus fiscaux provinciaux, qui comprennent 646 millions de dollars associés à la TVH et à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés
- Les revenus fiscaux associés à la TVH, à l'impôt sur le revenu des particuliers et à l'impôt sur le revenu des sociétés font l'objet d'une grande incertitude et pourraient ne pas être représentatifs des résultats futurs
- Les charges ont augmenté de 704 millions de dollars par rapport à 2021, dont 600 millions de dollars en raison d'augmentations dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation, et du développement social

Dette nette

- La dette nette a connu une importante baisse de 1,1 milliard de dollars pour s'établir à 12,4 milliards de dollars. Il s'agit d'une troisième baisse annuelle principalement attribuable à l'excédent
- La dette nette se compose principalement d'immobilisations corporelles de 9,1 milliards de dollars, par exemple les routes et les hôpitaux, et de 3 milliards de dollars de déficits antérieurs accumulés
- Le ratio de la dette nette au PIB a diminué de 5,9 % pour s'établir à 29,9 %, soit le ratio le plus bas depuis dix ans
- La dette nette par habitant a connu une forte réduction, atteignant 15 700 \$ par Néo-Brunswickois
- Les objectifs de réduction de la dette nette du gouvernement ont été atteints pour la plupart au cours des cinq dernières années

État de la situation financière de la province

- La situation financière de la province s'est globalement améliorée depuis 2021
- La diminution de la dette nette et l'augmentation du PIB et des revenus provinciaux ont entraîné une amélioration des tendances financières

Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

- La province a amorcé la mise en œuvre d'un nouveau système, Oracle Fusion, qui vise à remplacer certains systèmes désuets – un secteur d'audit important qui a nécessité un temps d'audit considérable
- Des recommandations ont été formulées au sujet de Fusion pour corriger les faiblesses du contrôle interne et améliorer les processus existants
- Des inquiétudes subsistent quant à la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités
- L'accès du vérificateur général à Vestcor n'est toujours pas résolu

Résultats de notre vérification des organismes de la Couronne

- Nous avons constaté que certains paiements de Service Nouveau-Brunswick ont été effectués en double ou n'ont pas été incorrectement autorisés, ce qui peut entraîner un risque accru de fraude
- Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) doit améliorer son processus d'estimation des provisions pour prêts afin de tenir compte des renseignements actuels sur les remboursements
- Des faiblesses ont également été relevées dans les processus de paiement relatifs à ONB

Audit financier – Messages clés du vérificateur général

Introduction

1.1 Ce volume du rapport traite des questions découlant des audits financiers du Bureau concernant :

- la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2022;
- les organismes de la Couronne depuis notre dernier rapport en février 2022.

1.2 J'ai été nommé vérificateur général le 1^{er} janvier 2022. Étant donné que j'étais responsable de la comptabilité globale de la province pendant neuf mois de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2022, période visée par les audits, je me suis conformé aux normes professionnelles de la vérification, qui m'ont empêché de participer à ces audits ou d'influencer leur résultat. C'est pourquoi la Vérificatrice générale adjointe, Janice Leahy, a supervisé ces travaux.

1.3 À l'exception du présent chapitre d'introduction, je n'ai pas révisé les chapitres ni formulé de commentaires à propos du contenu. Je reconnais toutefois qu'en ma qualité de vérificateur général, il m'incombe de présenter le présent rapport à l'Assemblée législative et, à titre de vérificateur général, j'appuie pleinement son contenu.

Opinion d'audit sans réserve (favorable) émise le 22 septembre 2022

1.4 Le 22 septembre 2022, le Bureau a achevé l'audit des comptes publics de la province et a émis une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés de 2022 de la province. Une opinion sans réserve, aussi appelée « opinion favorable », indique que les états financiers consolidés de la province sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Indices importants de progrès financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2022

1.5 Comme il est mentionné au chapitre 2, le Bureau trouve encourageants les indices importants de progrès financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2022, car la province :

- a affiché un excédent annuel de 777,3 millions de dollars, le cinquième excédent consécutif;

		• a obtenu un rendement supérieur de 1,0 milliard de dollars au budget; • a réduit la dette nette de 1,1 million de dollars (la troisième diminution consécutive et la diminution la plus importante des dix dernières années); • a dépassé de 1,3 milliard de dollars son objectif de réduction de la dette nette.
<i>Les progrès financiers de cette année sont largement attribuables aux fluctuations des recettes fiscales</i>	1.6	Ces résultats indiquent que la situation financière de la province continue de s'améliorer; toutefois, il faut faire preuve de prudence puisque l'excédent annuel de cette année est largement attribuable aux fluctuations (augmentations) des recettes provenant de la taxe de vente harmonisée, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés, ce qui pourrait ne pas se reproduire à l'avenir.
	1.7	Dans le chapitre 3, nous décrivons plus en détail la situation financière du Nouveau-Brunswick. Dans l'ensemble, nous constatons que les tendances en matière de viabilité sont demeurées essentiellement favorables à court terme et se sont améliorées, en passant de défavorables à mitigées à long terme. Cette année, nous avons évalué les indicateurs de vulnérabilité comme étant mitigés à court et à long terme. Les indicateurs de flexibilité sont toutefois jugés défavorables à court et à long terme.
	1.8	À notre avis, pour que la province continue d'améliorer sa situation financière à long terme de façon autonome, elle devra continuer de chercher à trouver des façons de gérer les dépenses futures, d'envisager des augmentations des recettes, ou une combinaison des deux à l'avenir.
<i>Une dette consolidée impayée de 18,4 milliards de dollars</i>	1.9	En dépit de progrès fiscaux considérables, nous sommes toujours préoccupés par le montant de la dette consolidée, qui a atteint un sommet historique de 18,4 milliards de dollars en 2022. Cela représente la dette à long terme que la province est juridiquement tenue de rembourser à l'avenir. Le coût annuel du service de cette dette, qui consiste surtout en frais d'intérêts, s'est chiffré à 635 millions de dollars en 2022. Le montant de la dette ne tient pas compte des emprunts d'Énergie NB de 4,6 milliards de dollars, ni des emprunts d'un peu moins de 1 milliard de dollars de la Corporation de financement des municipalités du

Nouveau-Brunswick pour répondre aux besoins financiers des municipalités de la province.

Le nouveau système de planification des ressources de l'entreprise constituait un volet important de l'audit des comptes publics

1.10 Dans le chapitre 4, nous décrivons les résultats de notre audit des états financiers de la province. Cette année, la province a commencé à utiliser le système de planification des ressources d'entreprise Oracle Fusion (Fusion) pour remplacer ses systèmes de TI désuets qui risquent de faire défaut. Et donc cette année, Fusion était un aspect important à auditer dans le contexte de nos travaux relatifs aux comptes publics, et son examen a nécessité beaucoup de temps de la part de notre Bureau.

La mise en œuvre de nos recommandations est importante pour gérer les risques que pose Fusion

1.11 Dans le cadre de notre audit de Fusion, nous avons formulé des recommandations pour corriger les faiblesses du contrôle interne et améliorer les processus existants. À notre avis, étant donné que Fusion est encore au début de son cycle de vie et que la province continue de mettre en œuvre ce système, il est important de mettre en œuvre nos recommandations dès le début afin de réduire les risques.

1.12 Le chapitre 4 traite plus en détail de notre audit et de nos constatations concernant Fusion. Il fait également le point sur les progrès réalisés et l'échéancier prévu pour poursuivre la mise en œuvre de ce système.

La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités nécessite un examen continu

1.13 Énergie NB est un autre élément important auquel nous nous attardons depuis un certain nombre d'années dans notre audit des comptes publics. Nous demeurons préoccupés par le fait qu'Énergie NB n'est peut-être pas en mesure d'autofinancer ses activités à long terme. Des aspects comme les investissements en capital, le fardeau de la dette, les défis environnementaux et les modifications législatives ont une incidence sur l'analyse continue de la capacité d'Énergie NB à autofinancer ses activités. Nous continuerons de surveiller de près cette situation dans le cadre de notre audit des comptes publics.

L'accès du vérificateur général à Vestcor n'est toujours pas résolu

1.14 Une autre préoccupation pour le Bureau est notre accès continu à Vestcor aux fins d'audit. Cette année, dans le contexte de l'audit des comptes publics, les risques entourant les variations sur le marché des placements (volatilité) étaient différents de ce qu'ils étaient lors de

l'audit de 2020. Bien que nous n'ayons pas eu besoin d'avoir accès à l'information relative à Vestcor cette année pour mener à bien nos travaux, la question sous-jacente de l'accès à cette information demeure non résolue. Nous avons cependant été heureux de constater certaines améliorations de la transparence concernant les activités de Vestcor. Toutefois, si une volatilité extrême du marché semblable à celle de mars 2020 devait se reproduire à l'avenir vers la fin de l'exercice, la question de l'accès à l'information relative à Vestcor serait de nouveau cruciale dans le cadre de notre audit.

***L'omniprésence
d'erreurs comptables
cette année est
préoccupante***

1.15 Chaque année dans le cadre de nos travaux, nous relevons habituellement des erreurs de comptabilité et de rapprochement dans les comptes de fin d'exercice. Cette année toutefois, le nombre d'erreurs que nous avons relevé est préoccupant. Nous avons constaté que les erreurs n'étaient pas aussi isolées que les années précédentes et que cette année, elles étaient beaucoup plus répandues et présentes dans de multiples ministères et organismes de la Couronne durant nos audits.

1.16 En raison de l'omniprésence de ces erreurs, nous avons formulé des recommandations destinées au Bureau du contrôleur, ainsi qu'aux ministères et aux organismes de la Couronne. Bon nombre de nos constatations démontrent la nécessité de fournir un soutien et une formation supplémentaires et de prévoir un examen additionnel pour améliorer les principaux processus comptables. Le chapitre 4 présente les préoccupations que nous avons eues lors de notre audit des comptes publics, tandis que le chapitre 5 présente les constatations de nos audits de Service Nouveau-Brunswick, d'Opportunités Nouveau-Brunswick, de Gestion provinciale ltée et de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick.

***Des améliorations sont
toujours nécessaires à
SNB pour valider les
données d'évaluation
foncière***

1.17 Au cours des trois dernières années, nous avons rendu compte des résultats de notre audit des comptes publics concernant les travaux de SNB relatifs aux évaluations foncières. Dans l'ensemble, bien que des progrès aient été réalisés, d'autres améliorations doivent être apportées dans le domaine de la validation des données d'évaluation. Ces constatations et recommandations relatives aux évaluations foncières sont présentées dans le chapitre 4.

Remerciements

- 1.18** Les renseignements clés présentés dans ce volume sont résumés dans la pièce 1.1 (principales constatations et observations) et la pièce 1.2 (recommandations et réponses).
- 1.19** Nous sommes reconnaissants de la collaboration soutenue que nous recevons des ministères et des organismes de la Couronne dans le cadre de nos travaux d’audit des états financiers.
- 1.20** Je tiens à remercier tout le personnel du Bureau pour son engagement et son dévouement envers la réalisation du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Ce rapport témoigne de leur travail acharné et de leur professionnalisme.



Paul Martin, FCPA, FCA
Vérificateur général



Janice Leahy, CPA, CA, CIA
Vérificatrice générale adjointe

Pièce 1.1 – Tableau des constations et observations clés

Paragraphe	Constats et observations clés par chapitre
Chapitre 2	Excédent annuel, dette nette et dette consolidée
2.1	<i>La province a enregistré un excédent annuel de 777 millions de dollars – un cinquième excédent consécutif</i>
2.3	<i>L'excédent accru est principalement attribuable à l'augmentation des recettes</i>
2.5	<i>La taxe de vente harmonisée (TVH), l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) et l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) représentent 60 % des recettes de la province</i>
2.6, 2.11	<i>TVH, l'IRP et de l'IRS estimations fiscales sont sujettes à une grande incertitude et l'impact des estimations était évident en 2022</i>
2.12, 2.13	<i>Les recettes tirées de la TVH, de l'IRP et de l'IRS étaient supérieures (662 millions de dollars) à ce qui était prévu dans le budget et était 646 millions supérieures qu'en 2021</i>
2.14	<i>Les recettes de l'exercice en cours peuvent ne pas être représentatives des résultats futurs</i>
2.16	<i>La diminution de 1,1 milliard de dollars de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent</i>
2.20	<i>La dette nette se compose principalement d'immobilisations corporelles et de déficits antérieurs</i>
2.22	<i>La dette nette est supérieure de 1,4 milliard de dollars à ce qu'elle était il y a dix ans</i>
2.32, 2.37	<i>Le ratio de la dette nette au PIB est favorable par rapport à d'autres provinces</i>
2.40	<i>Les objectifs de réduction de la dette nette ont été atteints pour la plupart au cours des cinq dernières années</i>
2.45	<i>La dette consolidée demeure à un sommet historique de plus de 18 milliards de dollars</i>
2.49	<i>4,6 milliards de dette doit être remboursée au 4 prochaines années</i>
2.52	<i>Le coût du service de la dette publique est 635 millions de dollars</i>
2.54	<i>Dette de 24 milliards lorsqu'on combine la dette consolidée de la province, la dette d'Énergie NB et la dette de CFMNB</i>
Chapitre 3	État de la situation financière du Nouveau-Brunswick
3.1	<i>La situation financière de la province s'est améliorée depuis 2021</i>
Pièce 3.4	<i>Une tendance à court terme et quatre tendances à long terme on améliorer pendant qu'une tendance à court terme à détérioré</i>

Paragraphe	Constations et observations clés par chapitre
Chapitre 4	Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick
4.1	<i>La vérificatrice générale adjointe a exprimé une opinion d'audit sans réserve (« favorable ») sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2022</i>
4.8	<i>Préoccupations persistantes concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités</i>
4.10, 4.11	<i>La méthode comptable s'appliquant à Énergie NB changera si celle-ci n'est plus à même d'autofinancer ses activités - résultats financiers de la province pourraient changer considérablement</i>
4.17, 4.24	<i>L'accès du vérificateur général à Vestcor n'est toujours pas résolu, mais certaines améliorations de la transparence ont été constatées</i>
4.29, 4.33, 4.37	<i>Recommandations au Bureau du contrôleur de mettre à jour les politiques pour appuyer et autoriser des milliards de dollars en paiements, travailler avec les ministères pour adresser les rapprochements comptables, et modifier la Loi sur l'administration financière</i>
4.46, 4.48	<i>Recommandations au ministère de la Santé pour la surveillance des ententes avec des tiers et erreurs dans les processus comptables</i>
4.54	<i>Erreurs constatées dans la comptabilisation de l'impôt foncier liées aux récentes décisions gouvernementales</i>
4.58	<i>Ministère de la Justice et de la Sécurité publique à 110 millions de dollars en créances non perçues au titre de l'aide financière en cas de catastrophe</i>
4.65, 4.66	<i>Certains processus se sont améliorés, mais nous sommes toujours préoccupés par les retards dans la validation des données d'évaluation foncière</i>
4.67	<i>Environ 61 000 propriétés pour lesquelles des données d'évaluation foncière proviennent de l'initiative de traitement accélérée ne sont toujours pas entièrement validées</i>
4.69	<i>Environ 200 000 propriétés n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle inspection visuelle depuis plus de dix ans</i>
4.73, 4.74	<i>Oracle Fusion, un nouveau système de planification des ressources d'entreprise, représentait un risque important pour notre audit</i>
4.78, 4.79	<i>Recommandations formulées pour corriger les lacunes du contrôle interne du système Fusion et améliorer les processus existants</i>
4.84	<i>Aucune date pour la mise en œuvre du système Oracle Fusion</i>
4.86	<i>Nous avons constaté des lacunes du système de TI dans quatre audits et nous sommes préoccupé en raison de la nature, du nombre et de la gravité des faiblesses des systèmes</i>

Paragraphe	Constations et observations clés par chapitre
Chapitre 5	Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne
5.1	<i>Opinions d'audit sans réserve émises à tous les organismes de la Couronne audités</i>
5.7	<i>Deux recommandations faites à Service Nouveau-Brunswick pour contrer le risque de fraude lors du traitement des paiements</i>
5.22, 5.26	<i>Recommandations formulées encore cette année à Opportunités Nouveau-Brunswick pour améliorer les estimations des provisions pour prêts et corriger les lacunes lors du traitement des paiements</i>
5.32	<i>Recommandations faites à Gestion provinciale ltée pour améliorer les estimations comptables</i>
5.39	<i>Recommandation faite au Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick pour améliorer des processus de comptabilité et de paie</i>

Pièce 1.2 – Recommandations et Réponses

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
4.15 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de continuer de revoir et d'améliorer son analyse comptable d'Énergie NB afin qu'elle tienne compte notamment : • des prévisions de bénéfices nets d'Énergie NB; • des coûts estimés des travaux de remise en état du barrage de Mactaquac; • de la date cible fixée pour atteindre le ratio d'endettement de 80/20 exigé par la <i>Loi sur l'électricité</i>; • de l'incidence des changements apportés à la <i>Loi sur l'électricité</i>.	<i>Le Bureau du contrôleur mettra à jour l'analyse comptable liée à la classification d'Énergie NB en tant qu'entreprise publique, comme il l'a fait au cours des cinq derniers exercices. L'analyse continuera de tenir compte des caractéristiques de la définition d'entreprise publique, conformément aux normes comptables du secteur public, chapitre SP 1300 – Périmètre comptable du gouvernement.</i>	<i>Printemps 2023</i>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
4.23 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur d'inciter Vestcor à accorder au vérificateur général un accès sans restriction à l'information relative aux régimes de retraite, y compris à celle se rapportant aux Entités de placement Vestcor.	<i>En vertu de la loi, Vestcor n'est pas un mandataire de la Couronne et a été créé pour fonctionner indépendamment du gouvernement. Le Bureau du contrôleur comprend qu'il n'est pas prévu de modifier la loi pour accorder au vérificateur général un accès sans restriction à Vestcor.</i>	<i>Sans objet</i>
4.26 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur examine le rapport SOC 1 de type 2 prévu de Vestcor sur les contrôles pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 avant l'audit des comptes publics de 2022-2023. 4.27 Nous recommandons également que le Bureau du contrôleur assure le suivi de toute exception ou irrégularité relevée dans le rapport, en particulier celles qui touchent toute entité faisant partie du périmètre comptable du gouvernement.	<i>Le Bureau du contrôleur, dans le cadre de ses activités régulières liées aux organisations de services, examinera le rapport SOC 1 de type 2 transmis par Vestcor.</i>	<i>Printemps 2023</i>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
4.31 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur (de concert avec le ministre des Finances et du Conseil du Trésor) examine et mette à jour au besoin les politiques AD-6402 – <i>Approbation des paiements</i> et AD-6405 – <i>Cartes d'achat du Manuel d'administration</i> pour qu'elles tiennent compte des processus et de la technologie actuels. 4.32 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur informe les ministères de ce qui est exigé en vertu de ces nouvelles politiques, particulièrement en ce qui concerne les systèmes de paiement externes.	<i>Ces politiques ont été révisées et mises à jour en fonction des processus utilisés dans la nouvelle solution de planification des ressources de l'entreprise (PRE), Oracle Fusion. Les politiques, qui ont été communiquées aux ministères sous forme d'ébauche, seront ajoutées au Manuel d'administration une fois approuvées.</i> <i>Une formation a été offerte aux utilisateurs d'Oracle Fusion dans le cadre de la mise en œuvre du projet. L'intranet du gouvernement comprend un site de planification des ressources d'entreprise qui fournit des guides de l'utilisateur, des outils de travail et des vidéos de formation expliquant les procédures et les processus à suivre dans les nouveaux systèmes Oracle Fusion, notamment en ce qui a trait aux paiements.</i>	<i>Printemps 2023</i> <i>En cours</i>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
4.36 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de veiller, de concert avec les ministères, à ce que les opérations soient comptabilisées correctement et que les rapprochements de comptes de fin d'exercice soient bien préparés.	<i>Le Bureau du contrôleur reconnaît qu'il y a des points à améliorer dans la préparation des rapprochements comptables et la comptabilisation des transactions inhabituelles. Comme l'a souligné le Bureau du vérificateur général, même si la comptabilisation de certaines opérations a posé certains problèmes cette année, elle n'a pas entraîné d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés.</i> <i>Le Bureau du contrôleur poursuivra sa collaboration avec les ministères en leur fournissant des directives ou de la formation complémentaire le cas échéant et si besoin est, dans une optique d'amélioration continue.</i>	<i>En cours</i>
4.39 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur de prendre l'initiative de modifier la <i>Loi sur l'administration financière</i> et d'établir un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux en 2023.	<i>Le Bureau du contrôleur a constitué une équipe de projet dont l'objectif est de mettre à jour la Loi sur l'administration financière.</i>	<i>Printemps 2023</i>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
4.47 Nous recommandons que le ministère de la Santé examine son entente avec le tiers pour s'assurer que celui-ci respecte les modalités de l'entente, particulièrement en ce qui concerne la déclaration des stocks liés à la COVID-19.	<i>Inventaires tournants de fin d'exercice :</i> <i>Conformément aux modalités de l'entente conclue entre le tiers et le ministère de la santé, les inventaires de fin d'exercice pour chaque entrepôt seront effectués par le tiers dans les deux entrepôts comme suit :</i> <i>Entrepôt 1 – terminé et déclaration effectuée en date du 31 mars.</i> <i>Entrepôt 2 – initialement, terminé et déclaration effectuée en date du 28 février. Le rapprochement subséquent et final doit être terminé et la déclaration doit être effectuée en date du 31 mars. Elle doit assurer le suivi et la comptabilisation des ajustements du niveau des stocks entre le 1^{er} et le 31 mars.</i> <i>Le processus d'inventaire tournant du tiers est d'une durée d'un mois par entrepôt.</i> <i>Il convient de noter que le tiers avait confirmé à la Direction des services de gestion des interventions d'urgence en santé du ministère de la Santé en mars 2022 qu'il serait dans l'impossibilité d'effectuer l'inventaire de fin d'année de l'entrepôt 1 en raison de la forte demande de services et des répercussions sur ses ressources humaines découlant de la pandémie de COVID-19.</i> <i>Rapport sur les emplacements d'entreposage des trousse de dépistage de la COVID au point de service (DPDS – tests rapides) :</i> <i>Conformément aux modalités de l'entente conclue entre le tiers et le ministère de la Santé, l'enregistrement et le suivi de tous les stocks (y compris les trousse de dépistage au point de service) sont effectués dans le système d'inventaire du tiers, ce qui comprend l'indication précise de l'emplacement de l'entrepôt où les stocks sont entreposés.</i>	<i>Immédiatement</i>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
	<i>En ce qui concerne les trousse de dépistage au point de service (tests rapides), à l'exception d'une partie des stocks, qui est transférée à l'entrepôt 2 chaque semaine en réponse aux commandes régulières des clients pour la semaine en cours, tous les stocks sont entreposés dans l'entrepôt 1 depuis 2021.</i> <i>Ce transfert et la « cueillette » de trousse à l'entrepôt 2 sont effectués dans le but de réaliser des économies sur les coûts de main-d'œuvre et de transport attribuables à l'exécution de certaines commandes de trousse et d'autres produits entreposés dans l'entrepôt 2; on procède à un seul envoi et on produit une seule facture au lieu de procéder à deux « cueillettes » et d'envoyer deux factures provenant de deux entrepôts pour une seule commande d'un même client.</i> <i>Le volume des stocks de trousse de dépistage au point de service transférés chaque semaine de l'entrepôt 1 à l'entrepôt 2 est d'environ 10 à 14 palettes, selon les demandes hebdomadaires. Toutes les trousse (y compris celles qui sont transférées à l'entrepôt 2 chaque semaine) sont enregistrées comme étant dans l'entrepôt 1 jusqu'à ce qu'elles soient expédiées aux clients. Ce processus est nécessaire pour s'assurer que tous les stocks demeurent assujettis à la norme « premier périmé, premier sorti » dans le système d'inventaire du tiers : changer l'emplacement de l'entrepôt 1 à l'entrepôt 2 impliquerait l'enregistrement du stock transféré en tant que « nouvelle » expédition de stock et nuirait ainsi à la disposition « premier périmé, premier sorti » en incitant le tiers à choisir des stocks plus anciens à l'entrepôt 1 au lieu des stocks transférés à l'entrepôt 2.</i> <i>Les trousse sont les seuls articles en stock qui nécessitent un transfert hebdomadaire d'un entrepôt à l'autre.</i>	

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
4.50 Nous recommandons au ministère de la Santé de former le personnel sur la façon d'exécuter les processus comptables de fin d'exercice. 4.51 Nous recommandons également au ministère de la Santé de consulter le Bureau du contrôleur au besoin lorsqu'il exécute des processus comptables de fin d'exercice.	<i>Le service des finances du ministère de la Santé a mis en place un mécanisme qui fait en sorte que ses cadres supérieurs passent en revue tous les processus de fin d'année pour s'assurer que le niveau de détail approprié est respecté. Nous formerons à nouveau le personnel en ce qui a trait aux rapprochements comptables et aux exigences du GNB.</i> <i>Nous tenons à souligner qu'un seul rapprochement comptable a été signalé comme étant manquant dans le processus de fin d'exercice et que bien que la liste complète ait été fournie, elle n'était pas présentée de manière à être aisément validée. Nous sommes d'avis qu'une certaine confusion résulte du fait que le traitement, le rapprochement et la consolidation de l'exercice précédent ont été faits dans le système financier Oracle (SASE), et que l'exercice en cours, qui est traité dans Fusion, a fait l'objet d'un rapprochement en guise d'ajustement étant donné que les ministères n'ont plus accès aux grands livres de consolidation. Ce problème ne se présentera pas dans les années à venir.</i>	<i>En cours</i> <i>Sans objet</i>
4.56 Nous recommandons au ministère des Finances et Conseil du trésor de veiller à ce que le Bureau du contrôleur ajoute un autre niveau d'examen interne ou externe lorsqu'il comptabilise des opérations nouvelles ou inhabituelles liées aux impôts fonciers. La preuve de la tenue de cet examen doit être conservée aux fins d'audit.	<i>Le Ministère souscrit à cette recommandation et mettra en œuvre un processus d'examen par le Bureau du contrôleur en cas de transactions inhabituelles, pour s'assurer qu'elles sont adéquatement comptabilisées.</i>	<i>Exercice 2022-2023</i>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
4.61 Nous recommandons encore une fois au ministère de la Justice et de la Sécurité publique d'améliorer ses processus afin d'accélérer la perception des encaissements et des créances, plus particulièrement celles liées à l'aide financière en cas de catastrophe.	<i>Le recouvrement tardif des créances et les prorogations demandées ont permis au GNB d'achever tous les projets de construction admissibles afin d'atténuer et de réparer les dommages causés par les divers événements actifs d'aide financière en cas de catastrophe. Sans ces prorogations, le GNB renoncerait à la possibilité de partage des coûts proposée par le gouvernement fédéral pour tout projet achevé en dehors du délai normal de cinq ans fixé pour la soumission d'une demande finale. Le Ministère continuera de demander des avances au gouvernement fédéral afin de réduire les coûts d'emprunt et les répercussions sur le fonds de roulement de la province.</i>	<i>En cours</i>
4.70 Nous recommandons à nouveau à SNB de procéder le plus rapidement possible à la validation des données d'évaluation des propriétés qui ont été évaluées dans le cadre de l'initiative de traitement accéléré en 2017. 4.71 Nous recommandons que SNB soumette les propriétés à une réinspection dans un délai approprié, qui correspondait à l'échéancier suggéré par les pratiques exemplaires (tous les 4 à 6 ans) ou, au minimum, à l'échéancier interne établi par SNB (tous les 10 ans).	<i>Service Nouveau-Brunswick (SNB) reconnaît l'importance de valider les données d'évaluation des propriétés évaluées selon les méthodologies de 2017. SNB prévoit achever la validation des données cette année.</i> <i>SNB reconnaît l'importance de réinspecter les propriétés. Un plan d'amélioration du cycle de réinspection a été élaboré; il sera mis en œuvre et suivi en fonction des initiatives concurrentes.</i>	<i>31 décembre 2022</i> <i>En cours</i>

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible pour la mise en œuvre
5.8 Nous recommandons à SNB d’informer son personnel des politiques et processus autorisés en place visant l’approbation des paiements.	<i>La direction accepte cette recommandation. À l’heure actuelle, en raison de l’introduction du nouveau système de PRO Fusion, la technologie n’est plus en mesure d’empêcher les utilisateurs d’approuver les dépenses supérieures à leur plafond, dans certaines circonstances. L’équipe du projet de PRO commencera à travailler sur la mise en œuvre du module d’approvisionnement Fusion au troisième trimestre de l’exercice en cours. Une fois le travail terminé, ce module atténuera tout risque de paiements non autorisés.</i> <i>D’ici l’activation du module d’approvisionnement, le personnel recevra une formation approfondie et des rapports intermédiaires visant à détecter ces situations seront produits afin de permettre un examen accéléré.</i> <i>Toutes les approbations non autorisées totalisant 4,6 millions de dollars ont fait l’objet d’une enquête. Il s’est avéré que toutes les dépenses étaient justifiées et que tous les biens et services ont été reçus.</i>	<i>Terminé</i> <i>En cours sur une base trimestrielle and mensuelle</i>

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible pour la mise en œuvre
5.9 Nous recommandons de nouveau que SNB mette en place un nouveau système de comptabilité et de paie. Si SNB prévoit un long délai avant que ce projet soit mené à terme, et si cette solution présente un bon rapport coût-efficacité, l'organisme devrait traiter les transactions dans un seul et même système afin de réduire le risque de paiements en double, de fraude et d'inefficacité du travail du personnel.	<i>Le projet de PRO continue d'aller de l'avant. En 2015, SNB a décidé d'attendre la réalisation de ce projet puisqu'il n'était pas rentable d'investir dans les trois systèmes en place. SNB a tout de même mis en place différentes mesures d'atténuation pour réduire le risque de paiement en double, de fraude et d'inefficacité du personnel. Nous continuerons à nous efforcer de détecter les opérations en double dans les différents systèmes. SNB souhaite également répondre aux deux observations :</i> • <i> Paiements en double :</i> <i>Comme mentionné dans l'observation, SNB a mis un soin particulier à relever et recouvrer les paiements en double effectués entre les systèmes financiers. Sur la base des données complémentaires, nous poursuivrons nos efforts à la recherche de paiements en double au sein du même système.</i> • <i> Erreur de transfert de données :</i> <i>SNB a continué à procéder à des rapprochements provisoires par compte afin d'assurer l'intégrité des données entre les systèmes, en particulier à mesure que progressait l'intégration de la PRO Fusion. Aucune erreur de transfert de données n'a été relevée dans le cadre de la vérification.</i>	<i>Dépendant du projet pluriannuel ERP</i> <i>En cours sur une base trimestrielle</i> <i>En cours sur une base mensuelle</i>

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible pour la mise en œuvre
5.12 Nous recommandons à SNB de former le personnel sur la façon de préparer et d'examiner les rapprochements de comptes de fin d'exercice ainsi que de comptabiliser les transactions vers la fin de l'exercice.	<i>La direction accepte la recommandation. Au fur et à mesure de l'intégration du nouveau système de planification des ressources organisationnelles (PRO) Fusion, les utilisateurs clés recevront une formation supplémentaire dans tous les domaines, y compris les dépenses prépayées et l'importance de comptabiliser les transactions dans l'exercice financier adéquat.</i>	31 mars 2023 <i>En cours</i>
5.15 Nous recommandons que SNB appuie les estimations comptables importantes fournies dans les états financiers.	<i>La direction accepte cette recommandation. SNB a reçu de la part de Finances et Conseil du Trésor un niveau acceptable de soutien fourni au personnel de la vérification au cours de cette dernière et de nombreuses conversations décrivant le processus.</i>	Terminé
5.18 Nous recommandons à SNB d'examiner, de mettre à jour et de consigner au besoin : • les estimations relatives à la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles; • ses politiques relatives aux immobilisations corporelles. Nous recommandons que cet examen soit effectué régulièrement, par exemple chaque année, et qu'il soit conservé à des fins d'audit.	<i>La direction accepte la recommandation et continuera d'examiner les estimations de la vie utile de ses immobilisations corporelles et des politiques connexes. Nous nous employons à améliorer la documentation relative à ces examens et discussions.</i>	31 décembre 2022

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
5.25 Nous recommandons de nouveau qu'ONB procède à l'examen et à la mise à jour de son processus d'estimation des provisions pour prêts afin de s'assurer que l'historique de remboursement des prêts est dûment pris en compte.	<i>Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) comprend le contexte et le raisonnement de la recommandation susmentionnée, mais tient à souligner que le vérificateur général ne croit pas que les états financiers sont inexacts.</i> <i>Ces dernières années, à la suite de la recommandation du vérificateur général, ONB a apporté des changements importants à son modèle de crédit et à son processus d'examen. La Division de l'aide financière discutera de la recommandation susmentionnée et recommandera des changements à apporter qui seront présentés au conseil d'administration (prévu pour l'exercice 2023).</i>	<i>Exercice 2023</i>
5.27 Nous recommandons de nouveau qu'ONB effectue les paiements au titre des demandes d'aide financière uniquement lorsque des justificatifs suffisants et appropriés sont fournis pour démontrer que les demandes sont valides et admissibles aux termes des ententes d'aide financière. Nous recommandons qu'ONB veille à ce que les paiements soient dûment examinés et approuvés au préalable.	<i>ONB souscrit à la recommandation et a apporté plusieurs changements clés au processus pour atténuer le risque que cela se produise. Plus précisément, ONB a mis en œuvre une liste de vérification et un processus de régularisation en fin d'année pour s'assurer que toutes les vérifications préalables et la documentation requise sont effectuées avant le décaissement.</i> <i>ONB continuera de mettre en œuvre des contrôles préventifs appropriés à l'avenir.</i>	<i>En cours</i>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
5.29 Nous recommandons à ONB de préparer une liste détaillée de ses immobilisations corporelles.	<i>ONB a reçu une liste de tous les coûts justifiant la valeur comptable du logiciel. ONB a reçu ce logiciel après sa mise en place au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT); le logiciel en était à la troisième année d'un amortissement de cinq ans.</i> <i>Pour tous les coûts futurs associés au logiciel, les acquisitions, les cessions et les dépréciations seront intégrées à l'historique.</i>	<i>En cours</i>
5.35 Nous recommandons à Gestion provinciale ltée d'obtenir dès que possible des rapports d'ingénierie à jour à l'appui de l'estimation des passifs environnementaux et au moins tous les cinq ans ou lorsque les conditions démontrent qu'un rapport à jour est requis.	<i>Chaque année, des ingénieurs du ministère des Transports et de l'Infrastructure et de la Société de développement régional évaluent les travaux qui ont été effectués et examinent les estimations relatives à l'exécution des travaux en suspens. Le passif est ensuite ajusté en conséquence. Comme les estimations révisées sont fondées sur des évaluations professionnelles et des résultats d'appels d'offres, nous ne croyons pas que l'obtention de rapports d'ingénierie à jour améliorerait l'exactitude de ces montants.</i>	<i>Sans object</i>

Recommandation	Réponse du Ministère (Traduction)	Date cible pour la mise en œuvre (Traduction)
5.37 Nous recommandons à Gestion provinciale Ltée d'élaborer et de mettre en œuvre une politique officielle pour ses immobilisations corporelles. Nous recommandons également que cette politique soit approuvée, puis examinée régulièrement par le conseil d'administration.	<i>Gestion provinciale Ltée (PHL) applique la politique provinciale pour la comptabilisation et l'enregistrement de ses immobilisations corporelles. Étant donné que PHL est en train de se départir de la totalité de ses immobilisations, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre une politique officielle pour le moment.</i>	<i>Sans objet</i>
5.40 Nous recommandons à la Commission d'élaborer et de mettre en œuvre une procédure d'examen des principaux processus de comptabilité et de paie. Nous recommandons que les données probantes de cet examen soient conservées à des fins d'audit.	<i>Acceptées. Les mesures recommandées dans la note de service du répondant du 8 septembre 2022 seront mises en œuvre. Cela se fera sous la direction du nouveau dirigeant principal des finances. Des notes ont été prises dans notre dossier d'audit au sujet des autres questions susmentionnées.</i>	<i>Fin de novembre 2022</i>

Chapitre 2 - Excédent annuel, dette nette et dette consolidée

Contenu

Cinquième excédent annuel consécutif.....	29
L'augmentation de 726 millions de dollars de revenus des impôts provinciaux a eu une incidence sur l'excédent.	31
Augmentation des revenus de la taxe de vente harmonisée, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés en 2022.....	33
La dette nette, la dette consolidée et les frais d'intérêt demeurent préoccupants.	39
La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent.	40
De quoi la dette nette de 12,4 milliards de dollars se compose-t-elle?	41
Comment la dette nette a-t-elle évolué au cours de la dernière décennie?	45
Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick.....	49
Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick.....	52
Le Nouveau-Brunswick a-t-il atteint ses objectifs de réduction de la dette nette?	56
La dette consolidée demeure à un sommet historique.....	60

Excédent annuel, dette nette et dette consolidée

Cinquième excédent annuel consécutif

La province a enregistré un excédent annuel de 777 millions de dollars – un cinquième excédent consécutif

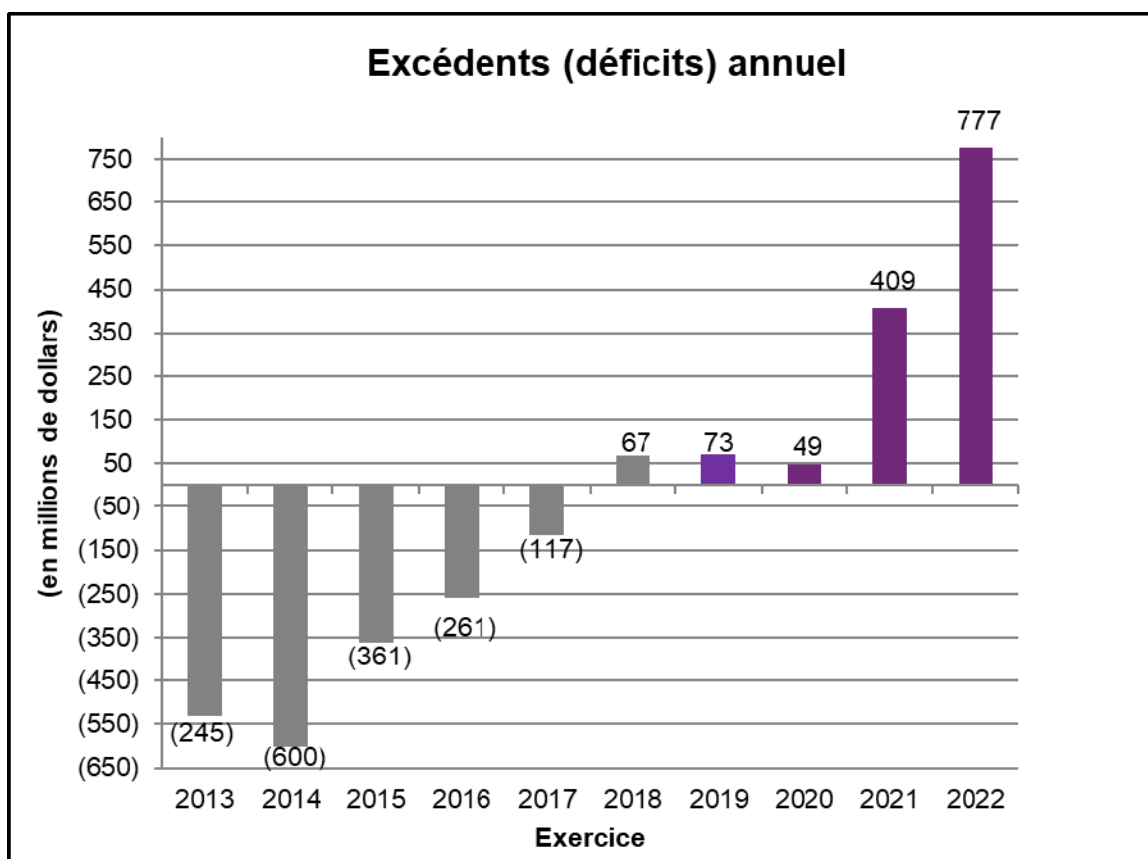
2.1 Les états financiers consolidés audités du 31 mars 2022 de la province du Nouveau-Brunswick ont fait état d'un excédent annuel de 777 millions de dollars. Cet excédent :

- représente un bien meilleur résultat 1 milliard de dollars de plus que ce qui était prévu dans le budget (on prévoyait un déficit de 245 millions de dollars dans le budget de 2022);
- est supérieur de 368 millions de dollars à l'excédent de 409 millions déclaré en 2021.

Il s'agit également du cinquième excédent annuel consécutif enregistré par la province, et celui-ci représente près du double de celui enregistré en 2021.

2.2 Les tableaux 2.1 et 2.2 présentent l'historique sur dix ans des excédents (déficits) et des recettes et charges annuels.

Pièce 2.1 - Excédents (déficits) annuels



Après retraitement, selon les données ci-dessous

Excédents (déficits) annuels (en millions de dollars)

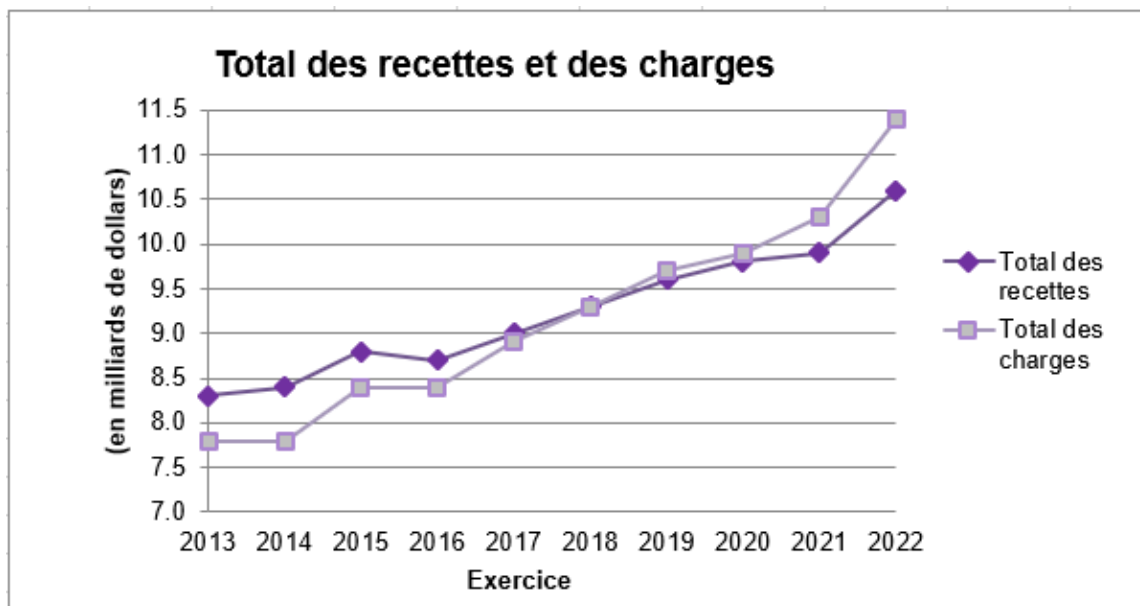
	Exercice									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Après retraitement	(532,7)	(600,4)	(361,4)	(260,5)	(117,0)	67,0	72,6	48,7	408,5	S.O.
Initialement constatés	(507,7)	(498,7)	(388,6)	(260,5)	(118,9)	67,0	72,6	48,7	408,5	777,3

Remarque : les montants des exercices antérieurs ont été retraités pour se conformer aux exigences de l'adoption de nouvelles normes comptables ou améliorer la présentation des états financiers.

L'incidence de la consolidation des résultats financiers de 2016 des foyers de soins dans les états financiers de la province n'ont pas été incluse dans les montants retraités des pièces pour les exercices antérieurs à 2015, car l'information n'est pas disponible. Des écarts importants dans les données présentées dans le présent chapitre peuvent avoir été engendrés pour 2014 et les exercices antérieurs en raison de cette modification comptable.

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

Pièce 2.2 - Total des recettes et des charges



Après retraitement, selon les données ci-dessous

Total des recettes et des charges (en milliards de dollars)

Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des recettes	7,8	7,8	8,4	8,4	8,9	9,3	9,7	9,9	10,3	11,4
Total des charges	8,3	8,4	8,8	8,7	9,0	9,3	9,6	9,8	9,9	10,6

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

L'augmentation de 726 millions de dollars de revenus des impôts provinciaux a eu une incidence sur l'excédent

L'excédent accru est principalement attribuable à l'augmentation des recettes

2.3 L'augmentation de 368 millions de dollars en 2022 par rapport à l'excédent de l'exercice précédent était principalement attribuable à des hausses de recettes. Cela comprend une croissance de 726 millions de dollars de revenus des impôts provinciaux en 2021, ainsi que des hausses importantes de :

- la taxe de vente harmonisée (373 millions de dollars);
- l'impôt sur le revenu des sociétés (167 millions de dollars);
- l'impôt sur le revenu des particuliers (106 millions de

dollars).

2.4 La pièce 2.3 montre, en résumé, les raisons de l'augmentation de l'excédent de 2021 à 2022, ainsi que les variations importantes des recettes et des charges.

Pièce 2.3 - Ventilation de l'excédent annuel de 2022

Ventilation de l'excédent annuel de 2022 (en millions de dollars)

Que s'est-il passé depuis l'an dernier?		Raisons importantes
Excédent de 2021	409 \$	
Augmentation de revenus des impôts provinciaux	+726 \$	Augmentations pour : Taxe de vente harmonisée (+373) Impôt sur le revenu des sociétés (+167) Impôt sur le revenu des particuliers (+106) Taxe sur les produits émetteurs de carbone (+51) Compensée par des diminutions pour : Taxe sur le tabac (-29)
Augmentation d'autres sources de revenus provinciales	+251 \$	Augmentations pour : Revenus d'Énergie NB (+83) Autres recettes (+58) Il y a eu des baisses importantes pour compenser les augmentations
Hausse des montants reçus du gouvernement fédéral	+95 \$	Augmentations pour : Transfert canadien en matière de santé (+112) Paiements de péréquation (+64) Entente bilatérale intégrée Canada-Nouveau-Brunswick (+52) Fonds pour le développement des collectivités du Canada (+30) Compensée par des diminutions pour : Accord sur la relance sécuritaire (-219)
Hausse des charges	-704 \$	Augmentation des charges pour : Santé (+334) Éducation et formation (+155) Développement social (+111) Développement économique (+67) Compensée par des diminutions des charges pour : Gouvernement central (-59)
Excédent de 2022	777 \$	

Source : préparée par VGNB à partir du Volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

Augmentation des revenus de la taxe de vente harmonisée, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés en 2022

La taxe de vente harmonisée, l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés représentent 60 % des recettes de la province

Les estimations fiscales sont sujettes à une grande incertitude

Des ajustements sont apportés aux estimations

Une somme de 168 millions de dollars a été comptabilisée en 2022 au titre des rajustements de TVH de l'année précédente

2.5 La taxe de vente harmonisée (TVH), l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) et l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) sont des composantes importantes des recettes provinciales. En 2022, le total combiné de ces recettes fiscales s'élevait à 4,3 milliards de dollars, ce qui représente 60 % de l'ensemble des recettes de la province.

2.6 Chaque année, les recettes tirées de la TVH, de l'IRP et de l'IRS sont comptabilisées dans les états financiers consolidés d'après les estimations établies par le gouvernement fédéral et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (FCT) de la province. Ces estimations sont parfois sujettes à une grande incertitude puisqu'elles comportent l'estimation d'éléments tels que des données issues de déclarations de revenus et des résultats économiques.

2.7 Compte tenu de la nature complexe de ce processus, le moment où les données de l'année d'imposition finale sont disponibles peut être retardé. À mesure que le temps passe et que de plus amples renseignements (comme les déclarations et les audits fiscaux) deviennent disponibles, les estimations fiscales de l'année en cours et de l'année précédente sont révisées. Tout changement apporté aux estimations est consigné sous forme d'augmentation ou de diminution des revenus de l'exercice en cours.

2.8 Les estimations des recettes tirées de la TVH sont fondées sur une formule qui fait partie d'une entente conclue entre la province et le gouvernement fédéral. Chaque année, le gouvernement fédéral estime le montant auquel la province a droit au titre de la TVH selon la formule. Le gouvernement fédéral verse ensuite des paiements à la province sur la base de ces estimations. Ces estimations sont ensuite révisées selon un calendrier officiel à mesure que d'autres données économiques et fiscales deviennent disponibles. En 2022, par exemple, la province a reçu environ 168 millions de dollars en rajustements (augmentation des

recettes) pour les années d'admissibilité 2015 à 2021.

Une somme de 39 millions de dollars a été comptabilisée en 2022 au titre des rajustements de l'impôt sur le revenu des particuliers

2.9 Les estimations de l'IRP sont fondées sur les estimations du revenu personnel de Finances Canada ainsi que sur les estimations préparées par le FCT. Par exemple, en janvier 2022, la province a reçu son estimation initiale des revenus de 2022 et, en février 2022, elle a reçu avis d'un rajustement (une augmentation) pour l'année d'imposition 2020. Les rajustements de l'IRP de l'exercice précédent pour 2022 ont totalisé une augmentation d'environ 39 millions de dollars.

Une somme de 18 millions de dollars a été comptabilisée en 2022 au titre des rajustements de l'impôt sur le revenu des sociétés

2.10 Les estimations de l'IRS sont fondées en partie sur les estimations de Finances Canada de la part du Nouveau-Brunswick du revenu national imposable des sociétés. Par exemple, Finances Canada révisé ces estimations tout au long de l'année en se fondant sur les données d'évaluations fiscales. En 2022, la province a reçu un rajustement pour l'année d'imposition 2020, ce qui a donné lieu à un rajustement (une augmentation) des recettes tirées de l'IRS totalisant environ 18 millions de dollars pour cette année.

L'impact de l'incertitude des estimations était évident en 2022

2.11 L'incertitude entourant l'estimation de ces revenus fiscaux, ainsi que le retard dans le calendrier des rajustements possibles peuvent donner lieu à des écarts importants par rapport aux montants budgétés et comptabilisés lors de l'exercice précédent. L'impact de cette incertitude était évident en 2022, puisque ces trois recettes fiscales étaient :

- nettement supérieures à ce qui était prévu dans le budget;
- nettement supérieures aux montants comptabilisés lors de l'exercice 2021.

Les recettes tirées de la TVH, de l'IRP et de l'IRS étaient nettement supérieures (662 millions de dollars) à ce qui était prévu dans le budget de 2022

2.12 Les recettes réelles au titre de la TVH, de l'IRP et de l'IRS sont généralement semblables aux montants figurant dans les budgets provinciaux pour chaque exercice. Dans la plupart des cas, les résultats réels se situent dans une fourchette de plus ou moins 100 millions de dollars par rapport aux montants prévus au budget. En 2022, les montants réels de ces revenus fiscaux ont dépassé de 662 millions de dollars les montants inscrits au budget.

- La TVH représentait 305 millions de dollars de plus que ce qui était prévu au budget.

- L'IRP représentait 196 millions de dollars de plus que ce qui était prévu au budget.
- L'IRS représentait 161 millions de dollars de plus que ce qui était prévu au budget.

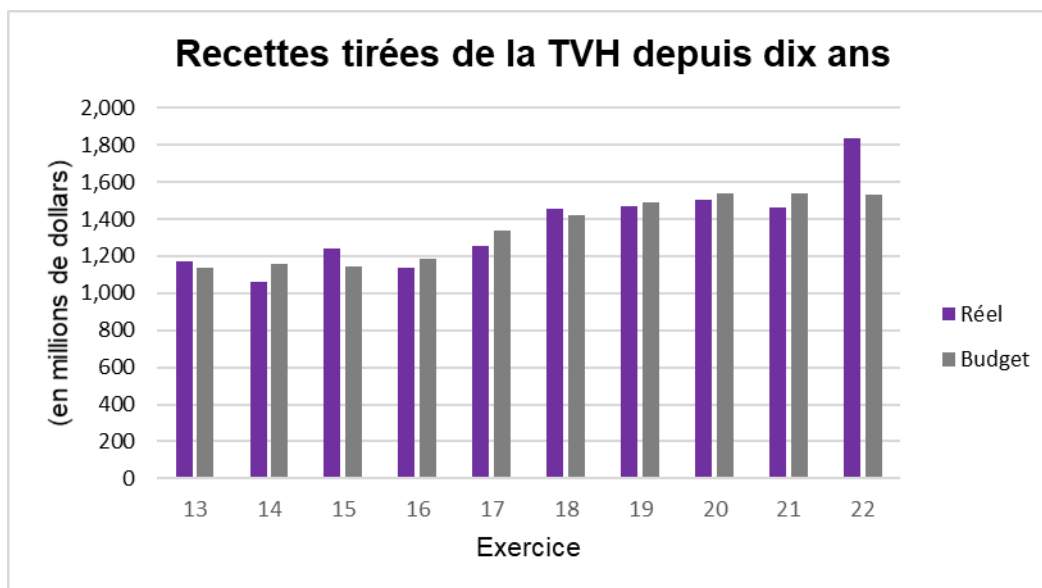
Les recettes tirées de la TVH, de l'IRP et de l'IRS étaient nettement supérieures (646 millions de dollars) à celles de 2021

Les recettes de l'exercice en cours peuvent ne pas être représentatives des résultats futurs

2.13 Comme il est indiqué au paragraphe 2.3, les recettes réelles au titre de la TVH, de l'IRP et de l'IRS ont dépassé de 646 millions de dollars celles enregistrées en 2021.

2.14 À notre avis, compte tenu de l'importance de ces estimations, de même que de l'incertitude et des rajustements des années antérieures en cause dans les recettes tirées de la TVH, de l'IRP et de l'IRS, les recettes enregistrées cette année pourraient ne pas être représentatives des résultats futurs. Les pièces 2.4, 2.5 et 2.6 présentent l'historique des recettes réelles et budgétées au titre de la TVH, de l'IRP et de l'IRS.

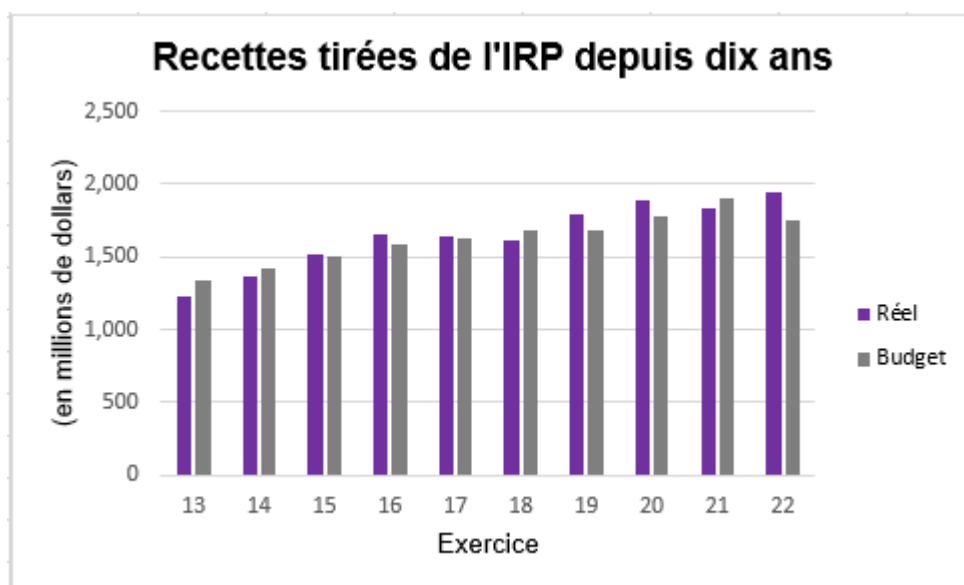
Pièce 2.4 - Recettes tirées de la TVH depuis dix ans

**Recettes tirées de la taxe de vente harmonisée (TVH) (en millions de dollars)**

Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réel	1 170	1 062	1 241	1 137	1 254	1 452	1 468	1 501	1 461	1 835
Budget	1 135	1 160	1 147	1 184	1 336	1 419	1 493	1 539	1 538	1 530
Différence	35	(98)	94	(47)	(82)	33	(25)	(38)	(77)	305

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

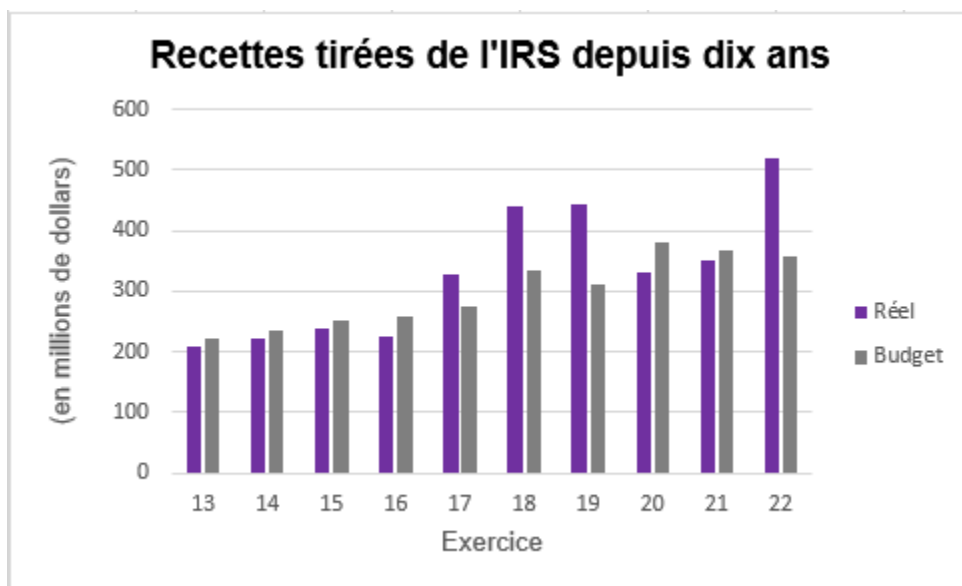
Pièce 2.5 - Recettes tirées de l'IRP depuis dix ans

**Recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) (en millions de dollars)**

Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réel	1 224	1 370	1 524	1 655	1 642	1 608	1 787	1 888	1 838	1 944
Budget	1 344	1 416	1 508	1 587	1 632	1 681	1 682	1 773	1 902	1 748
Différence	(120)	(46)	16	68	10	(73)	105	115	(64)	196

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

Pièce 2.6 - Recettes tirées de l'IRS depuis dix ans

**Recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) (en millions de dollars)**

Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réel	209	223	238	226	328	439	443	332	352	519
Budget	224	236	251	258	276	334	312	381	368	359
Différence	(15)	(13)	(13)	(32)	52	105	131	(49)	(16)	160

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

La dette nette, la dette consolidée et les frais d'intérêt demeurent préoccupants

La dette nette et la dette consolidée sont des choses différentes

2.15 La dette nette et la dette consolidée sont deux formes de dette présentées dans les états financiers consolidés audités de la province. La province comptabilise également une charge pour le service (le remboursement) de sa dette consolidée chaque année, principalement composée de frais d'intérêt. La pièce 2.7 explique de façon générale les différences entre ces trois éléments.

Pièce 2.7 - Définition de la dette nette, de la dette consolidée et du service de la dette publique

Définition de la dette nette, de la dette consolidée et du service de la dette publique

Terme	Montant pour 2022	Définition	Paragraphe
Dette nette	12,4 milliards de dollars	Calcul comptable mathématique présenté comme le total des passifs <i>moins</i> les actifs financiers.	2.16
Dette consolidée	18,4 milliards de dollars*	Dette totale à long terme sous forme de débentures que la province a contractée et qu'elle est légalement tenue de rembourser.	2.45
Service de la dette publique	635 millions de dollars	Frais annuels de service de la dette consolidée ¹ , consistant principalement en frais d'intérêts.	2.53

* La dette consolidée exclut les 4,6 milliards de dollars empruntés pour le compte d'Énergie NB.

Source : préparée par VGNB à partir des Comptes publics de 2022

¹ Le service de la dette consolidée comprend l'intérêt, l'intérêt sur les contrats de location-acquisition et l'intérêt sur les emprunts à court terme, compensés par les produits de placement à court terme, l'amortissement des gains et pertes de change et l'amortissement des escomptes et des primes encourus lors de l'émission de débentures provinciales.

La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent

La diminution de 1,1 milliard de dollars de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent

2.16 La dette nette a diminué de 1,1 milliard de dollars en 2022 pour se chiffrer à 12,4 milliards. Il s'agit d'une baisse de 8 % par rapport à l'an dernier et cela est principalement attribuable à l'excédent de 777 millions de dollars. La dette nette a diminué pour la troisième année consécutive.

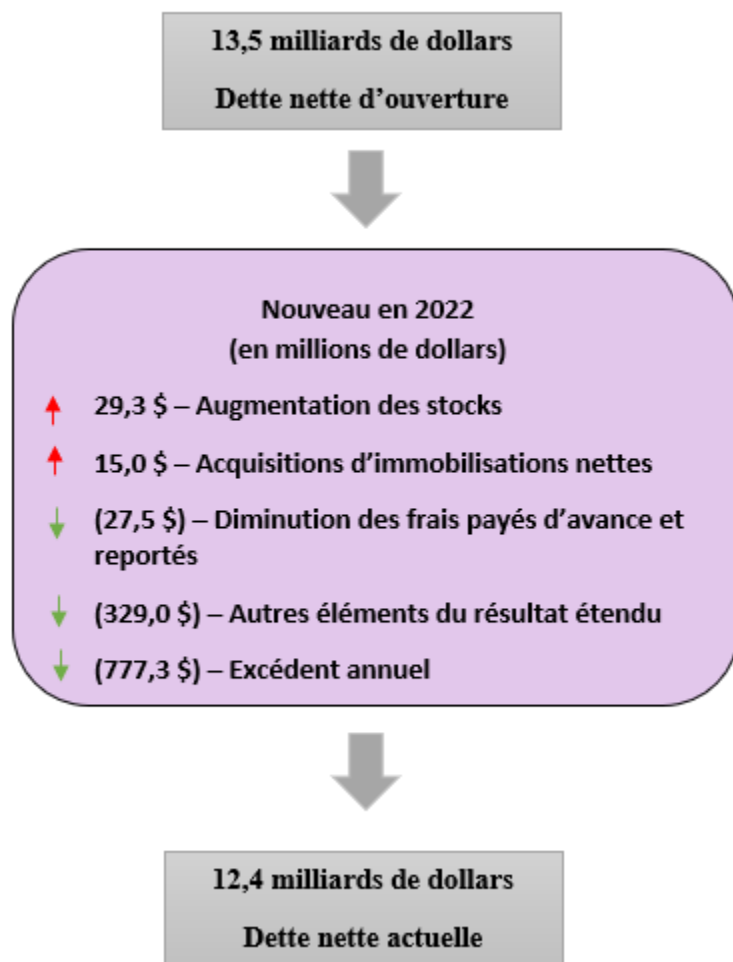
La dette nette indique les recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses antérieures

2.17 La dette nette est un indicateur de rendement clé du secteur public parce qu'elle donne un aperçu de la solidité financière de la province. Elle fournit de l'information au sujet des recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses antérieures.

2.18 La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent annuel, mais d'autres facteurs jouent également un rôle dans la variation de la dette nette. Ceux-ci comprennent notamment l'achat et la dépréciation d'immobilisations (p. ex., routes, bâtiments et équipement) et d'autres éléments moins importants.

2.19 La figure 2.8 montre la variation de la dette nette d'une année à l'autre.

Pièce 2.8 - Variation annuelle de la dette nette



Source : préparée par VGNB à partir des Comptes publics de 2022. Voir la pièce 2.10 pour plus de détails

De quoi la dette nette de 12,4 milliards de dollars se compose-t-elle?

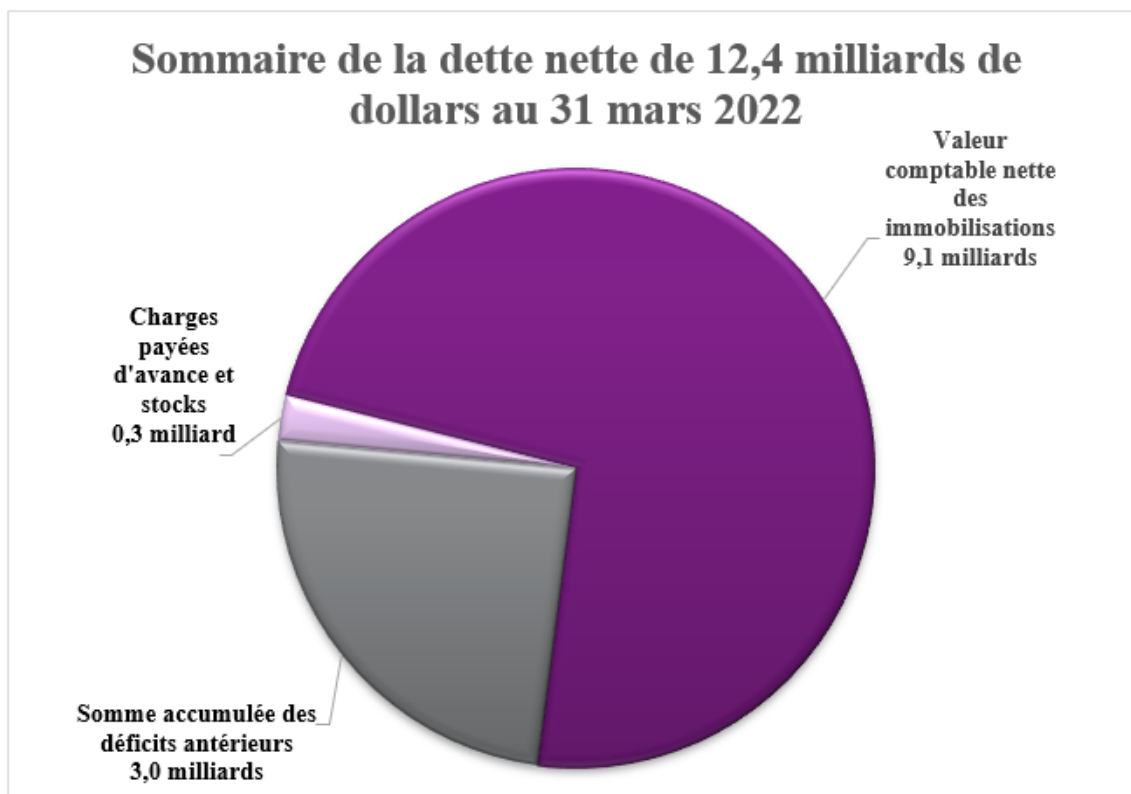
La dette nette se compose principalement d'immobilisations corporelles et de déficits antérieurs

2.20 Comme l'indique la pièce 2.7, la dette nette est la différence entre le total des passifs de la province et ses actifs financiers. Comme le montre la pièce 2.9, la dette nette de 12,4 milliards de dollars se compose des éléments suivants :

- **9,1 milliards de dollars en immobilisations corporelles** (routes, écoles et hôpitaux). Ce montant représente la valeur comptable nette (coût moins l'amortissement) de ces actifs au 31 mars 2022.

- **3,0 milliards de dollars en déficits antérieurs accumulés.** Ce montant représente la somme des dépenses antérieures qui étaient supérieures aux recettes.
- **0,3 milliard de dollars en charges payées d'avance et en stocks** au 31 mars 2022.

Pièce 2.9 - Sommaire de la dette nette de 12,4 milliards de dollars au 31 mars 2022



Source : préparée par VGNB à partir des Comptes publics de 2022

La plupart des immobilisations se rapportent à des éléments comme les autoroutes, les écoles, les hôpitaux et les foyers de soins

2.21 Comme le montre la pièce 2.9, les immobilisations corporelles (immobilisations) de 9,1 milliards de dollars constituent de loin la composante la plus importante de la dette nette. Chaque année, le solde des immobilisations change en fonction d'éléments comme les acquisitions, les cessions et l'amortissement. À la pièce 2.10, nous présentons la valeur comptable

nette des immobilisations les plus importantes qui sont incluses dans le total de 9,1 milliards de dollars au 31 mars 2022. Ce sont des immobilisations que les Néo-Brunswickois utilisent quotidiennement, y compris :

- les routes, ponts et autoroutes;
- les écoles;
- les hôpitaux;
- les foyers de soins;
- les autres immeubles appartenant à la province.

*Pièce 2.10 - Valeur comptable nette des immobilisations corporelles importantes
au 31 mars 2022*

**Valeur comptable nette des immobilisations corporelles importantes
au 31 mars 2022 (en millions de dollars)**

Catégorie d'immobilisations et ministère/entité	Coût total	Total de l'amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Routes, ponts et autoroutes : Ministère des Transports et de l'Infrastructure	7 690,1	(4 208,3)	3 481,8
Routes, ponts et autoroutes : Société de voirie du Nouveau-Brunswick			
Autoroute Fredericton-Moncton	1 055,6	(416,9)	638,7
Autoroute transcanadienne	936,4	(293,5)	642,9
Passerelle de la route 1	703,7	(191,9)	511,8
Immeubles et améliorations aux terrains : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (p. ex., écoles)	2 028,1	(1 072,9)	955,2
Immeubles et améliorations aux terrains : Régies régionales de la santé* (p. ex., hôpitaux)	1 661,5	(856,3)	805,2
Immeubles et améliorations aux terrains : Ministère des Transports et de l'Infrastructure (p. ex., autres immeubles appartenant à la province)	1 022,0	(436,9)	585,1
Immeubles et améliorations aux terrains : Foyers de soins	664,3	(244,9)	419,4
Autre	2 316,5	(1 269,1)	1 047,4
Total	18 078,2	(8 990,7)	9 087,5

** Les régies régionales de la santé comprennent le Réseau de santé Horizon et le Réseau de santé Vitalité*

Source : préparée par VGNB à partir des Comptes publics de 2022

Comment la dette nette a-t-elle évolué au cours de la dernière décennie?

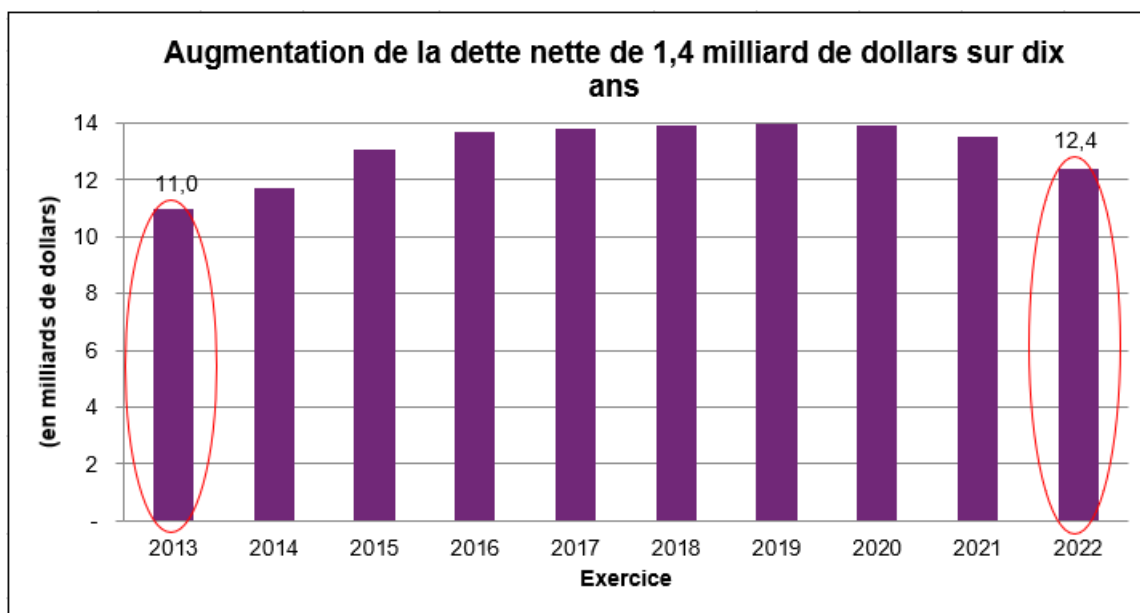
La dette nette est supérieure de 1,4 milliard de dollars à ce qu'elle était il y a dix ans

2.22 Malgré une diminution importante de la dette nette en 2022, elle demeure supérieure de 1,4 milliard de dollars à ce qu'elle était il y a dix ans. L'augmentation de 1,4 milliard de dollars au cours de cette période s'explique principalement par :

- les coûts nets des immobilisations (achats moins l'amortissement) qui totalisent une augmentation d'environ 1,2 milliard de dollars;
- des déficits et des excédents annuels qui totalisent environ 500 millions de dollars.

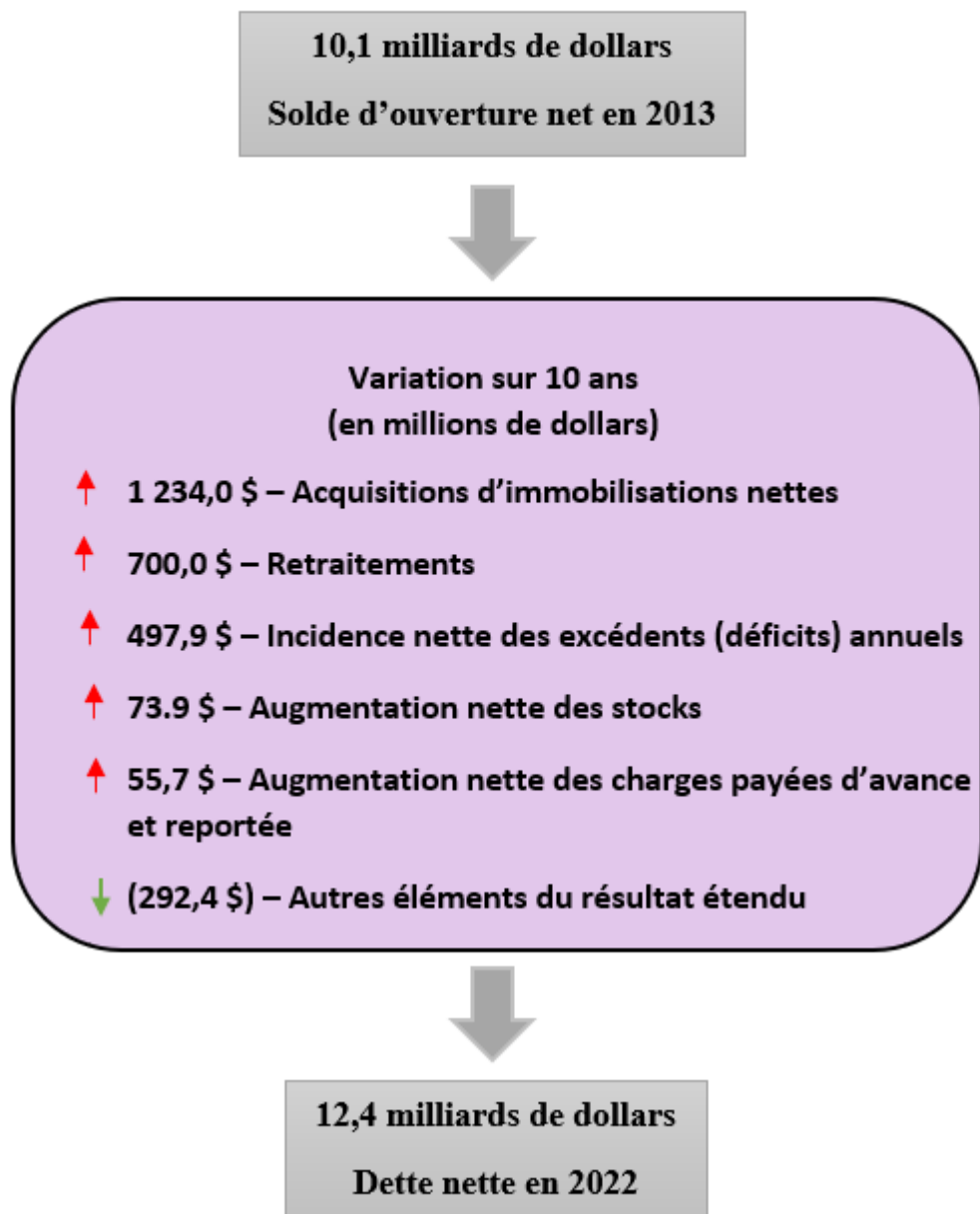
2.23 Les pièces 2.11, 2.12 et 2.13 montrent l'augmentation globale de la dette nette au cours des dix dernières années.

Pièce 2.11 - Augmentation de la dette nette de 1,4 milliard de dollars sur dix ans



Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

Pièce 2.12 - Sommaire de la variation de la dette nette depuis dix ans



Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

Pièce 2.13 - Augmentation de la dette nette de 1,4 milliard de dollars sur dix ans

Données relatives à l'augmentation de la dette nette de 1,4 milliard sur dix ans (en millions de dollars)

	Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Déficit /(excédent) annuel	532,7	600,4	361,4	260,5	117,0	(67,0)	(72,6)	(48,7)	(408,5)	777,3	497,9
Achat d'immobilisations	899,7	418,3	591,0	586,1	615,7	641,7	671,4	464,5	500,7	560,4	5 949,5
Amortissement d'immobilisations	(349,9)	(373,2)	(406,0)	(426,8)	(463,5)	(473,5)	(496,1)	(508,6)	(514,8)	(539,1)	(4 551,5)
Autres éléments divers	(98,5)	(16,1)	156,7	121,6	(100,4)	4,7	(70,0)	56,0	(47,3)	(333,5)	(326,8)
Dette nette initialement enregistrée (en milliards de dollars)	11,1	11,6	12,4	13,7	13,8	13,9	14,0	13,9	13,5	12,4	
Dette nette après retraitement (en milliards de dollars)	11,0	11,7	13,1	13,7	13,8	13,9	14,0	13,9	13,5	S.O.	
Croissance de la dette nette par rapport à l'année précédente exprimée en %	8,9 %	6,4 %	12,0 %	4,6 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %	-0,7 %	-2,9 %	-8,1 %	

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

***Les immobilisations
représentent une part
importante de la dette
nette***

2.24 Comme le montrent les pièces 2.12 et 2.13, les immobilisations constituent une composante importante des variations de la dette nette au cours des dix dernières années. Parmi les plus importantes immobilisations consignées dans les états financiers de la province qui ont contribué à la dette nette, il y a :

- les routes, ponts et autoroutes;
- les bâtiments et améliorations aux terrains.

2.25 La pièce 2.14 présente l'historique sur dix ans des acquisitions d'immobilisations par type d'actif.

Pièce 2.14 - Historique sur dix ans des acquisitions d'immobilisations par type

**Historique sur dix ans des acquisitions d'immobilisations par type
(en millions de dollars)**

Type d'immobilisation	Total
Routes, ponts et autoroutes : À l'exclusion de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick	2 196,8
Routes, ponts et autoroutes : Société de voirie du Nouveau-Brunswick	1 015,1
Immeubles et améliorations aux terrains	1 848,1
Machinerie et équipement	412,6
Véhicules et équipement lourd mobile	201,2
Matériel et logiciels informatiques	162,9
Barrages et systèmes de gestion des eaux	43,8
Traversiers et débarcadères	35,7
Terrains	33,1
Total	5 949,5

Source : préparé par VGNB à partir des Comptes publics (avec les retraitements qui y sont indiqués)

***Des progrès ont été
faits, mais il faut
beaucoup plus de temps
pour régler entièrement
la question de la dette
nette***

2.26 Dans l'ensemble, d'importants progrès ont été réalisés pour s'attaquer au solde de la dette nette et rembourser les déficits antérieurs avec l'excédent de 2022. De plus, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre, des progrès ont été réalisés dans la réduction de la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick, qui est maintenant à son plus bas niveau depuis 2014.

2.27 Malheureusement, la question de la croissance

de la dette nette ne date pas d'hier. Il faudra peut-être beaucoup plus de temps pour acquitter entièrement ces anciens soldes.

Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick

Le ratio de la dette nette au PIB est un indicateur essentiel de viabilité

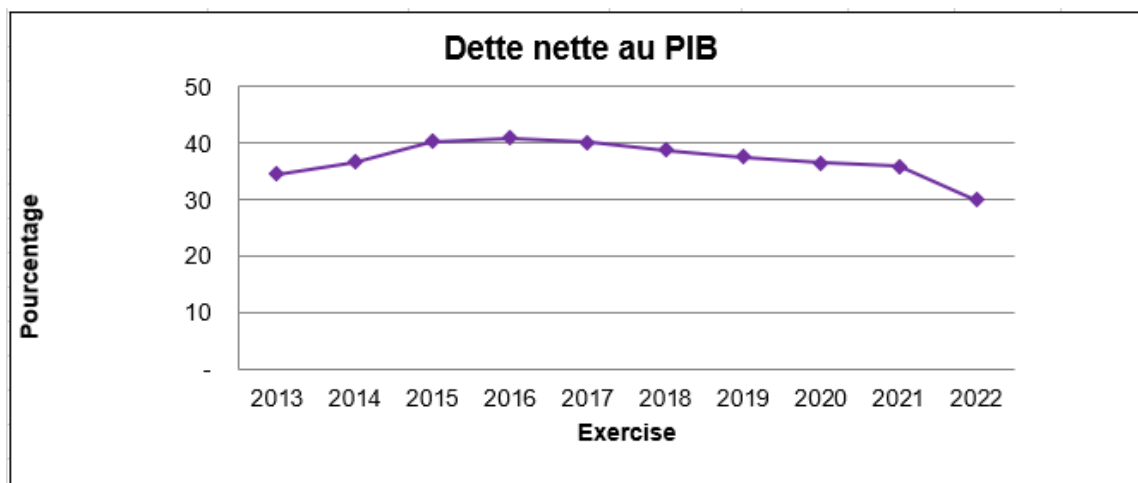
2.28 Le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB)² est devenu un important indicateur de viabilité pour les gouvernements. La province inclut un examen de ce ratio dans son analyse annuelle des états financiers et des documents connexes. Les médias et d'autres analystes peuvent aussi en faire mention dans leurs rapports. Les indicateurs de viabilité sont abordés plus en détail au chapitre 3 du présent rapport.

2.29 La dette nette fournit de l'information sur les recettes futures qui seront requises pour couvrir les dépenses antérieures. Le PIB mesure les biens et services produits par une économie. Par conséquent, lorsqu'une économie affiche un faible ratio de la dette nette au PIB, cela indique qu'elle produit suffisamment pour assurer le service de sa dette nette.

2.30 La pièce 2.15 montre l'historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans.

² Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services finaux produits dans une économie au cours d'une période donnée.

Pièce 2.15 - Historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans



Historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans

Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette nette (en milliards de dollars)	11,0	11,7	13,1	13,7	13,8	13,9	14,0	13,9	13,5	12,4
PIB (en milliards de dollars)	31,8	31,9	32,5	33,5	34,3	35,8	37,2	38,0	37,6	41,3
Dette nette/PIB	34,7 %	36,6 %	40,4 %	40,8 %	40,3 %	38,9 %	37,6 %	36,6 %	35,8 %	29,9 %

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

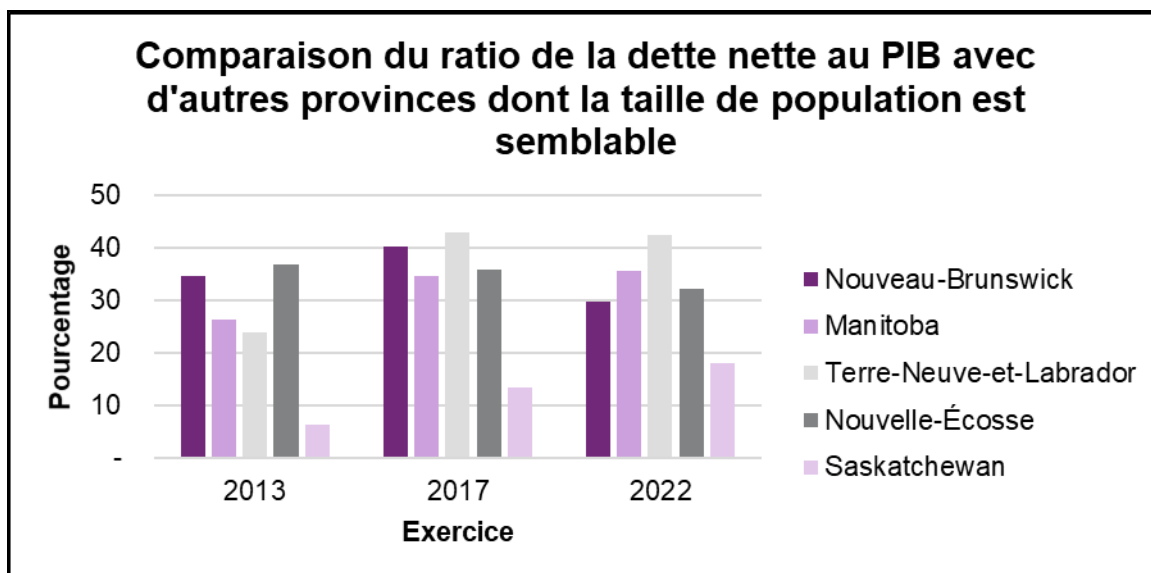
Le ratio de la dette nette au PIB à court terme affiche une tendance favorable

2.31 Comme le montre la pièce 2.15, nous remarquons une tendance négative de 2013 à 2016 parce que la dette nette de la province a augmenté plus rapidement que le taux de croissance de l'économie. De 2017 à 2022, cette tendance commence à s'inverser, la croissance de l'économie prenant le pas sur celle de la dette nette. En 2022, la province a déclaré son plus bas ratio de la dette nette au PIB au cours des dix dernières années.

Le ratio de la dette nette au PIB est favorable par rapport à d'autres provinces

2.32 La pièce 2.16 présente une comparaison du ratio de la dette nette au PIB pour les provinces dont, selon nous, la taille de la population ou les caractéristiques économiques sont semblables.

Pièce 2.16 - Comparaison du ratio de la dette nette au PIB avec d'autres provinces dont la taille de la population est semblable



Comparaison du ratio de la dette nette au PIB avec d'autres provinces dont la taille de la population est semblable (pourcentage)

Province	Exercice			
	2013	2017	2022	Augmentation exprimée en % 2013 à 2022
Nouveau-Brunswick	34,7	40,3	29,9	-14 %
Manitoba*	26,4	34,6	35,7	35 %
Terre-Neuve-et-Labrador	23,9	43,1	42,5	78 %
Nouvelle-Écosse	36,9	36,0	32,2	-13 %
Saskatchewan	6,5	13,5	18,1	178 %

*Les renseignements sur les comptes publics de 2022 utilisés pour le Manitoba contenaient un rapport de l'auditeur indépendant qualifié.

Source : préparée par VGNB (après retraitement s'il y a lieu)

2.33 Le ratio de la dette nette au PIB de 29,9 % enregistré au Nouveau-Brunswick était le deuxième plus faible parmi les provinces dont la taille de la population est semblable. La Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse affichaient tous des pourcentages plus élevés au 31 mars 2022.

Le ratio de la dette nette au PIB est demeuré stable dans les autres provinces

2.34 Nous remarquons que, même si le ratio du Nouveau-Brunswick a fluctué depuis 2013, il a figuré parmi les plus élevés en 2013 et 2017. Cette année, l'amélioration de la position du Nouveau-Brunswick parmi les provinces semblables est attribuable en grande partie aux ratios affichés par la Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba, ainsi qu'à la stabilité de la Nouvelle-Écosse, à l'important excédent enregistré par le Nouveau-Brunswick en 2022 et à la réduction correspondante de la dette nette.

Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick

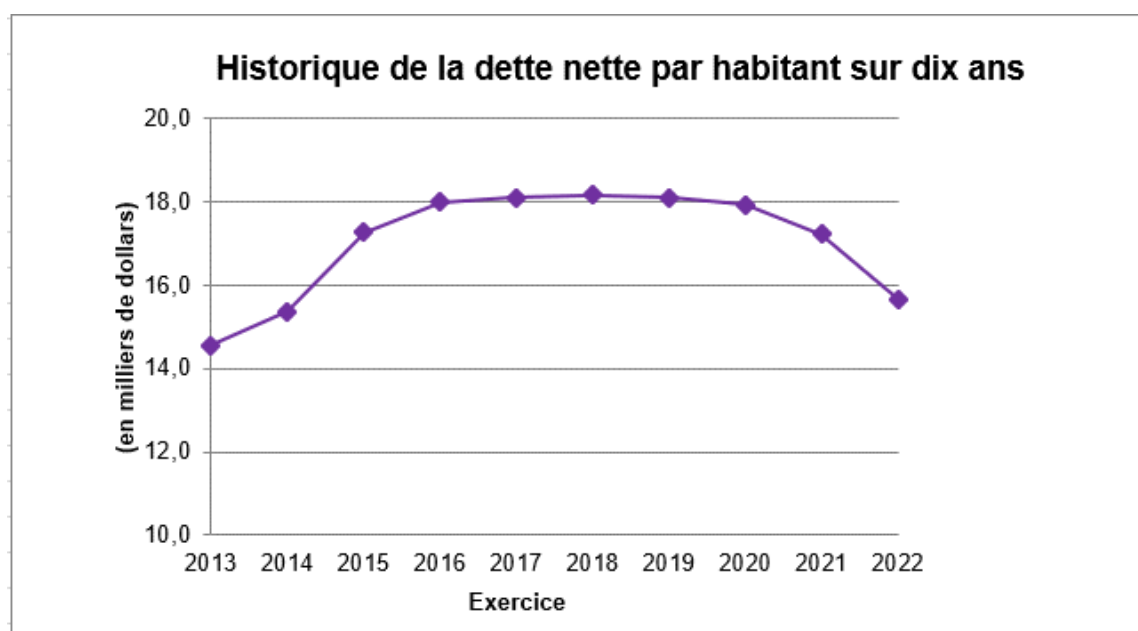
La dette nette par habitant est une autre façon d'évaluer la dette nette

2.35 Une autre façon d'évaluer l'importance de la taille de la dette nette du Nouveau-Brunswick consiste à la comparer à la taille de sa population, une mesure aussi appelée dette nette par habitant (ou par Néo-Brunswickois).

La dette nette est supérieure à 15 000 \$ par Néo-Brunswickois

2.36 La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick a atteint un sommet de 18 200 \$ en 2018, mais elle a depuis diminué pour se chiffrer 15 700 \$ en 2022. La pièce 2.17 montre l'historique de la dette nette par habitant sur dix ans.

Pièce 2.17 - Historique de la dette nette par habitant sur dix ans

**Historique de la dette nette par habitant sur dix ans**

Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette nette (en milliards de dollars)	11,0	11,7	13,1	13,7	13,8	13,9	14,0	13,9	13,5	12,4
Population (en milliers)	758,4	758,5	759,0	758,8	763,4	766,8	770,9	776,8	783,2	789,2
Dette nette par habitant (en dollars)	14 500	15 400	17 300	18 000	18 100	18 200	18 100	17 900	17 200	15 700

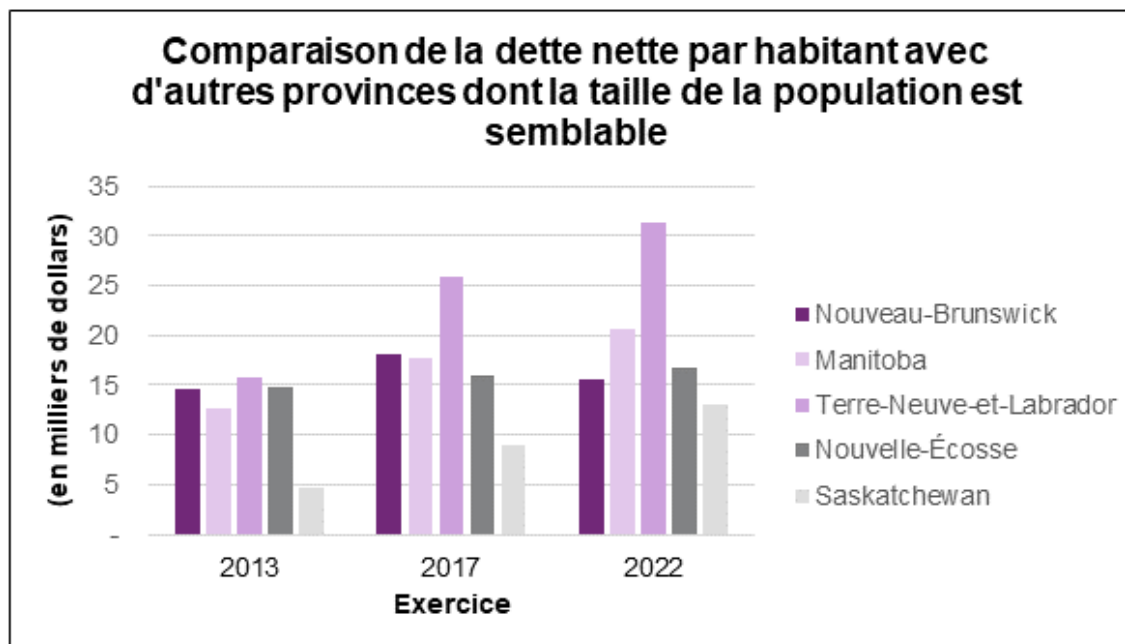
Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

***Comparaison favorable
de la dette nette par
habitant avec d'autres
provinces dont la taille
de la population est
semblable***

2.37 La dette nette par habitant a connu une forte baisse en 2022 et se compare favorablement aux autres provinces dont la taille de la population est semblable. La notion de « par habitant » englobe tous les membres de la population, comme les adultes et les enfants.

2.38 La pièce 2.18 ci-dessous présente une comparaison de la dette nette par habitant avec celle de provinces dont la taille de la population est semblable, soit le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan.

Pièce 2.18 - Comparaison de la dette nette par habitant avec d'autres provinces dont la taille de la population est semblable



Comparaison de la dette nette par habitant avec les données d'autres provinces
(en milliers de dollars)

Province	Exercice			
	2013	2017	2022	Augmentation exprimée en % 2013 à 2022
Nouveau-Brunswick	14,5	18,1	15,7	8 %
Manitoba*	12,6	17,7	20,6	64 %
Terre-Neuve-et-Labrador	15,8	25,8	31,3	98 %
Nouvelle-Écosse	14,8	15,9	16,7	13 %
Saskatchewan	4,7	8,9	13,1	179 %

*Les renseignements sur les comptes publics de 2022 utilisés pour le Manitoba contenaient un rapport de l'auditeur indépendant qualifié.

Source : préparée par VGNB (après retraitement s'il y a lieu)

2.39 La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick pour 2022 a diminué considérablement pour atteindre 15 700 \$, un montant supérieur de seulement 1 200 \$ par rapport aux 14 500 \$ déclarés en 2013. Le Nouveau-Brunswick affichait la deuxième plus faible dette nette par habitant; la Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse affichaient tous des

niveaux plus élevés au 31 mars 2022.

Le Nouveau-Brunswick a-t-il atteint ses objectifs de réduction de la dette nette?

Les objectifs de réduction de la dette nette ont été atteints pour la plupart au cours des cinq dernières années

2.40 Ces dernières années, la province a établi des cibles relativement à sa dette nette et son ratio de la dette nette au PIB. Les objectifs fixés visent les exercices futurs et peuvent représenter une augmentation ou une diminution. Au cours des cinq dernières années, nous constatons que la plupart des objectifs de réduction de la dette nette et de la dette nette au PIB ont été atteints ou dépassés.

2.41 La pièce 2.19 montre les objectifs annuels de réduction de la dette nette de la province ainsi que la dette nette réelle des cinq dernières années.

2.42 La pièce 2.20 présente les cibles de la dette nette au PIB de la province ainsi que les résultats réels des cinq dernières années.

Pièce 2.19 - Historique sur cinq ans des objectifs de réduction de la dette nette par rapport aux objectifs réels

**Objectifs de réduction de la dette nette sur cinq ans par rapport aux objectifs réels
(en millions de dollars)**

Exercice					
	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif (Augmentation) Diminution	(362)	(372)	49	129	(241)
Réel (Augmentation) Diminution	(106)	(33)	37	470	1 090
Différence	256 (Augmentation réelle inférieure aux prévisions)	339 (Augmentation réelle inférieure aux prévisions)	(12) (Diminution réelle inférieure aux prévisions)	341 (Diminution réelle supérieure aux prévisions)	1 331 (Diminution réelle alors qu'une augmentation était prévue)
Objectif atteint ou dépassé?	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics et des budgets

Pièce 2.20 - Historique sur cinq ans des objectifs du ratio de la dette nette au PIB

Comparaison des objectifs du ratio de la dette nette au PIB sur cinq ans

Exercice					
	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	40,1 %	39,0 %	37,0 %	34,7 %	36,4 %
Réel*	38,9 %	37,6 %	36,6 %	35,8 %	29,9 %
Différence	(1,2) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	(1,4) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	(0,4) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	1,1 % (Ratio réel supérieur aux prévisions)	(6,5) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)
Objectif atteint ou dépassé?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui

* Une diminution de la dette nette exprimée en pourcentage du PIB dénote une tendance positive, car cela signifie que le PIB croît plus rapidement que la dette nette (qui correspond à l'excédent du passif sur l'actif financier).

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics et des budgets

Il sera difficile de continuer à réduire la dette nette à l'avenir

2.43 Malgré une réduction de la dette nette en 2022, il sera difficile pour le Nouveau-Brunswick de réduire celle-ci à l'avenir en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des coûts de santé. Ces difficultés ne sont pas nouvelles et étaient présentes au cours des années passées. Si la dette nette devait recommencer à augmenter, le gouvernement pourrait être incapable de maintenir le même niveau de programmes et de services, notamment en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation, les routes, les écoles et les hôpitaux. Une demande encore plus forte pourrait faire en sorte que les générations futures soient tenues de payer les dépenses passées.

La province continue d'établir des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette

2.44 Nous sommes heureux de constater que la province continue d'établir des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette et de réduction du ratio de la dette nette au PIB jusqu'en 2025. Les cibles pluriannuelles annoncées dans le Budget principal des dépenses 2022-2023 de la province sont présentées à la pièce 2.21.

Pièce 2.21 - Objectifs de réduction de la dette nette du gouvernement

**Objectifs de réduction de la dette nette du gouvernement
(en millions de dollars)**

	Budget de 2023	Objectif pour 2024	Objectif pour 2025
Diminution (augmentation) annuelle de la dette nette	(15)	(109)	36
Ratio de la dette nette au PIB	30,1 %	29,3 %	28,2 %

Source : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/Budget/2022-2023/speech-2022-2023.pdf>

La dette consolidée demeure à un sommet historique

La dette consolidée demeure à un sommet historique de plus de 18 milliards de dollars

2.45 Bien que des progrès importants aient été réalisés sur le plan de la réduction de la dette nette du Nouveau-Brunswick, une mise en garde s'impose : en effet, la dette consolidée aux fins provinciales demeure à un sommet historique de 18,4 milliards de dollars au 31 mars 2022. La dette consolidée s'élève à environ 18,4 milliards de dollars depuis 2020. Le solde de la dette consolidée de la province est constitué principalement d'obligations émises sur le marché financier.

2.46 Le montant de la dette ne tient pas compte de la dette d'Énergie NB de 4,6 milliards de dollars, ainsi que des emprunts d'un peu moins de 1 milliard de dollars de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB) liés aux besoins financiers des municipalités de la province.

Un fonds d'amortissement est prévu pour aider à rembourser la dette

2.47 Pour faciliter les remboursements futurs de cette dette de 18 milliards de dollars, la province maintient un fonds d'amortissement. L'établissement d'un fonds d'amortissement est exigé en vertu de la *Loi provinciale sur les prêts*, laquelle stipule qu'au plus tard à la date anniversaire de l'émission d'une dette consolidée, 1 % du capital de l'émission qui est encore dû sera versé au fonds d'amortissement.

Le fonds d'amortissement ne couvre que le tiers du total de la dette consolidée

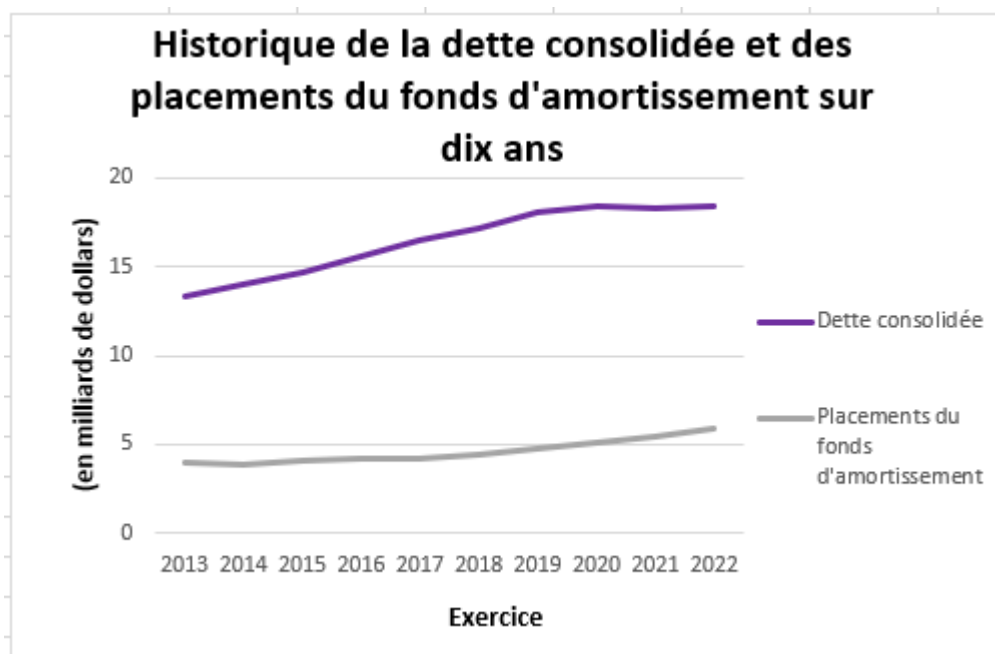
2.48 Au 31 mars 2022, la valeur marchande des placements du fonds d'amortissement de la province se chiffrait à environ 6 milliards de dollars. Par conséquent, d'importants décaissements supplémentaires d'environ 12 milliards de dollars seront nécessaires à l'avenir pour rembourser la dette totale de 18 milliards.

Une somme de 4,6 milliards de dollars à même la dette doit être remboursée au cours des quatre prochaines années

2.49 Au cours des quatre prochaines années, une somme d'environ 4,6 milliards de dollars à même la dette consolidée doit être remboursée. Dans le cadre du remboursement de la dette consolidée, la province peut puiser dans le fonds consolidé ou refinancer ce montant. Par exemple, en 2022, une somme de 706 millions de dollars a été remboursée à même la dette et une nouvelle dette de 1,1 milliard de dollars a été engagée.

2.50 La pièce 2.22 montre l'historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement de la province sur dix ans. Les besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette au cours des quatre prochaines années et des années suivantes sont décrits à la pièce 2.23.

Pièce 2.22 - Historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement sur dix ans

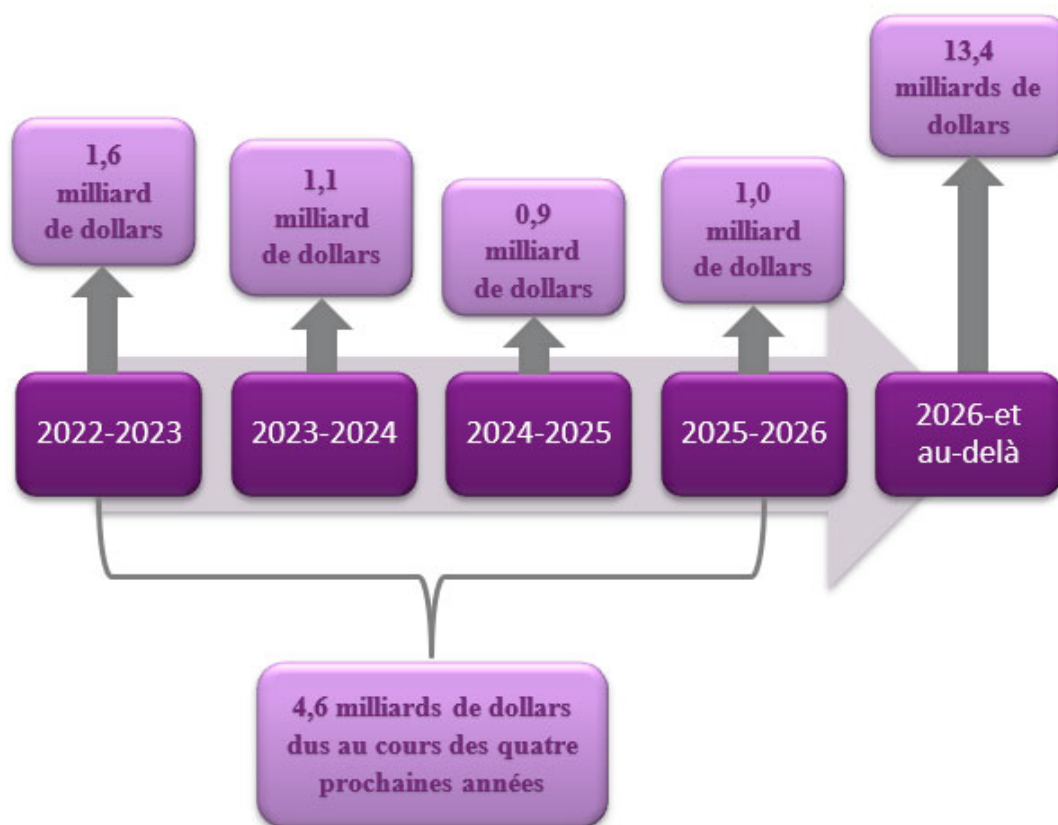


Historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement sur dix ans (en milliards de dollars)

Exercice										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette consolidée	18,0	18,5	19,2	20,1	20,9	21,6	22,6	23,2	23,0	23,0
Énergie NB	(4,7)	(4,6)	(4,6)	(4,5)	(4,4)	(4,4)	(4,6)	(4,8)	(4,7)	(4,6)
Dette consolidée aux fins provinciales	13,3	13,9	14,6	15,6	16,5	17,2	18,0	18,4	18,3	18,4
Placements du fonds d'amortissement	4,0	3,9	4,0	4,2	4,2	4,4	4,8	5,2	5,5	5,9

Source : préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

Pièce 2.23 - Besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette consolidée.



Source : préparée par VGNB d'après les Comptes publics de 2022

2.51 À certains égards, la dette consolidée pourrait être comparée à l'endettement des ménages, une situation que connaissent de nombreux Néo-Brunswickois. La province doit faire des paiements d'intérêt sur le solde impayé et rembourser le capital à mesure que la dette consolidée vient à échéance. Pour exprimer le solde en termes simples, si la province remboursait 100 millions de dollars par année, il lui faudrait 184 ans pour rembourser 18,4 milliards de dollars. Cela est présenté à la pièce 2.24. Si l'on incluait la dette d'Énergie NB de 4,6 milliards de dollars, il faudrait alors 230 ans, soit 46 années de plus, pour rembourser la dette à ce rythme.

Pièce 2.24 - Remboursement de la dette à un rythme de 100 millions de dollars par année



Source : préparée par VGNB

Le coût du service de la dette publique est de 1 208 \$ par minute en 2022

2.52 Au cours du dernier exercice, le coût du service de cette dette (en excluant celle d'Énergie NB), qui a consisté principalement en des paiements d'intérêts, s'est élevé à 635 millions de dollars. Il s'agit d'un coût annuel qui ne réduit pas le principal impayé. En 2022, le coût du service de la dette publique est de 1 208 \$ par minute environ. La pièce 2.25 présente ce coût par année, par jour, par heure et par minute.

Pièce 2.25 - Coût du service de la dette consolidée par année, par jour, par heure et par minute en 2022

Coût du service de la dette consolidée par année, par jour, par heure et par minute en 2022

Par année	Par jour	Par heure	Par minute
635 millions de dollars	1,7 million de dollars	72 milles de dollars	1 208 \$

Source : préparée par VGNB à partir des Comptes publics

Les charges au titre du service de la dette publique étaient supérieures à celles d'autres secteurs comme les services de protection et le développement économique

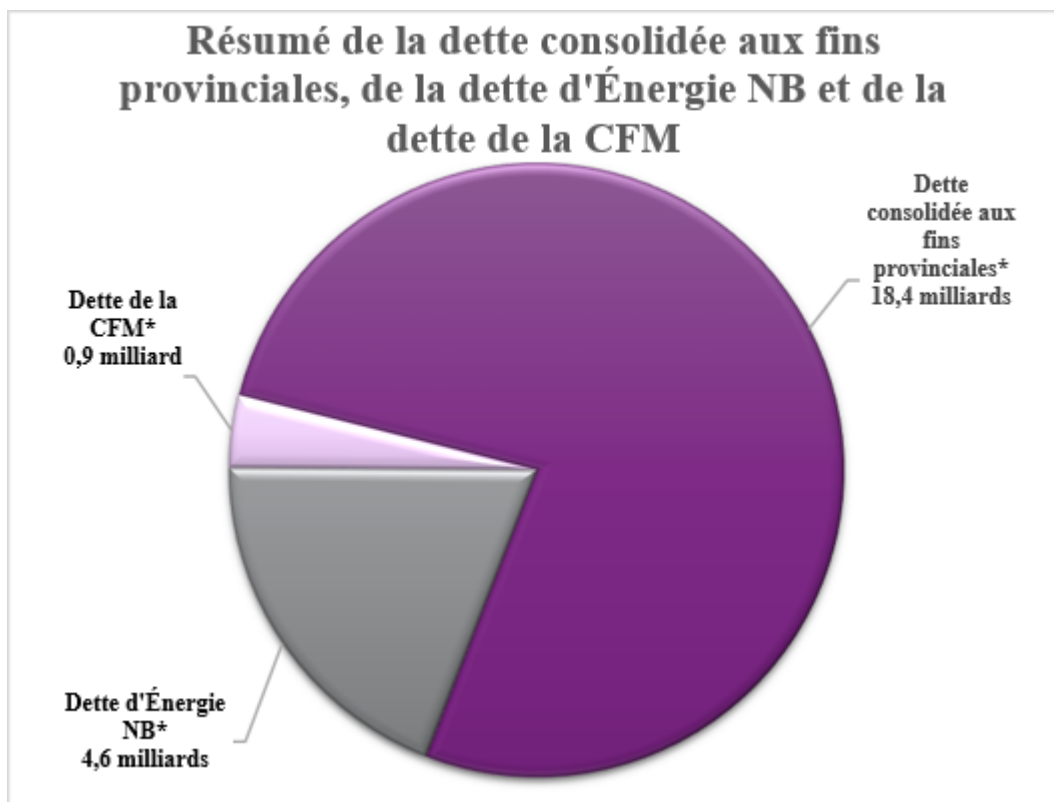
La dette s'élève à environ 24 milliards de dollars lorsqu'on combine la dette consolidée de la province, la dette d'Énergie NB et la dette de la CFMNB

2.53 Le service de la dette publique a représenté 6 % de toutes les charges en 2022. Cette proportion était supérieure à celle d'autres charges comme celles liées aux services de protection, au développement économique, au travail et à l'emploi et aux ressources. Au cours des dernières années, les taux d'intérêt sont demeurés relativement faibles, mais ils ont récemment augmenté. Par conséquent, les charges provinciales au titre du service de la dette publique pourraient augmenter à l'avenir si cette tendance persiste au moment du refinancement.

2.54 Comme il est indiqué au paragraphe 2.46, la dette consolidée aux fins provinciales ne comprend pas la dette d'Énergie NB ou la dette de la CFMNB liée aux besoins financiers des municipalités du Nouveau-Brunswick. En 2020, notre Bureau a publié un chapitre décrivant nos préoccupations à l'égard des problèmes d'endettement d'Énergie NB. Outre ces préoccupations, d'un point de vue provincial, nous constatons également que la province garantit toutes les dettes municipales émises par l'entremise de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

2.55 Ces trois éléments combinés (la dette de la province à des fins provinciales, la dette d'Énergie NB et la dette municipale) représentent environ 24 milliards de dollars de dettes dues en fin de compte par la province. Cette information est résumée à la pièce 2.26.

Pièce 2.26 - Résumé de la dette consolidée aux fins provinciales, de la dette d'Énergie NB et de la dette de la CFMNB



* Dette consolidée aux fins provinciales et dette d'Énergie NB au 31 mars 2022

** Dette de la CFM au 31 décembre 2021

Source : préparée par VGNB

2.56 La pièce 2.27 présente les détails de la dette de la CFMNB par rapport aux besoins de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2021. Nous présentons ces informations par municipalité pour une dette supérieure à 8 millions de dollars.

*Pièce 2.27 - Sommaire de la dette de la CFMNB par rapport aux besoins de
financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*

**Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick
Dette liée aux besoins de financement des municipalités
au 31 décembre 2021**

Municipalité	Dette (en millions de dollars)
Bathurst	26,5
Caraquet	9,8
Dieppe	61,4
Edmundston	51,7
Fredericton	32,2
Grand-Sault/Grand Falls	9,5
Miramichi	26,4
Moncton	172,6
Quispamsis	20,8
Riverview	29,5
Rothsay	12,3
Sackville	10,3
Saint John	210,7
Shediac	14,8
Southeast Regional Service Commission	13,8
Tracadie	14,8
Autres municipalités	178,8
TOTAL	895,9 \$

Source : préparée par VGNB

2.57 Nous demeurons préoccupés par le montant de la dette dont la province est ultimement responsable et nous continuerons de faire part de nos préoccupations ainsi que des constatations importantes découlant de notre travail.

Chapitre 3

État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

Contenu

Que nous disent les résultats financiers de 2022 sur la situation financière de la province?.....	71
La province est-elle en mesure de maintenir ses programmes existants?.....	72
La province dispose-t-elle d'une marge de manœuvre en ce qui touche sa capacité de hausser les impôts et les taxes ainsi que sa capacité d'emprunt?.....	73
La province est-elle vulnérable en raison de sa dépendance à l'endroit de sources externes de recettes?	74
Résumé des indicateurs financiers	75
Détails à l'appui des indicateurs de viabilité.....	78
Détails à l'appui des indicateurs de flexibilité	89
Détails à l'appui des indicateurs de vulnérabilité	94

État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

Que nous disent les résultats financiers de 2022 sur la situation financière de la province?

La situation financière de la province s'est améliorée depuis 2021

- 3.1** Ce chapitre présente les résultats de nos travaux d'évaluation de la situation financière de la province. Dans l'ensemble, la situation financière de la province s'est améliorée par rapport à l'an dernier.
- 3.2** Nos conclusions reposent sur l'analyse de douze indicateurs financiers¹ servant à évaluer l'état des finances d'entités du secteur public. Ils donnent un aperçu plus global de la situation financière de la province. La pièce 3.4 présente un résumé complet portant sur tous les indicateurs avec les changements par rapport à nos analyses de 2021.
- 3.3** L'information financière présentée dans ce chapitre couvre la période allant jusqu'au 31 mars 2022. Un important excédent annuel attribuable à l'augmentation des recettes fiscales provinciales a eu une incidence sur les résultats financiers de la province cette année. Consultez le chapitre 2 du présent volume pour en savoir plus sur l'incidence des hausses des recettes fiscales provinciales sur les résultats financiers de cette année.

¹ Nous faisons rapport sur douze indicateurs de la santé financière établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) dans un énoncé de pratique recommandée (EPR). Cette analyse a pour but d'offrir un tour d'horizon plus complet de la santé financière de la province, car elle permet de mettre en lumière les tendances sous-jacentes. Elle apporte en outre des précisions sur l'information publiée dans les états financiers consolidés audités, car ces derniers reflètent uniquement la situation financière de la province à un moment particulier.

La province est-elle en mesure de maintenir ses programmes existants?

Tendances générales favorables à la viabilité à court terme

3.4 La capacité de la province à maintenir les programmes et les services existants sans augmenter la dette nette était bonne en 2022, en raison principalement de l'excédent annuel de la province. Cela explique pourquoi notre évaluation a conclu que cinq des sept indicateurs de viabilité à court terme étaient encore favorables cette année.

Amélioration des tendances à long terme en matière de viabilité

3.5 En 2022, trois des sept indicateurs de tendance à long terme sont maintenant évalués comme étant favorables, alors qu'ils étaient défavorables ou neutres l'année précédente. Deux autres tendances visant les indicateurs de viabilité demeurent neutres et deux autres demeurent défavorables en 2022.

3.6 La pièce 3.1 présente un résumé des indicateurs de viabilité de la province. Nous avons évalué la viabilité comme étant essentiellement favorable à court terme et mitigée à long terme. Il s'agit d'une amélioration par rapport à l'année précédente où les tendances des indicateurs de viabilité étaient essentiellement défavorables.

Définition du concept de viabilité

3.7 Le concept de viabilité indique si la province peut maintenir ses programmes et remplir ses obligations existantes envers ses créanciers sans avoir à alourdir le fardeau imposé à l'économie.

Pièce 3.1 - Tendances des indicateurs de viabilité

Tendances des indicateurs de viabilité

Indicateur de viabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Actif/Passif	Favorable	Défavorable
Actif financier/Passif	Favorable	Défavorable
Dette nette/recettes annuelles totales	Favorable	Favorable
Charges par fonction/charges totales	Neutre	Neutre
Dette nette/PIB	Favorable	Favorable
Déficit accumulé/PIB	Favorable	Favorable
Charges totales/PIB	Neutre	Neutre

Source : Pièce préparée par VGNB.

La province dispose-t-elle d'une marge de manœuvre en ce qui touche sa capacité de hausser les impôts et les taxes ainsi que sa capacité d'emprunt?***Tendances de flexibilité
généralement
défavorables***

- 3.8** À notre avis, la tendance relative à la marge de manœuvre (ou flexibilité) dont dispose la province quant à sa capacité de hausser les impôts et les taxes et à sa capacité d'emprunt demeure largement défavorable à long terme, ce qui tient aux raisons suivantes :
- le vieillissement des infrastructures (par exemple des écoles, des autoroutes et des ponts qui devront tôt ou tard être remplacés);
 - le pourcentage des recettes de provenance interne par rapport au PIB a généralement augmenté au cours des dix dernières années (un plus grand nombre de recettes de provenance interne par rapport au PIB pourrait limiter la capacité future d'augmenter les impôts au besoin pour financer les activités).
- 3.9** Comme le résume la pièce 3.2, nous avons évalué les tendances des indicateurs de flexibilité à court terme et à long terme comme étant essentiellement défavorables.

Définition du concept de flexibilité

3.10 La flexibilité s'entend de la mesure dans laquelle un gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal imposé à l'économie afin de maintenir ses programmes et de s'acquitter de ses obligations envers ses créanciers. Lorsque la flexibilité diminue, le gouvernement est moins en mesure d'assumer ses charges à même ses recettes de provenance interne.

*Pièce 3.2 - Tendances des indicateurs de flexibilité***Tendances des indicateurs de flexibilité**

Indicateur de flexibilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Frais de la dette publique/recettes	Favorable	Favorable
Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations	Défavorable	Défavorable
Recettes de provenance interne/PIB	Défavorable	Défavorable

Source : Pièce préparée par VGNB.

La province est-elle vulnérable en raison de sa dépendance à l'endroit de sources externes de recettes?
--

Tendances positives, mais une vulnérabilité demeure

3.11 Cette année, nous avons modifié les indicateurs à court et à long terme pour les transferts gouvernementaux en revenus totaux, qui sont passés de défavorables à neutres. À notre avis, même si cet indicateur a un résultat plus positif cette année, la province demeure vulnérable aux modifications des transferts du gouvernement fédéral.

3.12 Ainsi que le résume la pièce 3.3, il ressort de notre évaluation que la vulnérabilité, tant à court qu'à long terme, est mitigée.

Définition du concept de vulnérabilité

3.13 La vulnérabilité correspond à la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

Pièce 3.3 - Tendances des indicateurs de vulnérabilité

Tendances des indicateurs de vulnérabilité

Indicateur de vulnérabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Paielements de transfert/recettes totales	Neutre	Neutre
Dettes en devises/dette nette	Favorable	Favorable

Source : Pièce préparée par VGNB.

Résumé des indicateurs financiers

3.14 La pièce 3.4 présente le résumé de notre analyse de tous les indicateurs financiers de la province. On y trouve les renseignements suivants :

- les indicateurs correspondant à chaque catégorie (viabilité, flexibilité et vulnérabilité);
- l'objet de chaque indicateur;
- la tendance à court terme (deux ans) et la tendance à long terme (dix ans);
- un renvoi au paragraphe du présent chapitre où nous commentons l'indicateur plus en détail.

Pièce 3.4 - Résumé des indicateurs financiers

	Indicateur	Objet	Tendance à court terme	Tendance à long terme	Variation de la tendance par rapport à l'exercice précédent	Paragraphe
Viabilité	Actif/Passif	Permet de savoir dans quelle mesure le gouvernement finance ses activités en émettant des titres d'emprunt.	Favorable	Défavorable	Aucun changement	3.16
	Actif financier/ Passif	Reflète la mesure dans laquelle des recettes futures seront requises pour payer les opérations passées.	Favorable	Défavorable	Aucun changement	3.20
	Dette nette/ recettes annuelles totales	Permet de savoir s'il faudra plus de temps pour payer les opérations passées	Favorable	Favorable	Modification de la tendance à court terme (qui était auparavant neutre)	3.24
	Charges par fonction/ charges totales	Illustre la tendance des dépenses gouvernementales au fil du temps.	Neutre	Neutre	Aucun changement	3.28
	Dette nette/PIB	Montre la relation entre la dette nette et l'activité économique.	Favorable	Favorable	Modification de la tendance à long terme (qui était auparavant défavorable)	3.34
	Déficit accumulé/PIB	Sert à mesurer la somme des résultats des activités de l'exercice courant et des exercices antérieurs par rapport à la croissance économique.	Favorable	Favorable	Modification de la tendance à long terme (qui était auparavant défavorable)	3.38
	Charges totales/PIB	Met en lumière la tendance qui sous-tend les dépenses gouvernementales au fil du temps par rapport à la croissance économique.	Neutre	Neutre	Aucun changement	3.41

Pièce 3.4 - Résumé des indicateurs financiers (suite)

Flexibilité	Frais de la dette publique (consolidée)/recettes	Montre dans quelle mesure les décisions d'emprunt passées limitent la capacité de remplir les engagements courants en matière de finances et de services.	Favorable	Favorable	Aucun changement	3.48
	Valeur comptable nette des immobilisations /coût des immobilisations	Mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles utilisées pour fournir des produits et services.	Défavorable	Défavorable	Aucun changement	3.52
	Recettes de provenance interne/PIB	Mesure la proportion des recettes qui sont tirées de l'économie.	Défavorable	Défavorable	Modification de la tendance à court terme (qui était auparavant neutre)	3.56
Vulnérabilité	Paiements de transfert/recettes totales	Mesure le degré de dépendance envers un autre ordre de gouvernement.	Neutre	Neutre	Modification de la tendance à court et à long terme (qui était auparavant défavorable)	3.62
	Dette en devises/dette nette	Mesure le degré de vulnérabilité du gouvernement en cas de fluctuations des taux de change.	Favorable	Favorable	Aucun changement	3.67

Source : Pièce préparée par VGNB.

Détails à l'appui des indicateurs de viabilité

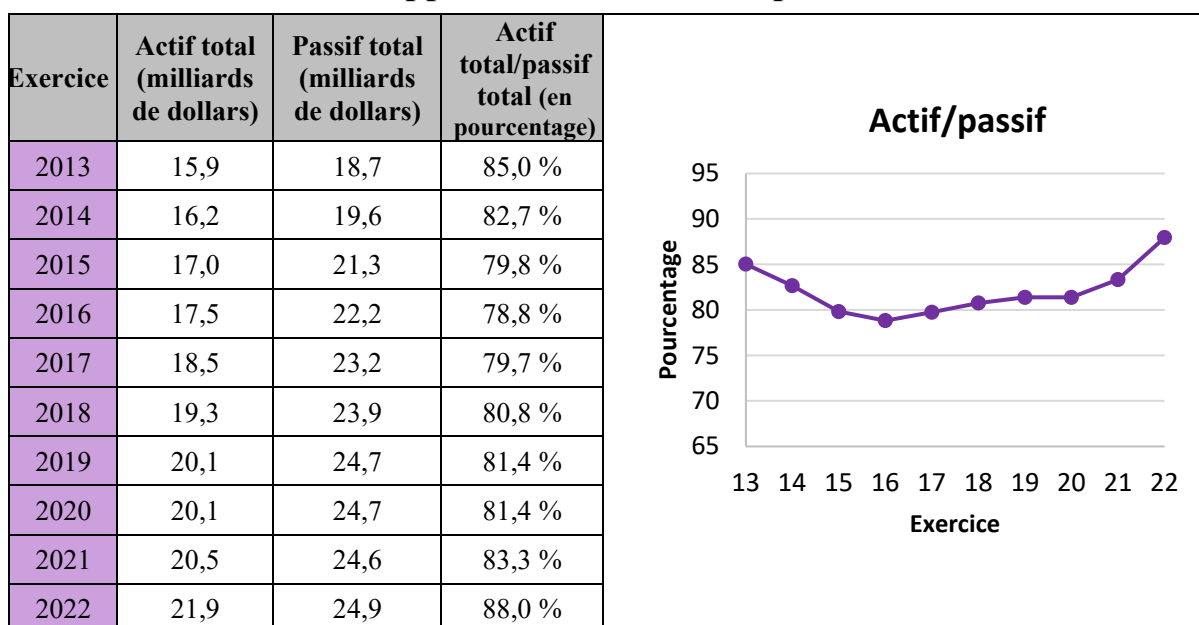
Définition du concept de viabilité	3.15	Le concept de viabilité indique si la province peut maintenir ses programmes et remplir ses obligations existantes envers ses créanciers sans avoir à alourdir la dette consolidée.
---	-------------	---

Rapport entre l'actif et le passif

Changements positifs des tendances, mais la province continue d'emprunter pour financer ses activités	3.16	Nous avons encore une fois évalué la tendance à court terme comme étant favorable et la tendance à long terme, comme étant défavorable.
	3.17	Au fil des six derniers exercices, cet indicateur s'est amélioré, ce qui reflète une tendance favorable à court terme. Au cours des dix derniers exercices, le pourcentage calculé pour la province est demeuré inférieur à 100 %, ce qui indique que cette dernière a financé ses activités au moyen de titres d'emprunt (dette consolidée). Bien que des changements positifs se soient produits lors des derniers exercices et que le pourcentage se soit amélioré, dans l'ensemble, il s'agit d'une tendance défavorable pour l'indicateur à long terme.
	3.18	Le rapport entre l'actif et le passif (indicateur de viabilité) est présenté à la pièce 3.5.
Comment interpréter la pièce	3.19	Si le rapport entre l'actif et le passif est inférieur à 100 %, cela signifie que le passif de la province est supérieur à son actif, ce qui dénote une tendance négative. En d'autres termes, cela signifie que le gouvernement a accumulé des déficits et a financé ses activités par l'émission de titres d'emprunt, qui s'ajoutent à la dette consolidée.

Pièce 3.5 - Rapport entre l'actif et le passif

Rapport entre l'actif et le passif



Source : Pièce préparée par VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

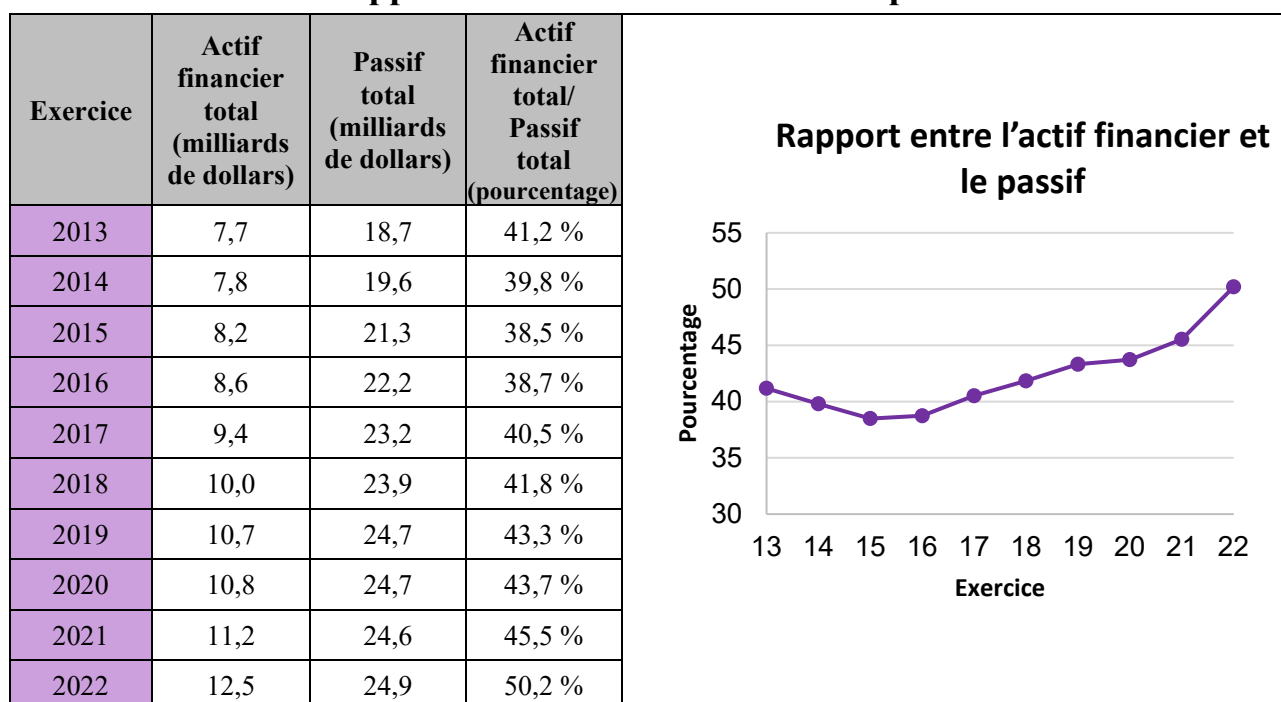
Rapport entre l'actif financier et le passif

Les tendances sont positives, mais les recettes futures demeurent nécessaires pour payer les transactions antérieures

- 3.20** Selon notre évaluation, la tendance à court terme est favorable, mais la tendance à long terme est défavorable.
- 3.21** Malgré l'amélioration que l'on peut noter depuis les sept dernières années, le rapport demeure inférieur à 100 %, ce qui signifie qu'il faudra consacrer des recettes futures au paiement d'opérations passées. Par conséquent, nous estimons que la tendance à long terme demeure défavorable. Au cours des derniers exercices, le pourcentage provincial pour cet indicateur s'est amélioré, ce qui représente un changement positif et démontre une tendance favorable à court terme.
- 3.22** Le rapport entre l'actif financier et le passif (indicateur de viabilité) est présenté à la pièce 3.6.

Comment interpréter la pièce**3.23**

Si le rapport entre l'actif financier et le passif est inférieur à 100 %, cela signifie qu'il faudra utiliser des excédents futurs pour effectuer les paiements requis au titre d'opérations et d'événements passés, ce qui dénote une tendance défavorable. Un pourcentage croissant indique une tendance favorable à court terme.

*Pièce 3.6 - Rapport entre l'actif financier et le passif***Rapport entre l'actif financier et le passif**

Source : Pièce préparée par VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales**Changement positif pour la tendance à long terme****3.24**

En 2022, nous avons de nouveau évalué la tendance à court terme comme étant favorable, et nous avons modifié notre évaluation de la tendance à long terme de neutre à favorable.

3.25

Le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales de la province a augmenté de 2013 à 2016, ce qui signifie que la province aura besoin de plus de temps pour éliminer sa dette nette. Toutefois, le pourcentage a diminué chaque année depuis 2016, ce

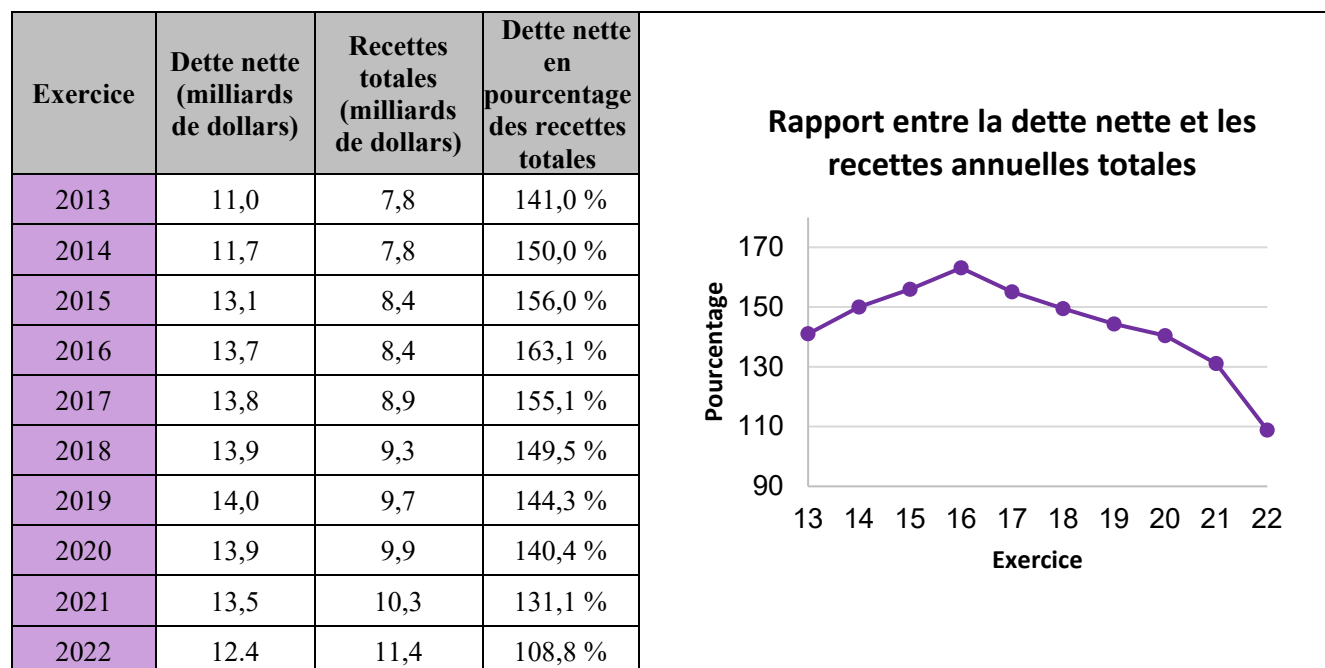
qui constitue une tendance positive. Le pourcentage pour 2022 est maintenant le plus faible enregistré au cours de la dernière décennie. En 2022, ce rapport est descendu à 108,8 %, du fait de la baisse de la dette nette conjuguée à la hausse des recettes totales. Par conséquent, les tendances à court et à long terme ont été jugées favorables. Il faut toutefois faire une interprétation prudente de cet indicateur, car la tendance positive observée tient pour une part à des transferts fédéraux et de hausses des recettes fiscales provinciales qui pourraient ne pas être récurrents.

3.26 Le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales (indicateur de viabilité) est présenté à la pièce 3.7.

Comment interpréter la pièce

3.27 Une hausse du rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales dénote une tendance négative, car cela signifie que la province aura besoin de plus de temps pour éliminer la dette nette. La dette nette fournit une mesure des recettes futures qui devront être affectées au paiement d'opérations et d'événements passés.

Pièce 3.7 - Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales

Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales

Source : Pièce préparée par VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre les charges par fonction et les charges totales

- 3.28** Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant neutres, car il y a eu peu de changements dans la façon dont les charges sont imputées aux fonctions au cours des dix derniers exercices. Les frais de service de la dette consolidée sont demeurés relativement stables au cours de la dernière décennie.
- 3.29** La taille de la dette nette du Nouveau-Brunswick doit être surveillée de près à l'avenir. Les intérêts sur la dette consolidée accaparent des ressources qui pourraient autrement être affectées à la prestation de services.
- 3.30** Le rapport entre les charges par fonction et les charges totales (indicateur de viabilité) pour l'exercice 2022 est présenté à la pièce 3.8. Cette pièce fait état du

montant des charges imputées à chaque fonction pour l'exercice.

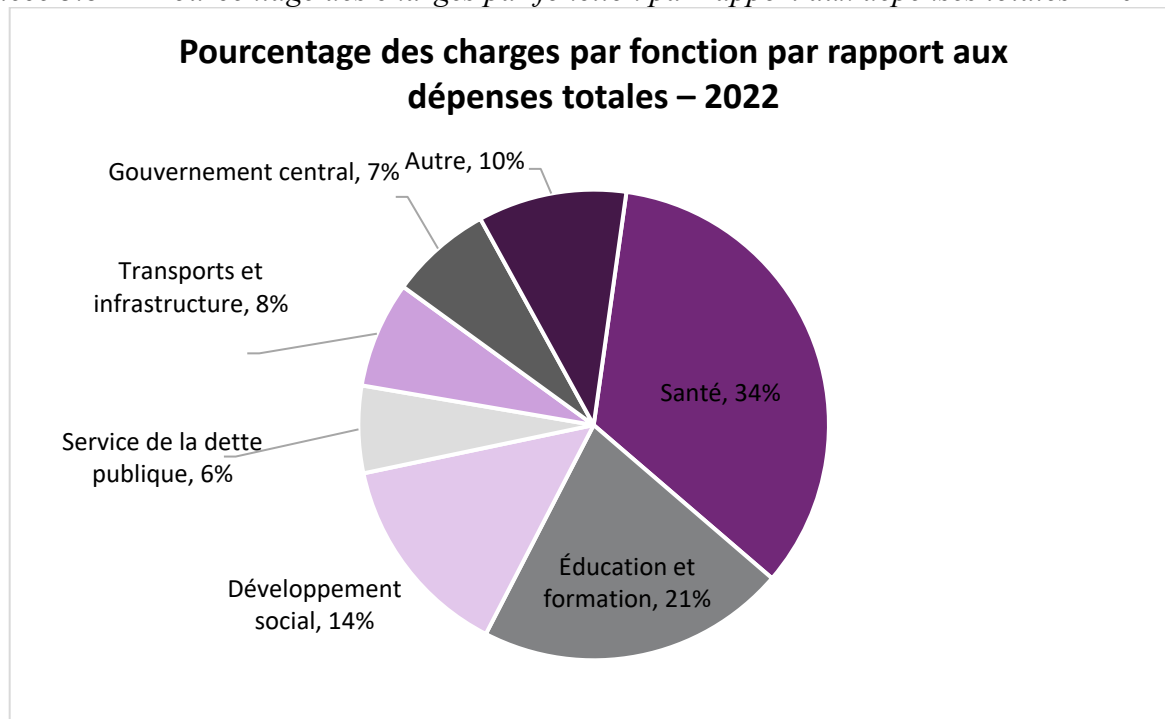
Comment interpréter la pièce

3.31 On peut interpréter les deux pièces de cette section de la manière suivante :

- Dans la pièce 3.8, chaque secteur du diagramme à secteurs représente le pourcentage des charges à imputer à chaque fonction en 2022.
- Dans la pièce 3.9, chaque ligne dans le graphique représente les charges par fonction. La ligne présente le pourcentage des charges à imputer à chaque fonction au fil des exercices. Lorsque la ligne baisse, cela signifie que la province impute un plus faible pourcentage de ses charges à la fonction (autrement dit, la fonction reçoit une plus petite part du total).

Si la province impute une plus forte portion de ses charges au service de la dette consolidée, cela constitue une tendance négative, car il s'agit d'une indication que les frais de service de la dette augmentent.

Pièce 3.8 - Pourcentage des charges par fonction par rapport aux dépenses totales – 2022



Source : Pièce préparée par VGNB d'après les Comptes publics de 2022.

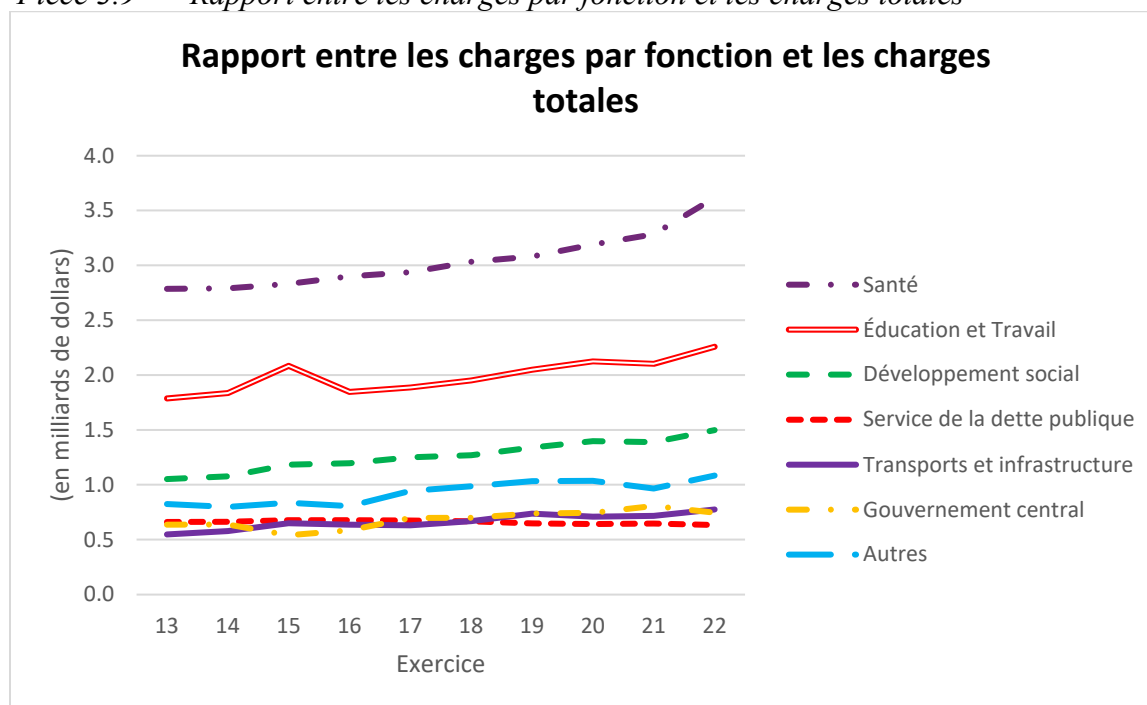
« Autres » comprend : services de protection, développement économique, ressources, et travail et emploi

3.32 L'examen de la pièce 3.8 permet de faire les observations suivantes :

- Les charges en matière d'éducation et de formation et ainsi qu'en santé mobilisent 55 % des charges totales en 2022, soit la même proportion qu'en 2021 (54 %).
- Les charges au titre du service de la dette publique (635 millions de dollars) sont plus élevées que les charges pour des postes comme le Service de la protection (349 millions de dollars) et le Développement économique (347 millions de dollars).

3.33 Le rapport entre les charges par fonction et les charges totales (indicateur de viabilité) lors des dix derniers exercices est présenté à la pièce 3.9.

Pièce 3.9 - Rapport entre les charges par fonction et les charges totales



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

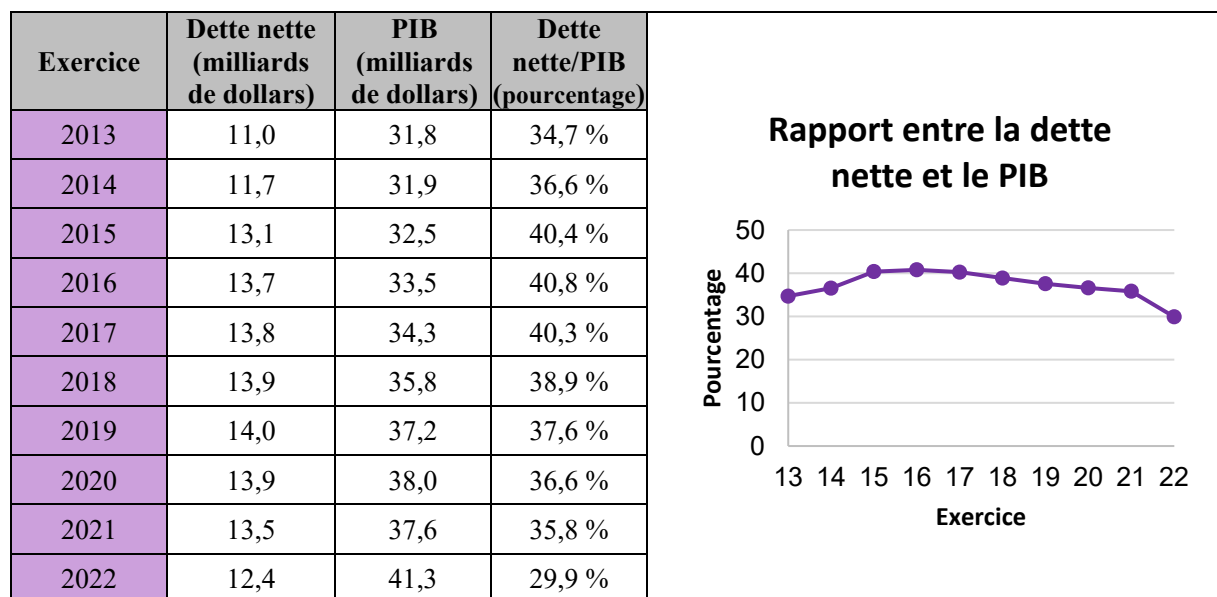
« Autres » comprend : services de protection, développement économique, ressources, et travail et emploi

Rapport entre la dette nette et le PIB

- | | | |
|--|-------------|---|
| <i>Changement positif pour la tendance à long terme</i> | 3.34 | Nous avons évalué la tendance à court terme comme étant favorable, et nous avons modifié notre évaluation de la tendance à long terme de défavorable à favorable. |
| | 3.35 | Nous remarquons une tendance négative de 2013 à 2016, car la hausse de la dette nette de la province a été plus rapide que la croissance de l'économie. Cette tendance s'inverse à partir de 2017 jusqu'en 2022 : la croissance de l'économie prend alors le pas sur celle de la dette nette. Le pourcentage pour 2022 est maintenant le plus faible enregistré au cours de la dernière décennie. C'est pourquoi notre évaluation conclut que les tendances à court et à long terme sont favorables. Bien que ce résultat soit favorable, il faut faire une interprétation prudente de cet indicateur, car la tendance positive observée tient pour une part à des transferts fédéraux et à une hausse des recettes fiscales provinciales, qui pourraient ne pas être récurrents. Par conséquent, la réduction de la dette nette connexe peut également ne pas être de nature récurrente. |
| | 3.36 | Le rapport entre la dette nette et le PIB (indicateur de viabilité) est présenté à la pièce 3.10. |
| <i>Comment interpréter la pièce</i> | 3.37 | Une hausse de la dette nette exprimée en pourcentage du PIB dénote une tendance négative, car cela signifie que la dette nette (qui correspond à l'excédent du passif sur l'actif financier) croît plus rapidement que le PIB. |

Pièce 3.10 - Rapport entre la dette nette et le PIB

Rapport entre la dette nette et le PIB



Source : Pièce préparée par VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre le déficit accumulé et le PIB***Changement positif pour la tendance à long terme***

3.38 Nous avons évalué la tendance à court terme comme étant favorable et nous avons modifié notre évaluation de la tendance à long terme, qui passe de défavorable à favorable.

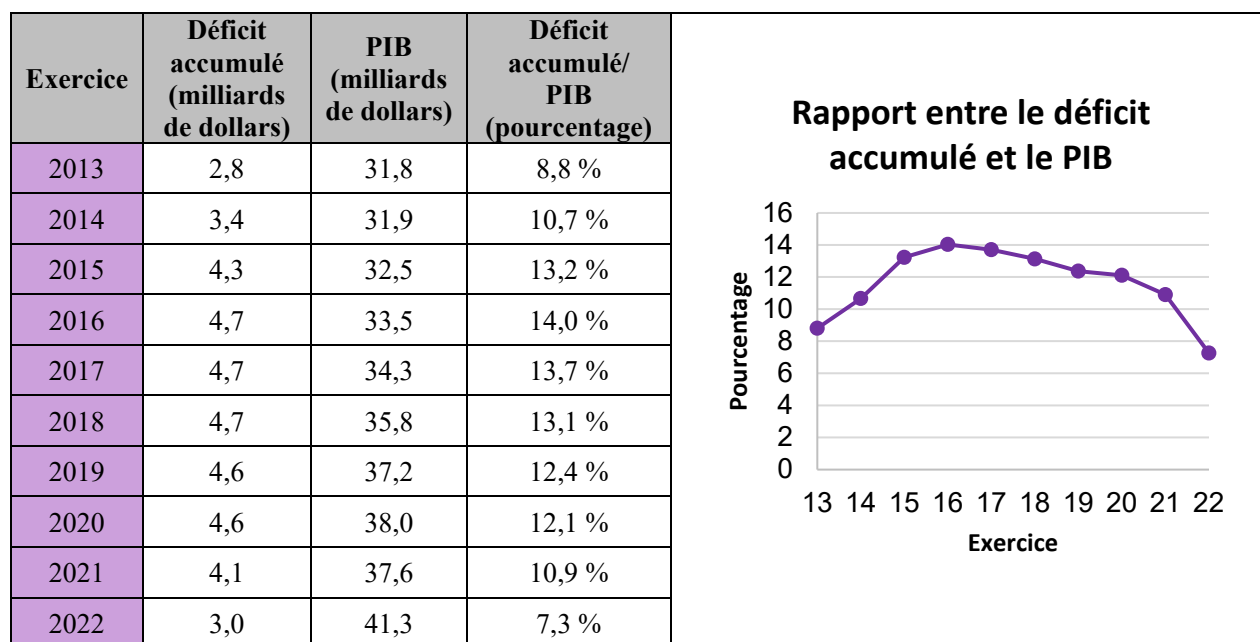
3.39 La pièce 3.11 montre que la tendance est négative de 2013 à 2016, la hausse du déficit accumulé l'emportant sur la croissance de l'économie. On peut voir que cette tendance négative diminue de 2017 à 2022, car le déficit accumulé a diminué tandis que l'économie a grandi. Le pourcentage pour 2022 est maintenant le plus faible enregistré au cours de la dernière décennie. Bien que ce résultat à court terme soit favorable, il faut faire une interprétation prudente de cet indicateur, car la tendance positive observée tient pour une part à des transferts fédéraux et des recettes fiscales provinciales qui pourraient ne pas être récurrents. Par conséquent, la réduction du déficit accumulé connexe peut ne pas être de nature récurrente.

Comment interpréter la pièce

3.40 Le déficit accumulé correspond à la mesure dans laquelle les recettes de l'exercice actuel et des exercices antérieurs n'ont pas suffi à couvrir les coûts annuels actuels et passés au titre de la prestation des services. Une hausse du déficit accumulé exprimé en pourcentage du PIB dénote une tendance négative, car cela signifie que le déficit accumulé croît plus rapidement que le PIB.

Pièce 3.11 - Rapport entre le déficit accumulé et le PIB

Rapport entre le déficit accumulé et le PIB



Source : Pièce préparée par VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre les charges totales et le PIB

- 3.41** Nous avons encore évalué les tendances à court et long terme comme étant neutres.
- 3.42** Ainsi que le montre la pièce 3.12, les charges totales exprimées en pourcentage du PIB sont demeurées relativement constantes entre 2013 et 2022, oscillant entre 25,7 % et 26,3 %. L'exercice 2015 constitue l'exception, avec un rapport de 27,1 %. Dès lors, selon notre évaluation, la tendance à court terme est neutre, tout comme la tendance à long terme. Une mise en garde s'impose toutefois : en effet, bien que les tendances soient neutres, les dépenses provinciales ont augmenté au cours des dix derniers exercices.
- 3.43** Le rapport entre les charges totales et le PIB (indicateur de viabilité) est présenté à la pièce 3.12.

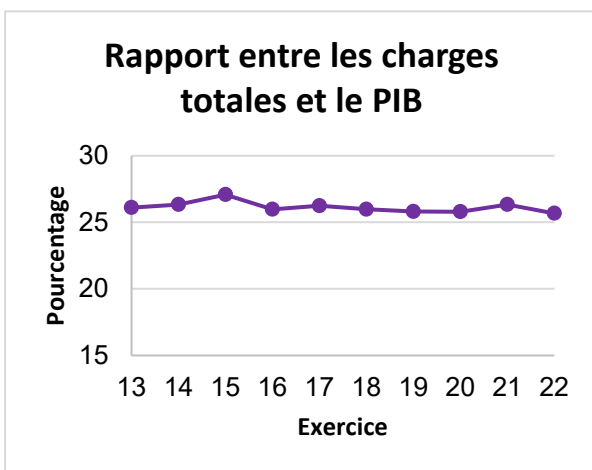
Comment interpréter la pièce **3.44**

Une hausse des dépenses totales exprimées en pourcentage du PIB dénote une tendance négative, car cela signifie que les charges gouvernementales augmentent plus rapidement que le PIB.

Pièce 3.12 - Rapport entre les charges totales et le PIB

Rapport entre les charges totales et le PIB

Exercice	Charges totales (milliards de dollars)	PIB (milliards de dollars)	Charges totales PIB (pourcentage)
2013	8,3	31,8	26,1 %
2014	8,4	31,9	26,3 %
2015	8,8	32,5	27,1 %
2016	8,7	33,5	26,0 %
2017	9,0	34,3	26,2 %
2018	9,3	35,8	26,0 %
2019	9,6	37,2	25,8 %
2020	9,8	38,0	25,8 %
2021	9,9	37,6	26,3 %
2022	10,6	41,3	25,7 %



Source : Pièce préparée par VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Détails à l'appui des indicateurs de flexibilité

Définition du concept de flexibilité

3.45 La flexibilité s'entend de la mesure dans laquelle le gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal imposé à l'économie afin de maintenir ses programmes et de s'acquitter de ses obligations envers ses créanciers.

3.46 Les frais de service de la dette consolidée sont l'un des déterminants de la flexibilité des gouvernements que l'on mentionne le plus souvent. Il s'agit d'un indicateur de flexibilité parce que le service de la dette consolidée représente le premier engagement financier du gouvernement, et que ce dernier n'a aucune marge de manœuvre en ce qui concerne le calendrier de ces paiements.

3.47 Le coût du service de la dette est surtout composé des éléments suivants :

- les intérêts sur la dette consolidée de la province ainsi que les frais d'intérêts sur les contrats de location-acquisition;
- l'amortissement des gains et pertes de change;
- l'amortissement des escomptes et des primes consentis à l'émission des débentures de la province;
- l'intérêt sur les emprunts à court terme, compensé par les revenus d'investissements à court terme.

Il ne comprend pas les remboursements du capital de la dette consolidée de la province.

Rapport entre les frais de service de la dette publique (consolidée) et les recettes

3.48 Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant favorables.

3.49 La pièce 3.13 montre que les frais de service de la dette consolidée exprimés en pourcentage des recettes totales de la province ont diminué en 2022 par rapport aux dix exercices antérieurs. Cette baisse s'explique par l'augmentation des recettes de la province en 2022, tandis que les frais de service de la dette consolidée sont demeurés relativement stables.

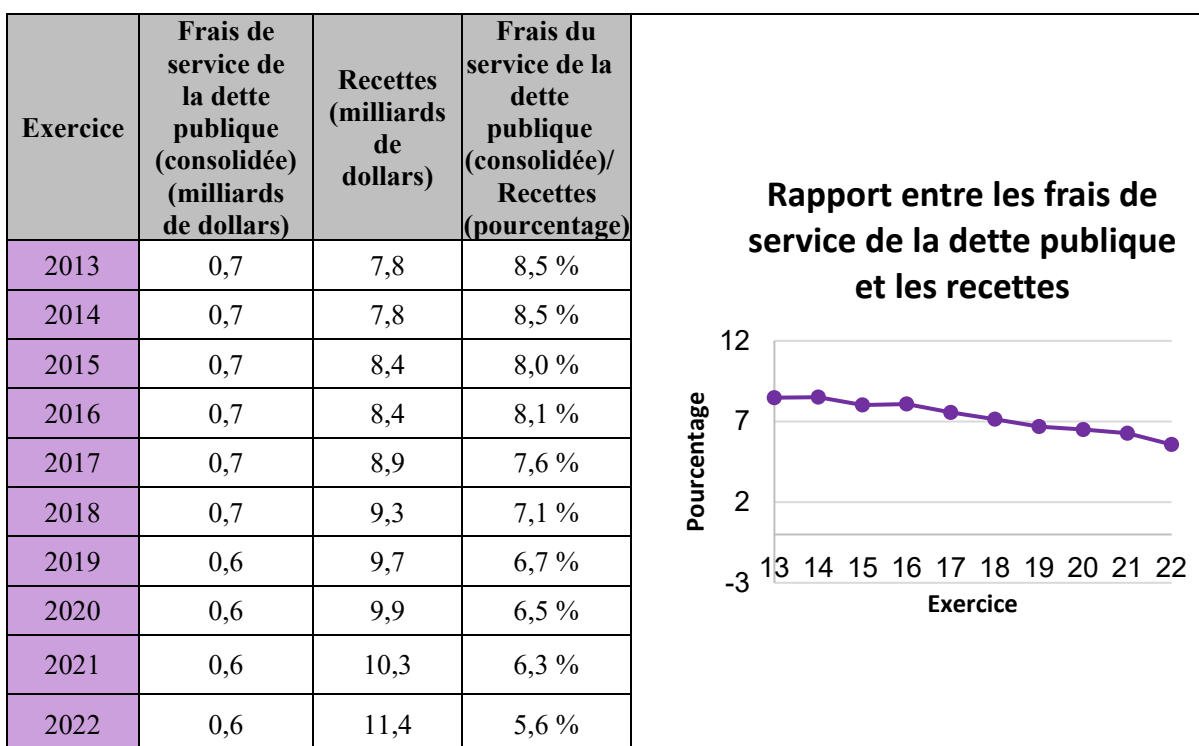
3.50 Le rapport entre les frais de service de la dette publique (consolidée) et les recettes (indicateur de flexibilité) est présenté à la pièce 3.13.

Comment interpréter la pièce

3.51 Une diminution des frais de la dette publique (consolidée) exprimés en pourcentage des recettes dénote une tendance favorable, car cela signifie que, toutes proportions gardées, une part moins importante des recettes est requise pour acquitter les frais de service de la dette consolidée.

Pièce 3.13 - Rapport entre les frais de la dette publique (consolidée) et les recettes

Rapport entre les frais de la dette publique (consolidée) et les recettes



Source : Préparé par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

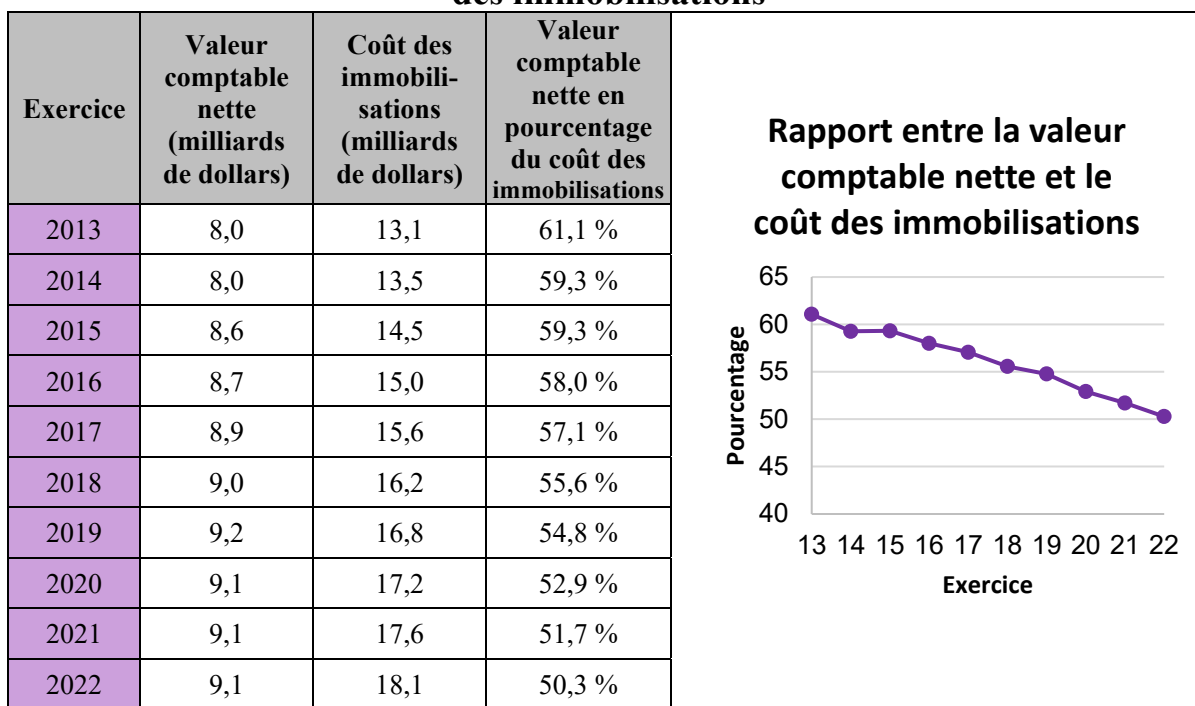
Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

- 3.52** Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant défavorables.
- 3.53** La pièce 3.14 montre que, en moyenne, la durée de vie utile résiduelle moyenne des immobilisations de la province correspond à environ 50,3 % de leur vie utile totale. Par exemple, une immobilisation dont la vie utile est estimée à dix ans a maintenant une durée de vie utile de cinq ans approximativement.
- 3.54** Le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations (indicateur de flexibilité) est présenté à la pièce 3.14.
- Comment interpréter la pièce 3.55** Une baisse de la valeur comptable nette des immobilisations exprimée en pourcentage du coût des

immobilisations indique une tendance négative, étant donné que la dépréciation (utilisation) des actifs est plus rapide que leur remplacement. Nous tenons à avertir le lecteur au sujet de l'utilisation de cet indicateur. Il est fondé sur une estimation de la vie utile d'un bien.

Pièce 3.14 - Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations



Source : Pièce préparée par VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB

La tendance à court terme est maintenant défavorable

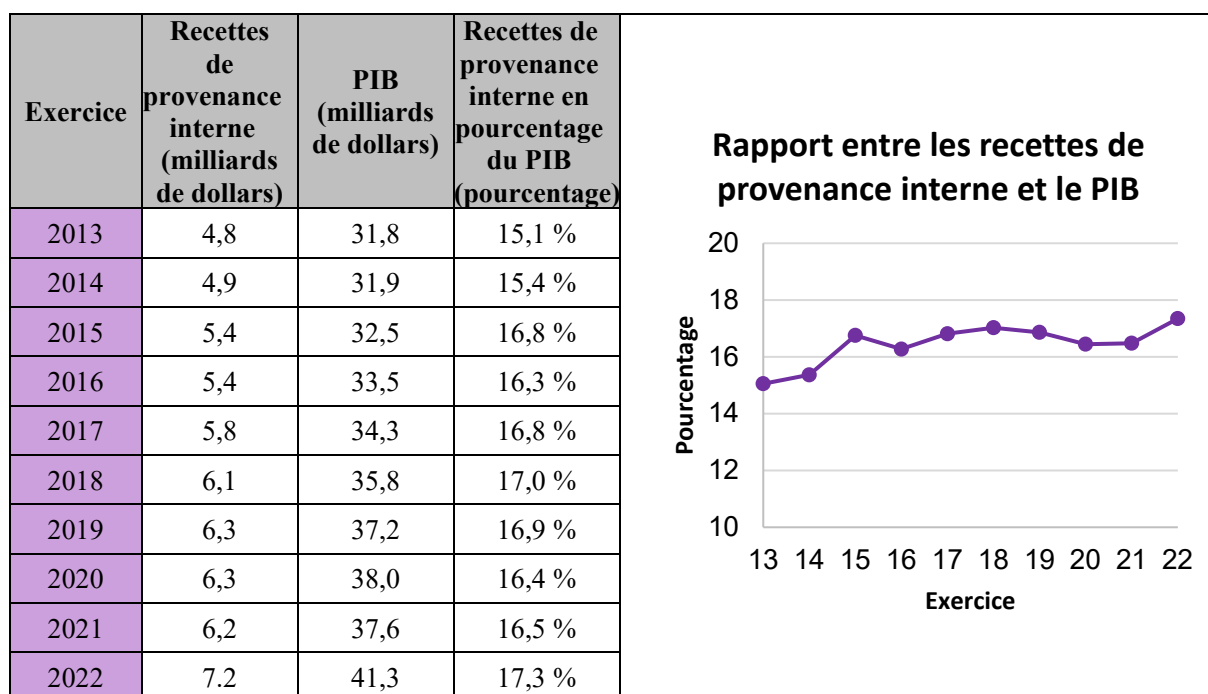
- 3.56** Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant défavorables. La tendance à court terme a été jugée neutre à l'exercice antérieur.
- 3.57** À court terme, les recettes de provenance interne (comme les impôts et les taxes) exprimées en pourcentage du PIB se sont accrues, ce qui indique que la province a augmenté ses recettes fiscales perçues auprès de l'économie provinciale récemment. Nous avons donc estimé que la tendance à court terme était défavorable.
- 3.58** Nous évaluons toujours la tendance à long terme comme étant défavorable. De 2013 à 2022, les recettes de provenance interne exprimées en pourcentage du PIB ont généralement augmenté.
- 3.59** Le rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB (indicateur de flexibilité) est présenté à la pièce 3.15.

Comment interpréter la pièce

- 3.60** Une hausse des recettes de provenance interne exprimées en pourcentage du PIB dénote une tendance négative, car cela signifie qu'une part plus importante des recettes de la province est tirée de l'économie provinciale. Cela a comme effet de limiter la capacité de la province à hausser les impôts et les taxes dans le futur, de sorte qu'elle dispose de moins de latitude quant aux moyens de générer des recettes.

Pièce 3.15 - Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB

Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB



Source : Pièce préparée par VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Détails à l'appui des indicateurs de vulnérabilité

Définition du concept de vulnérabilité

3.61 La vulnérabilité correspond à la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales

Changements positifs dans les tendances à court et à long terme

3.62 Pour 2022, nos évaluations des tendances à court et à long terme sont passées de défavorables à neutres.

3.63 Nous constatons qu'en 2022, environ 37,0 % des recettes totales de la province provenaient des transferts du gouvernement fédéral, une diminution par rapport à 40,0 % en 2021. Cela indique que la

province dépendait moins du gouvernement fédéral. Par conséquent, nous avons modifié notre évaluation de la tendance à court terme de neutre à défavorable.

3.64 Notre évaluation à long terme est également passée de défavorable à neutre. Ainsi que le montre la pièce 3.16, le rapport entre les paiements de transferts et les recettes totales demeurées relativement constantes entre 2013 et 2022, oscillant entre 35,2 % en 2016 et 38,5 % en 2013. Les seules exceptions sont 2018 où le ratio était de 34,7 % et 2021 où le ratio était de 40,0 %.

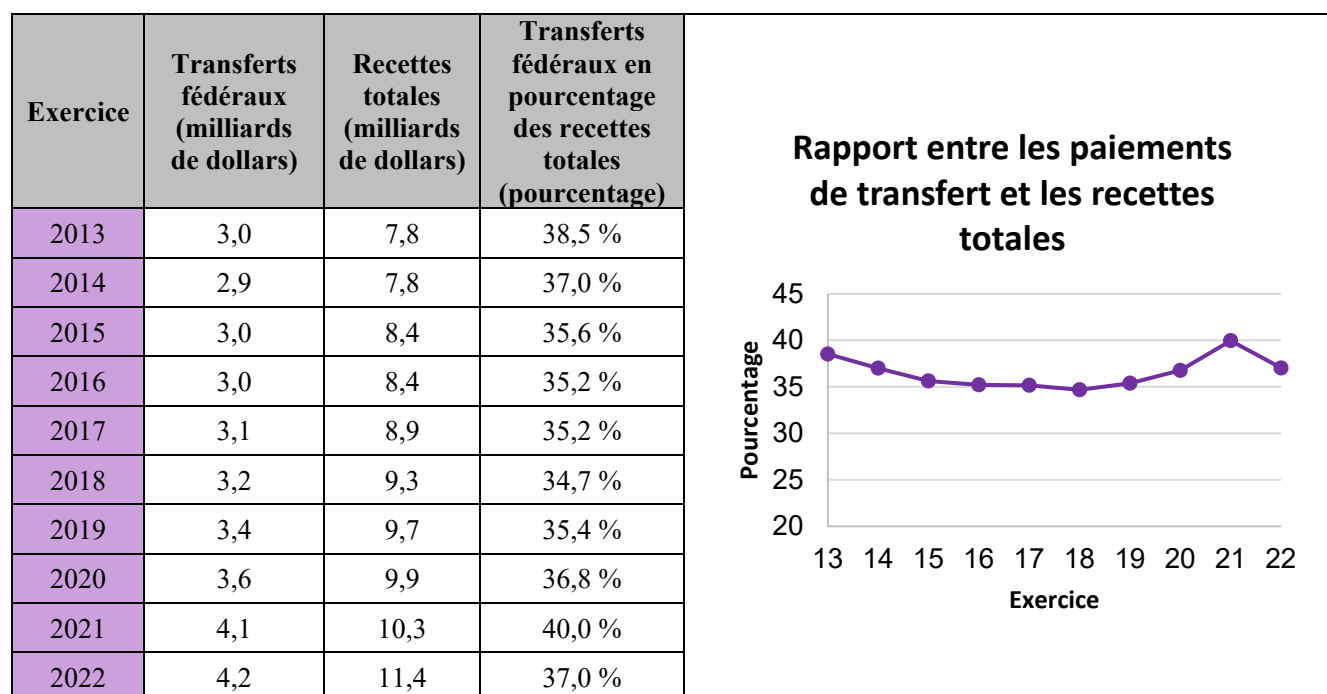
3.65 Nous présentons l'indicateur de vulnérabilité qu'est le rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales à la pièce 3.16.

Comment interpréter la pièce

3.66 Une baisse des paiements de transfert exprimés en pourcentage des recettes totales dénote une tendance positive, car cela veut dire que la province dépend dans une moindre mesure de sources de recettes externes (comme les transferts fédéraux). Si le ratio augmente, la province est plus vulnérable aux décisions du gouvernement fédéral en matière de financement.

Pièce 3.16 - Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales

Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales



Source : Pièce préparée par VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre la dette en devises et la dette nette

- 3.67** Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant favorables. L'efficacité de la stratégie de couverture de la province nous a amenés à évaluer cet indicateur comme étant favorable.
- 3.68** Le risque d'exposition de la province aux fluctuations des cours des devises au fil du temps a été mitigé. La valeur de la dette nette libellée en devises est restée au niveau de 2,8 milliards de dollars au cours des trois derniers exercices. Cependant, la province compense (réduit) ce risque en recourant à une stratégie de couverture efficace.
- 3.69** La province se sert de plusieurs solutions de rechange pour réduire (couvrir) le risque associé à la dette remboursable en devises :

- des accords de swaps, qui permettent de rembourser la dette consolidée et de payer les intérêts en dollars canadiens;
- des contrats de change à terme (qui permettent à la province d'acheter des devises à un prix précis et à une date future déterminée).

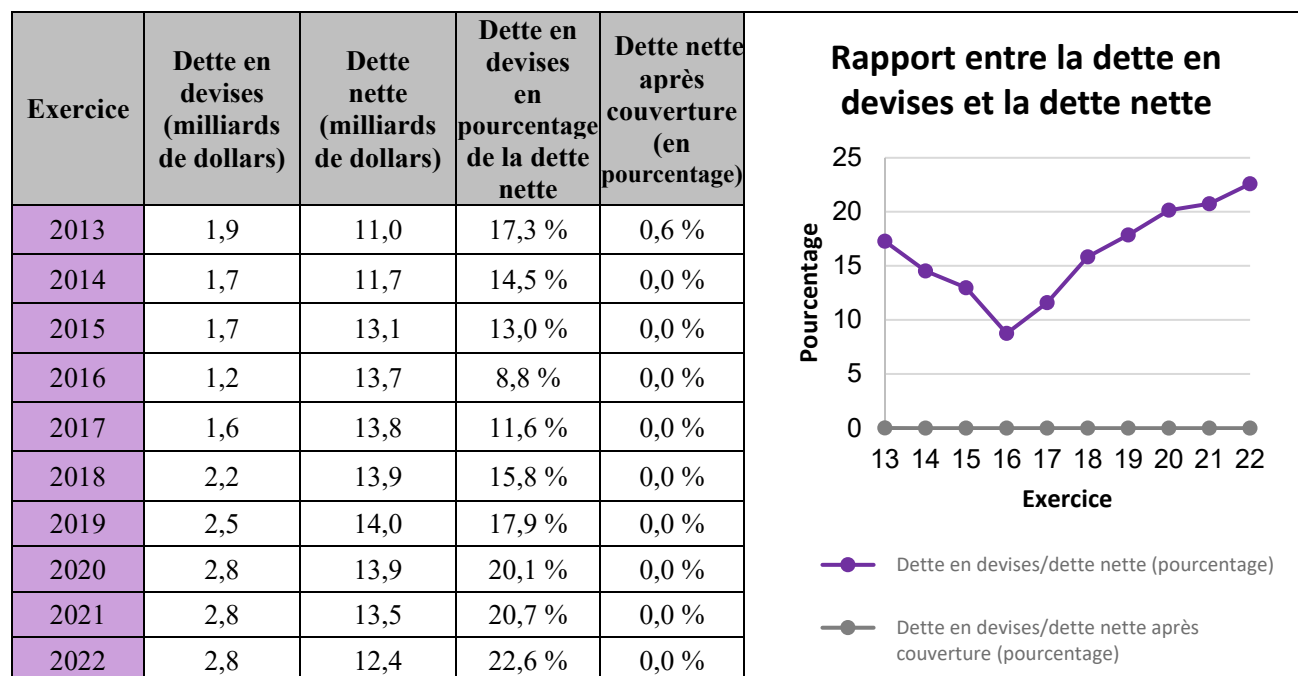
3.70 Nous présentons l'indicateur de vulnérabilité qu'est le rapport entre la dette en devises et la dette nette à la pièce 3.17.

Comment interpréter la pièce

3.71 La pièce 3.17 présente deux pourcentages. Le pourcentage après couverture est celui qu'il convient d'analyser. S'il augmente, la province devient plus vulnérable aux fluctuations des taux de change, ce qui indique une tendance négative.

Pièce 3.17 - Rapport entre la dette en devises et la dette nette

Rapport entre la dette en devises et la dette nette



Source : Pièce préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Chapitre 4 –

Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

Contenu

Introduction	101
La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités demeure préoccupante	102
L'accès du vérificateur général à Vestcor n'est toujours pas résolu.....	105
Mises à jour nécessaires des politiques/législations et autres questions comptables.....	107
Questions relatives à l'inventaire et à la comptabilité – ministère de la Santé.....	110
Questions relatives à la comptabilité des impôts fonciers – ministère des Finances et Conseil du trésor.....	112
Recouvrement des créances d'aide financière en cas de catastrophe – ministère de la Justice et de la Sécurité publique.....	113
Des améliorations doivent encore être apportées aux processus d'évaluation foncière de SNB	114
Système Oracle Fusion – Constatations d'audit et contrôles par sondage du VGNB.....	117
Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province...	122
Nombreuses lacunes dans le système de TI.....	123
La province dispose encore d'importants systèmes de TI désuets.....	124

Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

Introduction

Opinion sans réserve de la vérificatrice générale par intérim

4.1 Le 22 septembre 2022, la vérificatrice générale adjointe a exprimé une opinion d’audit sans réserve (« favorable ») sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l’exercice clos le 31 mars 2022. Cette opinion indique que les états financiers consolidés de la province sont présentés fidèlement en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

4.2 Pour nous former une opinion sur les états financiers consolidés, nous :

- effectuons un audit des principaux programmes et activités des ministères publics et des organismes de la Couronne;
- auditons les postes importants des produits;
- auditons un échantillon des charges;
- examinons les contrôles internes des systèmes informatiques d’importance.

Recommandations faites au Bureau du contrôleur, aux ministères et à Service Nouveau-Brunswick

4.3 Dans ce chapitre, nous présentons les constatations importantes que nous avons faites et les recommandations que nous avons formulées dans le cadre de notre audit des comptes publics de la province. Nous avons formulé des recommandations pour :

- le Bureau du contrôleur;
- le ministère de la Santé;
- le ministère des Finances et du Conseil du Trésor;
- le ministère de la Justice et de la Sécurité publique;
- Service Nouveau-Brunswick.

Recommandations relatives aux systèmes de TI

4.4 Nous présentons également nos constatations concernant Oracle Fusion et les principaux systèmes de technologie de l’information désuets de la province. Oracle Fusion est le nouveau système de planification des ressources d’entreprise que la province a

commencé à utiliser cette année pour remplacer certains des systèmes désuets.

- 4.5** À notre avis, même s'il était important d'adresser la totalité de nos recommandations au Bureau du contrôleur, aux ministères et à Service Nouveau-Brunswick, ces recommandations n'étaient toutefois pas suffisamment importantes du point de vue financier ou qualitatif pour changer notre opinion à l'égard des états financiers consolidés.
- 4.6** Bien que nous n'ayons relevé aucune fraude importante, ce que nous avons constaté pourrait faire augmenter le risque de perte ou d'erreur dans les états financiers consolidés de la province. Il y aurait donc lieu d'y donner suite avant le prochain cycle d'audit.
- 4.7** La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités, l'accès du vérificateur général à l'information relative à Vestcor et certains aspects de la transition de la province à un nouveau système de planification des ressources d'entreprise (PRE) figuraient parmi les principaux sujets de préoccupation relevés lors de notre audit. Ces points ainsi que d'autres ont été abordés dans un exposé que j'ai fait devant le comité d'audit de la province au terme de notre audit.

La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités demeure préoccupante

Préoccupations persistantes concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités

- 4.8** Depuis plusieurs années maintenant, nous avons fait connaître nos préoccupations qu'Énergie NB risque de ne pas être en mesure de financer ses activités à long terme sans la participation ou l'aide de la province. Ce qui nous préoccupe, c'est la persistance du fort taux d'endettement, l'existence d'un bénéfice net annuel nominal, de nouvelles difficultés d'exploitation et le fait qu'il faudra engager d'importantes dépenses en immobilisations dans l'avenir. L'annexe I présente un résumé de nos récents rapports exposant ces préoccupations.
- 4.9** Énergie NB est actuellement comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province comme une entreprise publique. Cela signifie que seuls les

bénéfices ou les pertes d'Énergie NB sont inclus dans les états financiers consolidés de la province.

La méthode comptable s'appliquant à Énergie NB changera si celle-ci n'est plus à même d'autofinancer ses activités

4.10 Si jamais il est établi qu'Énergie NB n'est plus apte à s'autofinancer (p. ex., par le biais des abonnés), elle ne serait plus considérée comme une entreprise publique aux fins comptables. Si cela devait se produire, les états financiers consolidés de la province devront inclure les renseignements suivants pour Énergie NB :

- 7,9 milliards de dollars en actifs et soldes réglementaires;
- 7,2 milliards de dollars en dettes et passifs;
- 2,2 milliards de dollars en produits;
- 1,9 milliard de dollars en charges.

Les résultats financiers de la province pourraient changer considérablement

4.11 L'inclusion de ces soldes dans les états financiers pourrait modifier de façon importante les résultats financiers de la province, et notamment les éléments suivants :

- l'excédent annuel et la dette nette de la province (l'importance de ces éléments est décrite dans le chapitre 2 du présent volume);
- les indicateurs de durabilité, de vulnérabilité et de flexibilité de la province (pour de plus amples informations sur les indicateurs, voir le chapitre 3 du présent volume);
- la cote de crédit de la province.

4.12 Cette inclusion compliquerait de beaucoup la prise en compte d'Énergie NB dans les états financiers consolidés et augmenterait considérablement le risque associé à notre audit.

Les facteurs qui influent sur la capacité d'autofinancer les activités se heurteront à l'avenir

4.13 Cette année encore, nous avons remarqué que la capacité d'Énergie NB à assurer son autofinancement continuera de poser d'importants défis. Lors de notre audit de cette année, nous avons relevé les points suivants qui sont fort préoccupants :

- Des investissements importants seront nécessaires à l'avenir pour des travaux comme la remise en état du barrage de Mactaquac dont le coût est estimé à plus de 3 milliards de dollars.
- La dette d'Énergie NB est d'environ 5 milliards de dollars et l'entreprise n'atteint toujours pas le ratio

d'endettement de 80/20 exigé par la *Loi sur l'électricité*. Le ratio d'endettement actuel est d'environ 87/13 et le plan à long terme d'Énergie NB indique que l'entreprise ne prévoit pas atteindre ce ratio avant 2027.

- Les investissements dans de nouvelles infrastructures de production et de transmission et la mise en œuvre de changements à la *Loi sur l'électricité* pourraient également avoir une incidence sur les activités futures.
- Cette année, Énergie NB a enregistré un bénéfice net de 80 millions de dollars. Nous avons remarqué que si le revenu de placement non réalisé (évaluation à la valeur du marché) de 46 millions de dollars est supprimé, il s'agit de la première année où Énergie NB a réalisé des bénéfices dans le contexte de ses propres opérations depuis 2016.

Nous surveillons tous les ans Énergie NB

4.14 Chaque année, nous demandons au Bureau du contrôleur de préparer une analyse comptable pour savoir si Énergie NB est en mesure d'autofinancer ses activités. Même si nous avons accepté l'analyse du Bureau du contrôleur selon laquelle Énergie NB était en mesure d'autofinancer ses activités au 31 mars 2022, nous avons noté qu'une analyse plus robuste (qui comprend des plans réalistes et précis sur la façon dont Énergie NB sera financièrement autonome à l'avenir) est nécessaire pour le prochain exercice. Au vu des problèmes susmentionnés, la situation demeure très préoccupante.

Recommandation

4.15 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de continuer de revoir et d'améliorer son analyse comptable d'Énergie NB afin qu'elle tienne compte notamment :

- des prévisions de bénéfices nets d'Énergie NB;
- des coûts estimés des travaux de remise en état du barrage de Mactaquac;
- de la date cible fixée pour atteindre le ratio d'endettement de 80/20 exigé par la *Loi sur l'électricité*;
- de l'incidence des changements apportés à la *Loi sur l'électricité*.

- 4.16** Nous continuerons de contrôler la comptabilité relative à Énergie NB dans les états financiers de la province et d'exprimer nos inquiétudes au sujet de sa capacité d'autofinancer ses activités et, éventuellement, au sujet du maintien d'un processus indépendant de tarification.

L'accès du vérificateur général à Vestcor n'est toujours pas résolu

L'accès du vérificateur général à Vestcor n'est toujours pas résolu

- 4.17** Au cours des deux dernières années, nous avons précisé que le vérificateur général n'a toujours pas accès à l'information relative à Vestcor. Cette situation a commencé en 2020 lorsque Vestcor a rejeté la demande du vérificateur général d'avoir un accès sans restriction aux dossiers d'audit externe des Entités de placement Vestcor (EPV) dans le cadre de notre audit des états financiers de 2020 de la province. À notre avis, cet accès était nécessaire compte tenu de la volatilité des marchés financiers entre le 31 décembre 2019 et le 31 mars 2020.

Vestcor gère plus de 15 milliards de dollars en actifs des régimes de retraite de la fonction publique et des enseignants

- 4.18** Les EPV gèrent plus de 15 milliards de dollars d'investissements du Régime de retraite dans les secteurs publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB).
- 4.19** Au cours des deux dernières années, nous avons également indiqué comment nous avons pu collaborer avec le Bureau du contrôleur pour que l'auditeur des EPV fournisse les renseignements dont nous avons besoin pour faire notre travail.
- 4.20** Chaque année, nous concevons des procédures d'audit pour répondre aux risques d'audit et ces procédures changent d'une année à l'autre en fonction de ces risques. Bien qu'il y ait eu une certaine volatilité sur les marchés financiers entre décembre 2021 et mars 2022, elle était nettement moins grave que celle qui est survenue entre le 31 décembre 2019 et le 31 mars 2020. Par conséquent, nous n'avons pas eu besoin cette année de consulter les dossiers d'audit externe des EPV.

- L'accès à l'information relative à Vestcor pourrait devenir essentiel à notre audit*** **4.21** Bien que les circonstances de notre audit puissent changer d'une année à l'autre, la question sous-jacente de l'accès à l'information relative à Vestcor demeure non résolue. Si une volatilité extrême du marché semblable à celle de mars 2020 devait se reproduire à l'avenir vers la fin de l'exercice, la question de l'accès à l'information relative à Vestcor serait de nouveau cruciale dans notre audit. Notre Bureau aurait encore une fois besoin d'obtenir un rapport d'assurance pour traiter les risques qui sous-tendent l'audit des placements.
- Une solution permanente est nécessaire*** **4.22** Bien que nous ayons pu travailler en collaboration avec le Bureau du contrôleur, nous estimons avoir toujours besoin d'une solution permanente pour effectuer notre audit des états financiers de la province.
- Recommandation*** **4.23** **Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur d'inciter Vestcor à accorder au vérificateur général un accès sans restriction à l'information relative aux régimes de retraite, y compris à celle se rapportant aux Entités de placement Vestcor.**
- Améliorations de la transparence - rapport sur les contrôles fourni pour la première fois, mais un rapport plus complet est nécessaire*** **4.24** Cette année, pour la première fois, Vestcor a présenté une déclaration de conformité (SOC) 1 de type 1 décrivant son système de gestion des placements et d'administration des pensions et des avantages sociaux et la pertinence de la conception de ses contrôles. Bien que nous ayons été heureux avec les améliorations de la transparence et avec la présentation de ce nouveau rapport, le rapport datait du 31 décembre 2021 et habituellement ce genre de rapport couvre une période plus longue, comme c'est le cas d'un rapport SOC 1 de type 2 (type 2).
- 4.25** Nous avons été informés que Vestcor prévoit étendre ce rapport à l'avenir en produisant un rapport de type 2 couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. À notre avis, l'obtention d'un rapport de type 2 est nécessaire compte tenu du rôle déclaré de Vestcor à titre de fournisseur de services externes auprès de la province.

- Recommandations**
- 4.26** Nous recommandons que le Bureau du contrôleur examine le rapport SOC 1 de type 2 prévu de Vestcor sur les contrôles pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 avant l'audit des comptes publics de 2022-2023.
- 4.27** Nous recommandons également que le Bureau du contrôleur assure le suivi de toute exception ou irrégularité relevée dans le rapport, en particulier celles qui touchent toute entité faisant partie du périmètre comptable du gouvernement.

**Mises à jour nécessaires des politiques/législations
et autres questions comptables**

- 4.28** Dans le cadre de notre audit, nous avons formulé d'autres recommandations s'adressant au Bureau du contrôleur, au ministère de la Santé, au ministère des Finances et du Conseil du Trésor, au ministère de la Justice et de la Sécurité publique et à Service Nouveau-Brunswick. Nous en faisons le résumé ci-après.
- Il faut mettre à jour les politiques pour appuyer et autoriser des milliards de dollars en paiements**
- 4.29** Cette année, la province a commencé à remplacer certains de ses systèmes de TI désuets par un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise (PRE) appelé Oracle Fusion (Fusion). Le nouveau système Fusion a traité des paiements d'environ 6 milliards de dollars en 2022, et nous avons constaté que les politiques clés pour appuyer et autoriser ces paiements n'avaient pas été mises à jour ou pas mises en place.
- 4.30** À notre avis, le fait de ne pas avoir mis à jour les politiques d'approbation des paiements accroît le risque de fraude ou d'erreur. La mise à jour de ces politiques est nécessaire en vertu de la *Loi sur l'administration financière* et doit également refléter les processus et la terminologie actuels adoptés en raison de la transition à Fusion. L'éducation et la formation du personnel ministériel constitueront un élément essentiel de ces mises à jour des politiques.

Recommandations

- 4.31** Nous recommandons que le Bureau du contrôleur (de concert avec le ministère des Finances et du Conseil du Trésor) examine et mette à jour au besoin les politiques *AD-6402 – Approbation des paiements* et *AD-6405 – Cartes d’achat* du Manuel d’administration pour qu’elles tiennent compte des processus et de la technologie actuels.
- 4.32** Nous recommandons que le Bureau du contrôleur informe les ministères de ce qui est exigé en vertu de ces nouvelles politiques, particulièrement en ce qui concerne les systèmes de paiement externes.

Erreurs dans les rapprochements comptables et de fin d’exercice

- 4.33** Au cours de notre audit, nous avons relevé de nombreux problèmes entourant la façon dont les opérations ont été comptabilisées et dont les rapprochements de fin d’exercice ont été préparés. Voici quelques exemples de problèmes relevés :
- Nous avons relevé des problèmes où les rapprochements bancaires et les rapprochements de l’encaisse n’étaient pas préparés ou contenaient des erreurs.
 - Des opérations ont été recodées dans le mauvais compte des états financiers.
 - Le ministère des Transports et de l’Infrastructure (MTI) n’examine pas sur une base annuelle l’estimation de la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles. Ces montants servent à estimer la charge d’amortissement et il faut les examiner chaque année pour s’assurer que la durée de vie utile des actifs est toujours appropriée. Cette année, les charges d’amortissement du MTI se sont élevées à environ 345 millions de dollars. Nous avons été informés que le MTI n’effectue cet examen que périodiquement.
- 4.34** Nous avons également remarqué la récurrence des anomalies de l’année précédente, notamment :
- Il reste à radier des créances frappées de prescription ou très anciennes. Nous avons constaté que les ministères n’avaient pas encore demandé la radiation de ces montants comme l’exige la *Loi sur l’administration financière*.

- Certaines entités sont toujours comptabilisées selon la méthode comptable des opérations plutôt que selon la méthode de consolidation. Nous avons constaté que ces montants continuent d'augmenter chaque année.

4.35 Même si le Bureau du contrôleur fournit aux ministères un soutien comptable, les problèmes que nous avons constatés nous amènent à conclure qu'il faut prévoir de la formation sur la façon de comptabiliser les opérations et de procéder aux rapprochements des comptes du bilan de fin d'exercice et de l'état des résultats. À notre avis, l'article 14 de la *Loi sur l'administration financière* – Fonctions du contrôleur laisse supposer que le Bureau du contrôleur est l'organe auquel il faut faire appel pour régler ces problèmes et qu'il pourrait être nécessaire de prévoir du soutien, de la formation et des activités d'examen supplémentaires à cet égard pour les ministères.

Recommandation

4.36 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de veiller, de concert avec les ministères, à ce que les opérations soient comptabilisées correctement et que les rapprochements de comptes de fin d'exercice soient bien préparés.

Il faut modifier la Loi sur l'administration financière

4.37 Au cours des quatre dernières années, nous avons fait de nombreuses recommandations au Bureau du Conseil exécutif, au ministère des Finances et du Conseil du Trésor et au Bureau du contrôleur au sujet de la nécessité de revoir la *Loi sur l'administration financière* (LAF). La Loi est désuète et ne concorde plus avec les normes comptables actuelles et les bonnes pratiques de gouvernance.

4.38 Même si nous étions heureux de constater que le Bureau du contrôleur a constitué une équipe de projet dont l'objectif est de mettre à jour la LAF, nous avons observé que cette loi n'avait pas été modifiée au cours de l'exercice 2022.

Recommandation

4.39 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur de prendre l'initiative de modifier la *Loi sur l'administration financière* et d'établir un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux en 2023.

- 4.40** Dans l'ensemble, le Bureau du contrôleur a accepté nos recommandations et compte y donner suite au cours de l'année qui vient.

**Questions relatives à l'inventaire et à la comptabilité –
ministère de la Santé**

***Réception d'articles
s'élevant à des millions
de dollars pour aider à
répondre à la pandémie
de COVID-19***

- 4.41** Cette année, nous avons formulé des recommandations s'adressant au ministère de la Santé au terme de notre audit. Les éléments liés à la santé constituent une part importante des états financiers consolidés. Par exemple, en 2022, les dépenses de santé ont totalisé 3,6 milliards de dollars, ce qui représente 34 % de toutes les dépenses de la province.
- 4.42** Cette année, pour aider à répondre à la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral a fait don à la province de tests de dépistage à utiliser aux points de service et d'équipement de protection individuelle. Ces dons ont été comptabilisés dans les états financiers consolidés par le ministère de la Santé. Cette année, le ministère de la Santé a enregistré des revenus d'environ 91 millions de dollars liés à ces articles et, à la fin de l'exercice, il restait des articles d'une valeur d'environ 39 millions de dollars dans les stocks.
- 4.43** Nous avons constaté que le Ministère avait confié la gestion quotidienne de ces stocks et les aspects logistiques de leur expédition à un tiers externe. Le tiers est responsable de la réception des marchandises à ses deux entrepôts situés dans la province.
- 4.44** Durant notre audit, nous avons relevé les problèmes suivants dans la façon dont le tiers s'acquitte de ses fonctions en vertu du contrat conclu avec le ministère de la Santé.
- Un inventaire physique de fin d'année n'a été effectué que dans un seul entrepôt. Nous nous attendrions qu'aux termes du contrat, cette prise d'inventaire comprenne un dénombrement physique de tous les stocks disponibles à la fin de l'exercice. Au moment de notre travail, nous avons été avisés que le personnel de la comptabilité du

		ministère de la Santé ne savait pas que ce dénombrement n'avait pas été effectué. • Les stocks de tests rapides ont été enregistrés comme se trouvant dans l'autre entrepôt et non pas à l'endroit où ils étaient physiquement entreposés. Les modalités du contrat exigent que le ministère de la Santé reçoive des rapports d'inventaire bimensuels. À notre avis, l'enregistrement des stocks à un autre endroit accroît le risque d'erreur dans ces rapports.
	4.45	Nous avons également constaté que le ministère de la Santé avait commis des erreurs lors de la comptabilisation de cet inventaire. À la suite de notre audit, le ministère de la Santé a apporté un rajustement pour augmenter les revenus et les dépenses chacun de 16 millions de dollars.
<i>Il faut améliorer la surveillance des ententes avec des tiers qui gèrent les stocks essentiels</i>	4.46	Même si, à notre avis, ces problèmes n'ont pas entraîné d'inexactitudes importantes, ils démontrent que le ministère de la Santé doit faire preuve d'une diligence accrue pour surveiller et gérer les modalités du contrat conclu avec le tiers.
<i>Recommandation</i>	4.47	Nous recommandons que le ministère de la Santé examine son entente avec le tiers pour s'assurer que celui-ci respecte les modalités de l'entente, particulièrement en ce qui concerne la déclaration des stocks liés à la COVID-19.
<i>Erreurs dans les processus comptables de fin d'exercice</i>	4.48	Nous avons recommandé au ministère de la Santé d'améliorer ses processus comptables de fin d'exercice. Les problèmes que nous avons relevés comprennent les suivants. • Le ministère de la Santé n'a pas été en mesure de fournir une liste détaillée de données à l'appui d'un solde des dépenses cumulées de 66 millions de dollars. • Le ministère de la Santé n'a pas pu expliquer une diminution d'environ 20 millions de dollars dans ce même solde de compte par rapport à 2021. • Le ministère de la Santé n'a pas été en mesure de préciser certains paiements faits aux régies régionales de la santé. Ces paiements doivent être indiqués (et éliminés) dans le cadre de la consolidation des états financiers de la province.

4.49 Même si nous avons été informés que ces questions étaient en partie attribuables au manque de ressources humaines au ministère de la Santé, le personnel chargé de l'audit et le personnel du ministère de la Santé ont dû consacrer beaucoup de temps non prévu à l'enquête sur ces questions. À notre avis, ces problèmes démontrent la nécessité d'une plus grande diligence dans l'exécution des processus comptables de fin d'exercice.

Recommandations

4.50 Nous recommandons au ministère de la Santé de former le personnel sur la façon d'exécuter les processus comptables de fin d'exercice.

4.51 Nous recommandons également au ministère de la Santé de consulter le Bureau du contrôleur au besoin lorsqu'il exécute des processus comptables de fin d'exercice.

4.52 Dans l'ensemble, le ministère de la Santé a accepté nos recommandations et compte y donner suite au cours de l'année qui vient.

**Questions relatives à la comptabilité des impôts fonciers –
ministère des Finances et Conseil du trésor**

4.53 Cette année, nous avons fait une recommandation au ministère des Finances et au Conseil du Trésor (FCT) au sujet de la comptabilisation des impôts fonciers. FCT traite plus de 1,4 milliard de dollars en impôts fonciers à recevoir, 560 millions de dollars en revenus et 440 millions de dollars en revenus reportés.

**Erreurs constatées dans
la comptabilisation de
l'impôt foncier liées aux
récentes décisions
gouvernementales**

4.54 Au cours de notre audit, nous avons relevé des problèmes liés à la comptabilisation de fin d'exercice des impôts fonciers. Bon nombre de ces problèmes sont survenus parce que le personnel de FCT n'a pas bien tenu compte des répercussions des récentes décisions gouvernementales. Nous avons constaté que les éléments suivants n'avaient pas été comptabilisés correctement :

- nouveau programme d'allègement fiscal (environ 12 millions de dollars);
- solde créditeur d'un million (environ 28 millions de dollars) en raison du retard dans la facturation des impôts;

- un écart (environ 10 millions de dollars) dans un compte de clôture des produits et des charges.

4.55 À notre avis, ces problèmes montrent que le personnel doit faire preuve d'une diligence accrue lorsqu'il prépare les écritures comptables de fin d'exercice et qu'un examen supplémentaire est nécessaire lorsqu'il comptabilise des opérations immobilières nouvelles ou inhabituelles. Nous estimons également que le personnel du ministère devrait consulter le Bureau du contrôleur lorsqu'il comptabilise des opérations nouvelles ou inhabituelles liées aux impôts fonciers.

Recommandation

4.56 Nous recommandons au Ministère de veiller à ce que le Bureau du contrôleur ajoute un autre niveau d'examen interne ou externe lorsqu'il comptabilise des opérations nouvelles ou inhabituelles liées aux impôts fonciers. La preuve de la tenue de cet examen doit être conservée aux fins d'audit.

4.57 Dans l'ensemble, le ministère des Finances et du Conseil du Trésor a accepté nos recommandations et compte y donner suite au cours de l'année qui vient.

**Recouvrement des créances d'aide financière en cas de catastrophe -
ministère de la Justice et de la Sécurité publique**

**Ministère de la Justice
et de la Sécurité
publique – 110 millions
de dollars en créances
non perçues au titre de
l'aide financière en cas
de catastrophe**

4.58 Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (JSP) a droit à environ 110 millions de dollars d'aide financière en cas de catastrophe non perçue du gouvernement fédéral. Certaines de ces créances découlent de catastrophes remontant à 2014, notamment :

- tempête tropicale Arthur en 2014 (10 millions de dollars);
- divers événements de pluies abondantes et d'inondations entre 2014 et 2019 (97 millions de dollars).

Nous sommes préoccupés par le temps que met le ministère à percevoir ces créances.

Certains fonds risquent de ne pas être obtenus avant que 10 ans se soient écoulés après une catastrophe

4.59 Pour obtenir cet argent, JSP doit soumettre des demandes d'aide en cas de catastrophe au gouvernement fédéral. Normalement, JSP a jusqu'à cinq ans après que le gouverneur général en conseil a qualifié une catastrophe comme donnant droit à de l'aide pour présenter une réclamation. Nous avons constaté que le gouvernement fédéral avait approuvé des requêtes de JSP de prolonger au-delà de cinq ans la date limite de la présentation de certaines de ces demandes. Par exemple, nous avons observé qu'environ 41 millions de dollars en créances non perçues de 2014 et 2015 ont ainsi fait l'objet d'un report des dates limites à mai et juin 2024.

4.60 Bien que le gouvernement fédéral verse certains paiements anticipés et ait approuvé les requêtes de JSP de prolonger ces délais, à notre avis, l'accélération des encaissements et de la perception des comptes débiteurs pourrait contribuer à réduire le coût d'emprunt pour la province.

Recommandation

4.61 **Nous recommandons encore une fois au ministère de la Justice et de la Sécurité publique d'améliorer ses processus afin d'accélérer la perception des encaissements et des créances, plus particulièrement celles liées à l'aide financière en cas de catastrophe.**

4.62 Dans l'ensemble, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique était d'accord avec nos recommandations et il entend faire le suivi nécessaire dans la prochaine année.

Des améliorations doivent encore être apportées aux processus d'évaluation foncière de SNB

4.63 Ces trois dernières années, nous avons communiqué les résultats de notre examen des processus d'évaluation foncière de SNB que nous effectuons chaque année dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la province.

Les valeurs foncières sont un élément essentiel du calcul des revenus provinciaux

4.64 Les valeurs foncières constituent un élément essentiel du calcul des produits de la province et du montant de ses créances. Chaque année, Service Nouveau-Brunswick (SNB) est chargé d'évaluer environ

480 000 propriétés qui génèrent une assiette fiscale de près de 76 milliards de dollars pour la province et les municipalités.

Certains processus se sont améliorés

4.65

Au cours de notre audit de cette année, nous avons constaté que SNB continue de donner suite à nos recommandations antérieures et a amélioré certains de ses processus d'évaluation foncière. Cela comprend la création d'une unité d'assurance de la qualité et l'amélioration de l'exactitude de certaines données d'évaluation foncière.

Nous sommes toujours préoccupés par les retards dans la validation des données d'évaluation foncière

4.66

Nous demeurons toutefois préoccupés par les retards continus dans la validation des données d'évaluation foncière provenant de l'initiative de traitement accéléré et dans le calendrier de réinspection visuelle des propriétés. Nous avons constaté ces retards au cours des années précédentes et, à notre avis, ils augmentent le risque d'erreur dans les valeurs foncières.

Environ 61 000 propriétés pour lesquelles des données d'évaluation foncière proviennent de l'initiative de traitement accélérée ne sont toujours pas entièrement validées

4.67

Les données sur les propriétés à traitement accéléré sont celles qui ont été évaluées en 2017 dans le cadre de l'initiative de traitement accéléré. Cette initiative a eu recours à certaines méthodes qui ont donné lieu à de nombreuses erreurs dans les données d'évaluation foncière. Au moment de notre audit en 2022, nous avons été informés qu'en ce qui concerne les quelque 78 500 propriétés traitées au moyen de cette initiative :

- SNB n'a pas encore commencé à valider les données se rapportant à environ 14 000 propriétés (18 % du total).
- SNB a commencé, mais n'a pas encore terminé, le processus de validation des données pour environ 47 000 propriétés (60 % du total).
- SNB a entièrement validé environ 17 500 propriétés (22 % du total).

Aucun changement dans le nombre de propriétés entièrement validées dans le cadre de l'initiative de traitement accéléré

4.68

Bien que SNB ait fait des progrès cette année en ce qui concerne le nombre de propriétés qu'elle a commencé à valider, nous avons toutefois observé que le nombre total de 17 500 propriétés dont les données ont été entièrement validées demeure inchangé par rapport à l'an dernier.

Environ 200 000 propriétés n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle inspection visuelle depuis plus de dix ans

4.69 Durant notre audit, nous avons également constaté que SNB n'avait pas réinspecté visuellement de nombreuses propriétés dans les délais fixés. SNB dispose d'un échéancier interne selon lequel il faut réinspecter visuellement toutes les propriétés de la province tous les dix ans. Nous avons toutefois constaté que les propriétés suivantes n'avaient pas fait l'objet d'une nouvelle inspection visuelle dans le délai de dix ans établi par SNB.

- Environ 197 000 ou 52 % de toutes les propriétés résidentielles. Les propriétés résidentielles incluent notamment les maisons.
- Environ 5 800 ou 18 % de toutes les propriétés non résidentielles. Les propriétés non résidentielles comprennent les centres commerciaux et les stations-service.

Nous avons également observé que l'International Association of Assessing Officers recommande que les propriétés soient réinspectées, à titre de pratique exemplaire, tous les 4 à 6 ans.

Recommandations

4.70 Nous recommandons à nouveau à SNB de procéder le plus rapidement possible à la validation des données d'évaluation des propriétés qui ont été évaluées dans le cadre de l'initiative de traitement accéléré en 2017.

4.71 Nous recommandons que SNB soumette les propriétés à une réinspection dans un délai approprié, qui correspondait à l'échéancier suggéré par les pratiques exemplaires (tous les 4 à 6 ans) ou, au minimum, à l'échéancier interne établi par SNB (tous les 10 ans).

4.72 Dans l'ensemble, SNB a accepté nos recommandations et entend poursuivre ses travaux au cours de la prochaine année pour améliorer les processus d'évaluation foncière et répondre à nos préoccupations.

Système Oracle Fusion – Constatations d’audit et contrôles par sondage du VGNB

Oracle Fusion est le nouveau système provincial de planification des ressources d’entreprise

4.73 Cette année, la province a commencé à utiliser le système de planification des ressources d’entreprise Oracle Fusion (Fusion) pour remplacer certains de ses systèmes désuets. Pour la première fois, les opérations comme les paiements, la paie et les écritures de journal ont été traitées par le système Fusion et comptabilisées dans les états financiers consolidés de la province. Le système Fusion a également instauré un nouveau plan comptable qui a servi de registre (grand livre général) pour la première fois cette année.

Le système Fusion représentait un risque important pour notre audit de cette année

4.74 Compte tenu de l’ampleur et de la portée considérables de la mise en œuvre du système Fusion, nous avons jugé qu’il s’agissait d’un risque important pour notre audit de 2022. En effet, Fusion est un nouveau système de TI complexe qui peut poser des problèmes lors :

- de la conversion des données existantes;
- du traitement des opérations;
- de la surveillance continue de l’intégrité des données.

4.75 Pour atténuer cet important risque d’audit, nous avons effectué des contrôles par sondage détaillés du système Fusion. Ces procédures ont également été conçues pour veiller à ce que les montants comptabilisés et traités par le système Fusion soient substantiellement complets et exacts.

L’audit du système Fusion exige beaucoup de temps.

4.76 Le Bureau a dû consacrer beaucoup de temps additionnel pour mener l’audit, et continuera à le faire, pour réagir à ce risque et auditer le système Fusion. Par exemple, les transactions sont traitées dans le système Fusion ou dans l’ancien système de planification des ressources de l’entreprise et nous avons effectué des contrôles par sondage pour réduire le risque de transactions en double. Nous avons également constaté qu’à la suite de l’adoption d’un nouveau plan comptable, les ministères comptabilisaient souvent au départ incorrectement les opérations et effectuaient de nombreux ajustements tout au long de l’année. Cela a donné lieu à un nombre supplémentaire de données à auditer.

	4.77 Dans le cadre de notre travail sur le système Fusion cette année, nous avons : • exécuté des procédures d'audit pour vérifier que les soldes d'ouverture dans le système Fusion ont été transférés correctement; • pris connaissance des contrôles et processus majeurs du système; • vérifié si les montants traités et comptabilisés étaient exacts et complets; • audité les activités et processus de contrôle pertinents utilisés par le Bureau du contrôleur pour préparer les états financiers et la communication d'informations à l'aide de renseignements provenant de multiples systèmes.
Recommandations formulées pour corriger les lacunes du contrôle interne du système Fusion	4.78 Dans le cadre de nos travaux, nous avons relevé des lacunes liées au système Fusion et formulé des recommandations au ministère des Finances et Conseil du Trésor, au Bureau du contrôleur et à Service Nouveau-Brunswick. Nous avons constaté des lacunes au chapitre : • des paiements aux fournisseurs; • des écritures de journal; • de la paie des employés; • de la surveillance de certains aspects du système Fusion; • de la correction des écarts ou des erreurs.
Recommandations visant à améliorer les processus existants	4.79 Dans le cadre de notre travail, nous avons également formulé des recommandations pour améliorer les processus existants, notamment : • les capacités de production de rapports dans le système Fusion; • la façon dont les conversions de données réussies sont consignées.
La mise en œuvre de nos recommandations est importante pour gérer les risques	4.80 À notre avis, étant donné que le cycle de vie du système Fusion est encore aux premières étapes, la mise en œuvre rapide de nos recommandations est importante pour réduire les risques ou l'exposition aux risques liés aux lacunes que nous avons relevées en matière de contrôle.

<i>Certaines constatations sont de nature délicates</i>	4.81	Nous ne publions pas les détails de notre travail sur le système Fusion ou d'autres systèmes informatiques. Cela s'explique en raison de la nature particulière de bon nombre de nos constatations et au risque de perte possible de biens gouvernementaux si les détails de ces constatations sont communiqués. Nous avons plutôt résumé nos observations et présenté un aperçu des constatations les plus importantes.
<i>Le système Fusion est de grande envergure</i>	4.82	La portée du projet de planification des ressources d'entreprise Oracle Fusion est vaste et sa mise en œuvre intégrale nécessitera plusieurs années. Le système sera utilisé par les parties I (ministères et certains organismes de la Couronne) et II (districts scolaires), et les collèges communautaires. Il couvrira de nombreux domaines, notamment : • la paie et la gestion des ressources humaines; • l'approvisionnement (achats); • les finances (paiements, grand livre, immobilisations, gestion de la trésorerie, etc.); • la gestion des subventions; • d'autres domaines comme les locaux d'habitation.
<i>D'autres travaux d'audit seront nécessaires à l'avenir à mesure que la mise en œuvre du système se poursuivra.</i>	4.83	Étant donné que certains modules du système Fusion n'étaient en place que pendant une partie de l'exercice ou n'ont pas encore été mis en œuvre, nous effectuerons d'autres travaux d'audit au cours du prochain exercice et nous pourrions avoir d'autres constatations.
<i>Aucune date n'a été arrêtée quant à l'achèvement de la mise en œuvre du système Oracle Fusion</i>	4.84	Le ministère des Finances du Conseil du Trésor n'a pas de date pour la mise en œuvre complète du système Fusion. La pièce 4.1 montre les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du système, accompagnés de dates provisoires pour la suite du projet. Ces dates peuvent changer en fonction des progrès réels. Au fur et à mesure que l'équipe responsable du système franchira les différentes étapes de la mise en œuvre, l'échéancier sera révisé. Étant donné que la date d'achèvement de la mise en œuvre du système n'a pas été fixée, nous ne sommes pas en mesure de dire si l'installation se déroule dans les temps.

Pièce 4.1 – Mise en œuvre du système Fusion : Progrès à ce jour et échéancier provisoire

Mise en service	Description	En remplacement de	Commentaires
Mises en service terminées à la fin de l'exercice 2022			
1	Mise en service du grand livre général (GLG) du système Fusion	Grand livre général (GLG) existant pour la partie 1, partie 2 du gouvernement et le CCNB/NBCC	- Le GLG existant d'Oracle est toujours fonctionnel et les opérations sont transférées régulièrement au GLG du système Fusion. - Rapprochement du GLG d'Oracle et du GLG du système Fusion. - Le GLG actuel d'Oracle est le registre officiel.
2	Mise en service du module des comptes créditeurs du système Fusion	Système existant de saisie des factures (IPM)/Oracle pour la partie 1 du gouvernement.	- Le système IPM existant fonctionne toujours, mais en de rares circonstances. - Le GLG existant d'Oracle est toujours en fonctionnement et les opérations sont transférées au GLG du système Fusion. Le registre officiel est désormais le GLG du système Fusion.
3	Mise en service des modules de paie, des ressources humaines* et des charges du système Fusion	Système de paie existant : SIRH et le système de charges existant iExpense pour SNB et FCT, et les organismes dont la paie est traitée par FCT.	Première vague du module de paie dans le système Fusion.
Mises en service à conclure à l'exercice 2023			
4	Planification et budgétisation des budgets d'immobilisations et de fonctionnement	Systèmes budgétaires existants pour la partie 1, partie 2 et le CCNB/NBCC	Les processus budgétaires seront transférés au système Fusion.
5	Comptes fournisseurs	Système existant pour la saisie des factures (IPM)/Oracle et autres systèmes existants pour le NBCC/CCNB et LEG	- Le système IPM existant fonctionne toujours, mais en de rares circonstances. - Le GLG existant d'Oracle est toujours en fonctionnement et les opérations sont transférées au GLG du système Fusion.
6A	Établissement des coûts du projet	Systèmes existants d'établissement des coûts des projets pour EGL.	- Les processus d'établissement des coûts des projets seront transférés au système Fusion. - Cette migration a commencé à la fin de l'exercice 2022.
6B	Immobilisations	Systèmes d'immobilisations existants pour le gouvernement de la partie 1 et le NBCC/CCNB.	- Les processus relatifs aux immobilisations seront transférés dans le système Fusion. - Cette migration a commencé à la fin de l'exercice 2022.

*Comprend les fonctions de base des ressources humaines, le temps et le travail, les absences, les avantages sociaux et le recrutement

Pièce 4.1 - Mise en œuvre du système Fusion : Progrès à ce jour et échéancier provisoire (suite)

Mise en service	Description	En remplacement de	Commentaires
Mises en service à commencer à l'exercice 2023			
7	Modules de paie, des ressources humaines et des charges du système Fusion	Système de paie existant : JD Edwards, utilisé par SNB et la Société de Kings Landing	- Les dossiers des employés de SNB dont la paie est produite par le système JD Edwards seront transférés au module de paie du système Fusion. - Kings Landing n'utilisera pas le libre-service pour les employés ou la direction, ni le recrutement.
8	Modules de paie, des ressources humaines, des charges et de calcul du coût du projet du système Fusion	Système de paie et système de charges existant pour MTI	Les employés du ministère des Transports et de l'Infrastructure seront payés par le système de paie Fusion et soumettront leurs dépenses dans le système de charges Fusion.
9	Modules de ressources humaines et de paie du système Fusion	Système de paie des enseignants et SIRH existants pour les DSA-E et DSF-NO	Les dossiers des employés des districts scolaires seront transférés au module de paie du système Fusion.
Dates de mise en service à déterminer			
À DÉTERMINER	Comptes débiteurs	Systèmes existants de comptes débiteurs pour la partie 1, partie 2 et le CCNB/NBCC	Transférer les processus des comptes débiteurs des systèmes existants au système Fusion.
À DÉTERMINER	Approvisionnement	Systèmes d'approvisionnement existants pour la partie 1, partie 2 et le CCNB/NBCC	Transférer les processus d'approvisionnement au système Fusion.
À DÉTERMINER	Modules des ressources humaines, de paie et de charges du système Fusion	Systèmes de paie et de dépenses existant pour le reste de la partie 1 (HRIS), SNB (Meditech), le reste de partie 2 (Gestion) et CCNB/NBCC (HRIS)	Les dossiers des autres employés seront transférés au module de paie du système Fusion.
À DÉTERMINER	Établissement des coûts du projet	Systèmes existants d'établissement des coûts des projets	Les autres ministères passeront aux processus d'établissement des coûts des projets dans le système Fusion.
À DÉTERMINER	Gestion des talents et de l'apprentissage	Aucun système existant pour la gestion des talents et de l'apprentissage	Déplacer les processus de gestion des talents et d'apprentissage vers Fusion pour la partie 1, la partie 2 et le CCNB/NBCC

Source : Le calendrier de déploiement planifié du PRO (ERP) avec les commentaires du VGNB.

Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province

4.85 Dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la province, nous effectuons des travaux sur différents systèmes informatiques autres que le système Fusion. À la pièce 4.2, nous fournissons des renseignements sur les autres systèmes informatiques audités et indiquons si des recommandations ont été formulées au ministère ou à l'organisme de la Couronne qui en est responsable.

Pièce 4.2 – Systèmes et domaines de TI audités par VGNB en 2022 et recommandations formulées à la direction du ministère ou de l'organisme responsable

Système ou domaine de TI	Ministère ou organisme	Recommandations relatives aux systèmes de TI*
Oracle Fusion	Finances et Conseil du Trésor Service Nouveau-Brunswick	Oui
Systèmes financiers Oracle (SASE)	Bureau du contrôleur	Non
Système de saisie des données Oracle (IPM)	Service Nouveau-Brunswick	Non
Système de paie des enseignants	Éducation et Développement de la petite enfance	Oui
Système de paie de la fonction publique (SIRH)	Service Nouveau-Brunswick	Oui
Impôts fonciers	Finances et Conseil du Trésor	Non
Système d'évaluation foncière	Service Nouveau-Brunswick	Oui

** Dans cette annexe, nous n'incluons que les recommandations qui ont une incidence directe sur un système de TI.*

Source : Pièce préparée par le VGNB.

Nombreuses lacunes dans le système de TI

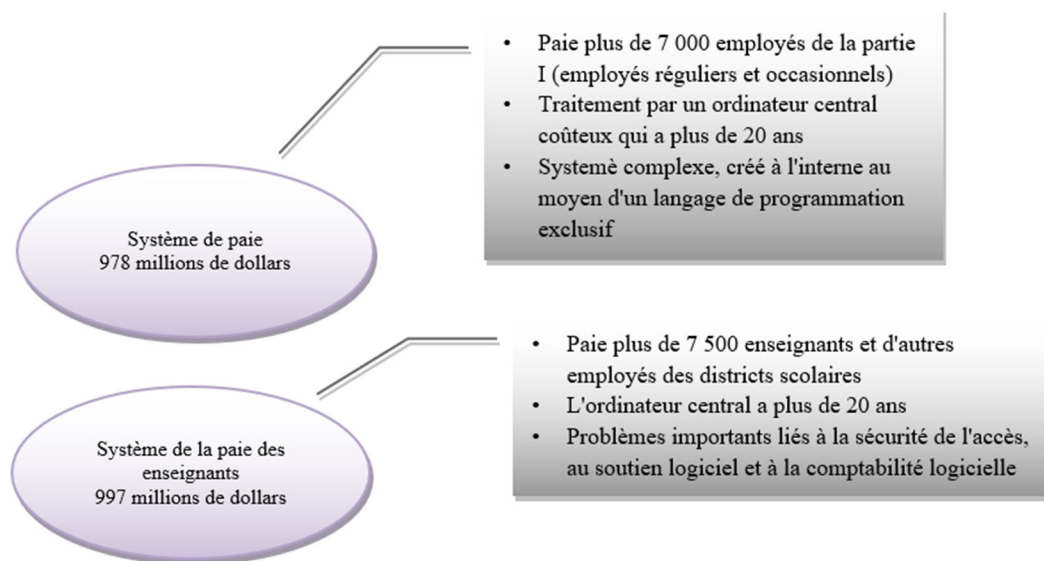
<i>Préoccupations en raison de la nature, du nombre et de la gravité des faiblesses des systèmes</i>	4.86	Quatre des sept audits listés à la pièce 4.2 ont mis en lumière plusieurs faiblesses informatiques. Nous sommes préoccupés par la nature, le nombre et la gravité de ces faiblesses étant donné l'importance des systèmes examinés.
	4.87	Nous avons formulé 12 recommandations au sujet des contrôles afin de réduire le risque d'accès non autorisé aux systèmes. Nous avons constaté des faiblesses dans des domaines comme l'accès des utilisateurs aux données, des faiblesses sur le plan de la sécurité de l'accès aux systèmes ainsi que l'absence d'examen des changements de configuration.
<i>Il faut des contrôles rigoureux pour protéger les données</i>	4.88	Des contrôles robustes sont nécessaires pour protéger la confidentialité et l'intégrité des données. Faute de quoi, la province court un risque plus grand de fraude, d'erreur ou d'exposition involontaire de renseignements confidentiels.
<i>Séparation inappropriée des tâches</i>	4.89	Nous avons relevé des cas où la séparation des tâches présente un risque. Les utilisateurs pouvaient utiliser des fonctions clés à l'insu ou sans l'approbation d'une autre personne.
<i>Lacunes dans la maintenance des comptes système</i>	4.90	Nous avons constaté des lacunes dans la méthode de tenue des comptes du système. Nous avons décelé des faiblesses concernant les comptes utilisateurs et les comptes administrateurs.

La province dispose encore d'importants systèmes de TI désuets

Malgré la mise en œuvre du système Fusion, il demeure d'importants systèmes désuets.

4.91 Malgré la mise en œuvre du système Fusion cette année, la province continue d'utiliser des systèmes importants désuets. La pièce 4.3 liste les principaux systèmes désuets de la province (au 31 mars 2022), les sommes qu'ils traitent et les risques associés.

Pièce 4.3 – Principaux systèmes désuets de la province au 31 mars 2022



Source : Pièce préparée par VGNB, selon les renseignements fournis par SNB et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (non audités)

4.92 Ces systèmes désuets traitent la paie de la majorité des employés de la province et une défaillance de ces systèmes de TI toucherait de nombreux fonctionnaires. Le remplacement de ces systèmes devrait être une grande priorité, et nous sommes heureux de constater que la province a commencé à les remplacer.

Certains systèmes désuets sont toujours utilisés même après la mise en œuvre du système Fusion.

4.93 Cette année, la province a commencé à utiliser le système Fusion pour traiter les paiements provinciaux aux fournisseurs. En 2022, le module des comptes créditeurs du système Fusion a été mis en œuvre et a traité plus de six milliards de dollars en paiements. L'ancien système désuet demeurera toutefois utilisé pour traiter certains paiements. Nous avons constaté que l'ancien système avait traité des paiements d'environ 450 millions de dollars après la mise en

œuvre du module des comptes fournisseurs du système Fusion.

***Nous continuerons
d'auditer les systèmes
déuets***

4.94

Nous continuerons d'auditer les systèmes déuets existants tant que leur utilisation durera et qu'ils traiteront des opérations dont la somme est importante.

Chapitre 5 – Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne

Contenu

Nos Constatations	129
Recommandations présentées à Service Nouveau-Brunswick.....	131
Recommandations présentées à Opportunités Nouveau-Brunswick.....	135
Recommandations présentées à Gestion provinciale ltée.....	137
Recommandation présentée à : Commission des services d’aide juridique du Nouveau- Brunswick.....	139

Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne

Nos constatations : Audits des états financiers des organismes de la Couronne

Opinions d'audit sans réserve émises à tous les organismes de la Couronne audités

5.1 Chaque année, notre Bureau procède à l'audit des états financiers des organismes de la Couronne. Depuis notre dernier rapport en février 2022, nous avons terminé non seulement l'audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick, mais aussi l'audit des états financiers de deux grands organismes et de deux petits organismes de la Couronne. Il convient de noter que les deux audits des grands organismes de la Couronne ont ajouté des niveaux de complexité cette année en raison de la mise en œuvre du nouveau système de planification des ressources d'entreprise (PRE) Oracle Fusion, qui a nécessité plus de temps pour l'audit et les contrôles. À la suite de notre travail, nous avons émis des opinions d'audit sans réserve (« favorables ») à chaque organisme de la Couronne que nous avons audité.

Les recommandations relatives aux paiements, aux estimations comptables et à la paie sont préoccupantes.

5.2 Dans presque tous les audits, nous présentons des constatations et des recommandations à la direction et au conseil d'administration. Cette année, nous avons formulé des recommandations dans le cadre de tous nos audits. Certaines de nos recommandations ont été formulées pour combler les lacunes que nous avons relevées dans :

- le traitement des paiements;
- la préparation des estimations comptables;
- la préparation et l'examen des opérations comptables et de paie.

Nous sommes préoccupés par le nombre de lacunes observées dans ces domaines et que celles-ci sont présentes dans les différents organismes de la Couronne que nous avons audités.

5.3 La pièce 5.1 fournit les renseignements suivants :

- les organismes de la Couronne visés par un audit depuis notre dernier rapport (mars-septembre 2022);
- l'exercice s'étant terminé;

- l'indication que nous avons exprimé ou non une opinion sans réserve;
- l'indication que nous avons formulé ou non des recommandations à l'intention des organismes de la Couronne.

Pièce 5.1 - Sommaire des audits des états financiers des organismes de la Couronne effectués entre mars et septembre 2022

Sommaire des audits des états financiers des organismes de la Couronne effectués entre mars et septembre 2022

Organisme de la Couronne	Opinion sans réserve exprimée	Recommandations formulées
Audits d'un exercice s'étant terminé le 31 mars 2022		
Service Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Opportunités Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Audit d'un exercice s'étant terminé le 31 mars 2020		
Gestion provinciale ltée	Oui	Oui

Source : Préparée par VGNB

Les organismes de la Couronne devraient mettre en œuvre nos recommandations avant le prochain cycle d'audit

5.4 Bien que nous n'ayons pas trouvé d'éléments probants qui indiquent l'existence de fraude ou de vol, nos recommandations font état de lacunes dans les contrôles internes ou d'erreurs dans les rapports financiers. Nous encourageons les organismes de la Couronne à mettre en œuvre nos recommandations avant le prochain cycle d'audit.

5.5 Dans le présent chapitre, nous ne traitons pas expressément des résultats de nos travaux portant sur les états financiers des organismes de la Couronne. Les prochaines sections du chapitre présentent les principales préoccupations relevées lors de nos audits des organismes de la Couronne.

Recommandations présentées à Service Nouveau-Brunswick

L'audit de Service Nouveau-Brunswick est complexe et de vaste portée

5.6 De tous nos audits des états financiers des organismes de la Couronne, c'est celui visant Service Nouveau-Brunswick (SNB) qui a été le plus complexe et qui a eu la plus grande envergure. SNB est un organisme de services partagés qui fournit des services essentiels à la fois au gouvernement et aux contribuables du Nouveau-Brunswick. En 2022, SNB a enregistré des revenus d'environ 304 millions de dollars et a engagé des dépenses de quelque 297 millions.

Deux recommandations faites à Service Nouveau-Brunswick pour contrer le risque de fraude lors du traitement des paiements

5.7 Lors de notre audit de SNB effectué cette année, nous avons relevé deux secteurs où des lacunes au niveau des processus de contrôle interne entraînaient une hausse du risque de fraude lors du traitement des paiements aux fournisseurs.

Paiements incorrectement autorisés

Cette année, nous avons relevé 11 cas totalisant 4,6 millions de dollars pour lesquels le paiement de factures dépassait la limite de dépenses autorisée.

À notre avis, l'approbation de paiements dépassant les limites de dépenses autorisées augmente le risque que les dépenses n'aient pas été engagées pour des activités gouvernementales, n'est pas conforme aux lois et aux politiques gouvernementales, et accroît le risque que les biens ou services n'aient pas été fournis.

Paiements en double aux fournisseurs

Cette année, nous avons relevé 26 cas où SNB a effectué des paiements en double à des fournisseurs en règlement d'une même facture, pour un total de 239 000 \$. SNB utilise plus d'un système de comptabilité et de traitement des paiements; par conséquent, il arrive que des paiements soient effectués en double lorsque l'organisme utilise deux systèmes différents pour payer la même facture.

Nous estimons que l'utilisation de multiples systèmes de comptabilité et de paiement a comme conséquence de hausser le risque de paiements frauduleux à des fournisseurs. Au moment de notre travail, nous avons constaté que SNB avait été remboursée pour dix de ces cas, soit un total de 210 000 \$.

Nous avons également noté ce point lors des audits des exercices précédents et nous sommes préoccupés par l'absence de correction de cette lacune

Recommandations

5.8 Nous recommandons à SNB d'informer son personnel des politiques et processus autorisés en place visant l'approbation des paiements.

5.9 Nous recommandons de nouveau que SNB mette en place un nouveau système de comptabilité et de paie. Si SNB prévoit un long délai avant que ce projet soit mené à terme, et si cette solution présente un bon rapport coût-efficacité, l'organisme devrait traiter les transactions dans un seul et même système afin de réduire le risque de paiements en double, de fraude et d'inefficacité du travail du personnel.

Trois recommandations formulées pour améliorer les processus comptables

5.10 Cette année, nous avons également formulé trois recommandations pour que SNB améliore ses processus comptables.

Erreurs dans les processus comptables de fin d'exercice

5.11 L'une des recommandations était que SNB améliore ses processus comptables de fin d'exercice. Nous avons relevé des erreurs dans les rapprochements de comptes de fin d'exercice :

- les rapprochements n'étaient pas terminés (éléments manquants);
- des transactions ont été comptabilisées au mauvais compte;
- les rapprochements des recettes comportaient des erreurs;
- des opérations ont été comptabilisées au mauvais exercice.

À notre avis, ces éléments montrent que le personnel doit être sensibilisé et faire preuve d'une plus grande diligence dans la préparation et l'examen des rapprochements de comptes de fin d'exercice.

Recommandation

5.12 Nous recommandons à SNB de former le personnel sur la façon de préparer et d'examiner les rapprochements de comptes de fin d'exercice ainsi que de comptabiliser les transactions vers la fin de l'exercice.

***Les estimations
comptables importantes
n'ont pas été appuyées***

5.13 Une autre recommandation était que SNB appuie les estimations comptables importantes fournies dans les états financiers. Nous avons constaté que SNB n'appuyait pas l'estimation des paiements rétroactifs aux employés d'environ neuf millions de dollars qui n'avaient pas été versés à la fin de l'exercice.

5.14 Nous avons constaté que cette estimation avait été préparée par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (FCT) et remise à SNB pour intégration dans ses états financiers. À notre avis, compte tenu de l'importance de l'estimation dans les états financiers de SNB, l'organisme aurait dû prendre des mesures pour valider et justifier le montant. Malheureusement, notre bureau a dû consacrer beaucoup de temps d'audit imprévu pour obtenir le soutien et les renseignements du FCT, puis auditer le caractère raisonnable et l'exactitude de l'estimation.

Recommandation

5.15 Nous recommandons que SNB appuie les estimations comptables importantes fournies dans les états financiers.

***Le processus
d'estimation de la durée
de vie utile des
immobilisations
corporelles doit être
amélioré***

5.16 Nous avons également recommandé à SNB d'améliorer les estimations de la durée de vie utile des immobilisations corporelles de l'organisme. Par exemple, nous avons relevé des cas où SNB n'avait pas pu fournir de données probantes sur l'évaluation de la durée de vie utile estimative de ses immobilisations, et sur le fait que toutes les immobilisations étaient visées dans cet examen. Il ressort de ces constatations que SNB doit examiner, mettre à jour et consigner au besoin ses estimations de la durée de vie utile ainsi que ses politiques en matière d'immobilisations.

5.17 Les immobilisations corporelles de SNB, dont la valeur dépasse 150 millions de dollars, se composent pour la plupart de logiciels et de matériel informatique, de bases de données, de systèmes informatiques et d'équipement majeur. Cette année, SNB a constaté une charge d'amortissement de près de 9 millions de dollars. L'évolution rapide de la technologie peut rendre certains actifs obsolètes plus vite que prévu, tandis que d'autres immobilisations peuvent continuer d'être utilisées après la fin de leur durée de vie utile.

Recommandations

5.18 Nous recommandons à SNB d'examiner, de mettre à jour et de consigner au besoin :

- les estimations relatives à la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles;
- ses politiques relatives aux immobilisations corporelles.

Nous recommandons que cet examen soit effectué régulièrement, par exemple chaque année, et qu'il soit conservé à des fins d'audit.

**Recommandation –
Améliorer les processus
de contrôle interne**

5.19 Enfin, nous avons recommandé à SNB d'améliorer ses contrôles internes. Nous avons relevé 13 lacunes associées à différents aspects, comme la paie, les paiements aux fournisseurs et l'accès aux systèmes de technologie de l'information. Nous avons déjà détecté 10 de ces 13 lacunes lors des années précédentes. Nous sommes préoccupés par l'absence de résolution de ces lacunes.

5.20 Nous avons recommandé à SNB d'examiner et de corriger aussi rapidement que possible les lacunes associées à ses contrôles internes.

Recommandations présentées à Opportunités Nouveau-Brunswick

L'audit d'Opportunités Nouveau-Brunswick est lui aussi complexe et de vaste portée

5.21 L'audit des états financiers d'Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) a lui aussi été complexe et de grande envergure. ONB œuvre à la promotion du développement économique de la province et accorde des prêts et une aide financière aux entreprises. Au 31 mars 2022, l'encours des prêts consentis par ONB s'élevait à environ 170 millions de dollars; de plus, en 2022, l'organisme a effectué des paiements d'aide financière totalisant approximativement 23 millions de dollars.

Recommandation formulée encore cette année pour améliorer les estimations des provisions pour prêts

5.22 Nous avons encore formulé une recommandation à l'intention d'ONB, qui consistait à améliorer les processus d'estimation des provisions pour prêts. Ces provisions correspondent aux montants qui, selon les estimations d'ONB, ne pourront être recouvrés auprès des bénéficiaires de prêts (prêts en souffrance).

Les provisions pour prêts soulèvent un risque d'audit important

5.23 Le processus d'estimation des provisions pour ces prêts est pour une bonne part discrétionnaire, ce qui entraîne un risque d'erreur importante. Dès lors, ces estimations soulèvent un risque d'audit important pour notre bureau et nécessitent un examen très minutieux.

5.24 L'examen d'un échantillon de 21 prêts a révélé 12 cas où les estimations d'ONB devaient être améliorées. Dans certains de ces cas, nous avons encore noté que ONB jugeait que l'historique des remboursements était à jour dans certaines circonstances où des remboursements :

- faisaient l'objet d'un report (autorisé par ONB) en raison de la mauvaise situation financière de l'entité;
- n'étaient pas encore requis aux termes du contrat de prêt.

Même si nous estimons que les états financiers d'ONB ne comportent pas d'anomalie significative, nous sommes d'avis qu'un processus dans le cadre duquel les prêts sont réputés être actuels et à jour alors que les remboursements ne sont pas requis accroît le risque de sous-estimation des provisions pour prêts réellement nécessaires. Nous avons été informés qu'ONB prévoit instaurer un nouveau processus d'estimation des provisions pour prêts au cours de la prochaine année, ce qui devrait corriger cette lacune.

Recommandation

5.25 Nous recommandons de nouveau qu'ONB procède à l'examen et à la mise à jour de son processus d'estimation des provisions pour prêts afin de s'assurer que l'historique de remboursement des prêts est dûment pris en compte.

Des recommandations ont été formulées encore cette année pour corriger les lacunes lors du traitement des paiements.

5.26 Nous avons formulé des recommandations pour qu'ONB corrige les lacunes de traitement des paiements. Dans le cadre de notre travail, nous avons relevé des cas où ONB :

- a versé une aide financière demandée avant que le bénéficiaire du financement soit admissible au paiement (nous avons également noté cet élément à l'exercice précédent);
- a effectué un paiement en double par erreur relativement à la rémunération.

À notre avis, ces éléments démontrent que le personnel doit être sensibilisé et faire preuve d'une plus grande diligence dans le traitement des paiements.

Recommandations

5.27 Nous recommandons de nouveau qu'ONB effectue les paiements au titre des demandes d'aide financière uniquement lorsque des justificatifs suffisants et appropriés sont fournis pour démontrer que les demandes sont valides et admissibles aux termes des ententes d'aide financière.

Nous recommandons qu'ONB veille à ce que les paiements soient dûment examinés et approuvés au préalable.

Une liste détaillée des immobilisations corporelles est requise

5.28 Une autre recommandation était que l'ONB dresse une liste détaillée de ses immobilisations corporelles. L'exercice 2022 a été la première année où ONB a comptabilisé des immobilisations corporelles dans ses états financiers, et nous avons constaté qu'ONB n'avait pas de liste détaillée de ces éléments. ONB a comptabilisé les immobilisations suivantes cette année.

- Un logiciel d'une valeur comptable nette d'environ 630 000 \$ a été reçu du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) dans le cadre d'une opération de restructuration du Programme des candidats des provinces.

- Un terrain d'une valeur approximative de 390 000 \$ a été comptabilisé.

À notre avis, le fait de ne pas avoir de liste détaillée des immobilisations corporelles augmente le risque d'erreur lors du calcul des actifs et de l'évaluation de leur dépréciation.

Recommandation

5.29 Nous recommandons à ONB de préparer une liste détaillée de ses immobilisations corporelles.

Recommandations présentées à Gestion provinciale ltée

5.30 Gestion provinciale ltée est responsable de l'administration des investissements dans les projets de développement industriel pour la province. Voici certains des événements importants des dernières années pour l'organisme :

- La construction réalisée d'une cale sèche flottante d'une valeur d'environ sept millions de dollars. Gestion provinciale ltée est responsable de gérer la cale sèche, qui a été louée à une entreprise privée.
- Gestion provinciale ltée est également responsable de la gestion des installations à l'emplacement d'une ancienne usine à Miramichi et d'un chantier naval situé à Bas-Caraquet.

5.31 Nous savons que Gestion provinciale ltée est en cours de liquidation. Dans l'ensemble, nous sommes heureux de constater que cela va de l'avant. Cela est conforme à l'esprit de la recommandation formulée en 2015 dans notre chapitre *Aide financière accordée à Atcon Holding Inc. et à l'industrie*, selon laquelle le nombre d'entités provinciales qui fournissent une aide financière à l'industrie doit être rationalisé, à titre de mesure d'efficacité et pour simplifier l'administration.

Recommandations faites pour améliorer les estimations comptables

5.32 Au 31 mars 2020, Gestion provinciale ltée a comptabilisé environ 3,6 millions de dollars en passifs environnementaux et 13,8 millions de dollars en immobilisations corporelles. Dans le cadre de notre audit de Gestion provinciale ltée, nous avons formulé deux recommandations pour améliorer les estimations comptables de ces éléments.

5.33 Une des recommandations consistait à mettre à jour les estimations des passifs environnementaux. Ces passifs se rapportent aux propriétés appartenant à Gestion provinciale ltée qui doivent être assainies en vertu des normes environnementales (comme les sites d'enfouissement et les lagunes). Ces estimations sont très subjectives et nécessitent souvent le recours à un expert, comme une firme d'ingénierie.

*Données désuètes
utilisées pour estimer les
passifs
environnementaux*

5.34 Au cours de nos travaux, nous avons constaté que Gestion provinciale ltée utilisait des rapports d'experts remontant à 2015 pour établir l'estimation des passifs environnementaux. Nous avons également constaté que l'organisme n'avait pas tenu compte de l'incidence de l'inflation dans les estimations. Même si nous croyons que les estimations n'étaient pas substantiellement inexactes, à notre avis, l'obtention de rapports d'ingénierie à jour et l'examen périodique de ces passifs amélioreraient l'exactitude de ces montants.

Recommandation

5.35 Nous recommandons à Gestion provinciale ltée d'obtenir dès que possible des rapports d'ingénierie à jour à l'appui de l'estimation des passifs environnementaux et au moins tous les cinq ans ou lorsque les conditions démontrent qu'un rapport à jour est requis.

*Une politique officielle
sur les immobilisations
corporelles est
nécessaire*

5.36 Une autre recommandation a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique officielle pour les immobilisations corporelles. Nous avons constaté que Gestion provinciale ltée n'avait pas une telle politique et qu'elle tenait plutôt compte de la politique de la province lorsqu'elle tenait compte et comptabilisait ses immobilisations. À notre avis, une politique officielle sur les immobilisations corporelles est nécessaire pour ajouter des éléments comme :

- les seuils de coût des articles à capitaliser;
- les estimations de la durée de vie utile pour calculer la charge d'amortissement.

Même si nous estimons que les soldes des immobilisations corporelles ne sont pas sensiblement erronés, à notre avis, l'absence d'une politique officielle accroît le risque d'erreur dans les états financiers.

Recommandations

5.37 Nous recommandons à Gestion provinciale Ltée d'élaborer et de mettre en œuvre une politique officielle pour ses immobilisations corporelles.

Nous recommandons également que cette politique soit approuvée, puis examinée régulièrement par le conseil d'administration.

**Recommandation présentée à :
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick**

La CSAJNB offre des services juridiques aux Néo-Brunswickois admissibles

5.38 La Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (CSAJNB) fournit des services juridiques en matière criminelle et familiale aux résidents admissibles de la province. Ces services sont principalement financés par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

L'examen des processus comptables et de paie doit être amélioré

5.39 Dans le cadre de notre audit de la Commission cette année, nous recommandons d'améliorer l'examen des processus comptables et de paie. Voici certains des problèmes que nous avons relevés dans le cadre de ces processus d'examen lors de notre travail :

- La haute direction n'a pas examiné les indemnités de départ versées aux employés;
- Les registres de paie des employés aux deux semaines n'étaient pas toujours examinés;
- Les rapprochements de comptes de fin d'exercice n'ont pas été examinés;
- Aucune donnée probante consignée de l'examen de la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Bien que, à notre avis, ces éléments ne comportent pas d'anomalies significatives dans les états financiers, l'absence d'examen de ces processus clés accroît le risque d'erreur dans les rapports financiers de la Commission.

Recommandations

5.40 Nous recommandons à la Commission d'élaborer et de mettre en œuvre une procédure d'examen des principaux processus de comptabilité et de paie.

Nous recommandons que les données probantes de cet examen soient conservées à des fins d'audit.

Annexes au volume

Contenu

Annexe I -

Résumé des préoccupations récentes soulevées par la vérificatrice générale concernant

Energie NB..... 143

Annexe II-

Perte par suite de fraude, défaut ou d'erreur..... 145

Annexe I – Résumé des préoccupations récentes soulevées par la vérificatrice générale concernant Énergie NB

Année, volume et chapitre	Principaux sujets de préoccupation
Rapport de la vérificatrice générale de 2018 Volume III, chapitre 3	Ingérence du gouvernement • L'ingérence future du gouvernement dans le processus d'établissement des tarifs d'Énergie NB peut compromettre la méthode comptable utilisée pour comptabiliser Énergie NB dans les états financiers consolidés de la province. Énergie NB doit être indépendante et autosuffisante pour poursuivre le traitement comptable actuel. Plus le gouvernement s'ingère dans les activités d'Énergie NB, moins indépendante la société est du gouvernement. • Dans sa forme et sur le fond, l'indépendance du processus réglementaire d'établissement des tarifs doit être respectée. • Si Énergie NB n'était plus classée comme une entreprise publique aux fins comptables, tous ses actifs, passifs, produits et charges seraient inclus dans les états financiers consolidés de la province.
Rapport de la vérificatrice générale de 2019 Volume III, chapitre 5	Capacité d'autofinancer les activités • Le bénéfice net (excédent) demeure au seuil de rentabilité et la dette demeure élevée. • Encore cette année, Énergie NB n'a pas respecté l'exigence de son ratio d'endettement (dette/capitaux propres) de 80/20 en vertu de la <i>Loi sur l'électricité</i>. La société n'envisage pas de respecter cette exigence avant 2029. • Des investissements importants demeurent à l'horizon pour des actifs comme la centrale de Mactaquac. • La tentative d'Énergie NB de créer un nouveau compte réglementaire reporté pour permettre les coûts d'être déplacés à des périodes futures a été refusée par la Commission de l'énergie et des services publics. • D'importants défis opérationnels et financiers se profilent à l'horizon, comme la taxe carbone.

Annexe I – Résumé des préoccupations récentes soulevées par la vérificatrice générale concernant Énergie NB (suite)

Date, volume et chapitre	Principaux sujets de préoccupation
Rapport de la vérificatrice générale de 2020 Volume II, chapitre 3	La dette d'Énergie NB - Énergie NB affiche le ratio d'endettement le plus élevé (94 %) par rapport aux services publics comparables au Canada. - Les agences de notation sont d'avis qu'Énergie NB représente le plus grand risque éventuel de la province et que son ratio d'endettement demeure très élevé par rapport aux autres à celui d'autres services publics. - La réduction de la dette n'est pas une grande priorité - Dans les plans sur 10 ans, la date d'atteinte du ratio d'endettement est toujours repoussée. - Les prévisions optimistes entraînent des prévisions inexacts du revenu net, sans réduction de la dette.
Rapport de la vérificatrice générale de 2020 Volume III, chapitre 5	Capacité d'autofinancer les activités - Nos préoccupations se sont accrues, car la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités semble se détériorer d'une année à l'autre. - Énergie NB a enregistré une perte nette de 16 millions de dollars en 2020 et demeure fortement endettée (à hauteur de 4,8 milliards de dollars). - Une décision récente d'Énergie NB de reporter la hausse de tarifs approuvée de 1,9 %, prévue pour le 1^{er} avril 2020, limitera encore davantage sa capacité de rembourser sa dette dans les années à venir.
Rapport de la vérificatrice générale de 2021 Volume III, chapitre 4	Capacité d'autofinancer les activités - Cette année encore, nous avons constaté que la capacité d'Énergie NB à financer elle-même ses activités empirait d'année en année. - Ses revenus lui permettent tout juste d'atteindre le seuil de rentabilité. Si nous retranchons les revenus évalués au prix de marché, Énergie NB n'a pas réalisé de bénéfice depuis 2016. - Énergie NB n'a pas réussi à atteindre le ratio d'endettement de 80/20 énoncé dans la <i>Loi sur l'électricité</i>. Selon le plan à long terme qu'elle a arrêté, la société ne prévoit pas satisfaire à cette exigence avant 2027. - D'importantes dépenses en immobilisations demeurent à l'horizon pour l'entité. La Commission de l'énergie et des services publics (CESP), qui réglemente Énergie NB, n'a pas toujours approuvé les hausses tarifaires que celle-ci lui a soumises.

Annexe II – Perte par suite de fraude, défaut ou d'erreur

1.1 Le paragraphe 17(2) de la *Loi sur le vérificateur général* précise que nous pouvons informer l'Assemblée législative de la découverte de cas de fraude ou de toute autre activité illégale.

1.2 Au cours de nos travaux nous avons pris connaissance des pertes qui suivent. Notre travail ne vise pas à repérer tous les cas possibles de pertes; il ne serait donc pas approprié de conclure que toutes les pertes ont été repérées.

Ministère	Montant de perte Exercice 2022
Agriculture, Aquaculture et Pêches Matériel volé	15 500 \$
Éducation et Développement de la petite enfance Biens et matériel volé	50 866 \$
Justice et de la Sécurité publique Matériel volé	3 000 \$
Assemblée législative Courriel d'hameçonnage	500 \$
Ressources naturelles et Développement de l'énergie Matériel manquant et volé	9 260 \$
Transports et Infrastructure Biens et matériel volé	197 920 \$
Total	277 046 \$

1.3 La province fait rapport aussi dans le volume 2 des Comptes publics du montant des pertes au chapitre des biens corporels publics (autres que des écarts d'inventaire négatifs).